



Projet ECOTER

Etude de faisabilité économique, technique, environnementale et sociale du Programme structurant initié par la Région du Cavally

Développement des chaînes de valeurs du riz et du manioc



RAPPORT D'AVANT PROJET DETAILLE

Rédigé par :

Dr Adassé CHIAPO ; Dr Simon N'CHO ; Yacouba BAMBA ; Serge TAH ; Seu KAMBIRE ;
Soulemayne MANDO et Olivier KAKOU

pour le compte du Cabinet



© Décembre 2022

Tables des matières

Tables des matières.....	2
Sigles et Abréviations.....	5
Liste des figures.....	7
Liste des tableaux.....	7
Résumé exécutif.....	8
0. Introduction.....	10
0.1 Contexte.....	10
0.2 Objectif.....	11
0.3 Approche méthodologique.....	11
1. Présentation de la zone du projet.....	14
1.1 Situation géographique et caractéristiques agro-pédologiques.....	14
1.1.1 Situation géographique.....	14
1.1.2 Caractéristiques agro-pédologiques.....	15
1.2 Environnement démographique et socio-économique.....	16
1.2.1 Environnement humain.....	16
1.2.2 Activités socio-économiques.....	16
1.2.3 Commerce du riz, du manioc et des dérivés.....	17
1.2.4 Pauvreté, sécurité alimentaire et emplois.....	18
1.3 Infrastructures routières et de communication.....	19
1.4 Gestion du foncier.....	19
1.5 Contexte environnemental de la région et des sites à aménager.....	20
1.5.1 Effet des Changements climatiques.....	20
1.5.2 État environnemental des sites rizicoles.....	20
2. Aperçu des chaînes de valeurs manioc et riz.....	23
2.1 Chaîne de valeur manioc.....	23
2.1 Chaîne de valeur riz.....	25
2.3 Synthèse des potentialités et des contraintes des chaînes de valeur manioc et riz.....	27
3. Évaluation ex ante du programme structurant.....	28
3.1 Pertinence.....	28
3.2 Cohérence Interne et Externe.....	28
3.2.1 Cohérence interne.....	28
3.2.2 Cohérence externe.....	33
3.3 Effets / Impact.....	34
3.3.1. Impact environnemental.....	34
3.3.2. Impact social.....	35
2.3.3. Impact économique et financier.....	35
3.4 Viabilité/durabilité.....	38

3.5 Genre et Environnement.....	39
3.5.1 Prise en compte du genre.....	39
3.5.2 Prise en compte de l'environnement.....	39
4. Mise en œuvre des activités du programme structurant.....	45
4.1 Amélioration de la production régionale de riz paddy	45
4.1.1 Augmentation de la superficie des terres rizicultivables	45
4.1.2 Modernisation des opérations de production du riz paddy.....	47
4.1.3 Disponibilité et accessibilité aux semences de qualité	50
4.1.4 Utilisation rationnelle et durable des intrants.....	51
4.1.5 Participation effective des populations autochtones, des bénéficiaires aux projets et aux cadres d'échange interacteurs	54
4.2 Amélioration quantitative et qualitative de la production et la commercialisation du riz local	56
4.2.1 Structuration et fonctionnement des sociétés coopératives.....	56
4.2.2 Echange effective de riz blanc de qualité et en quantité suffisante	57
4.2.3 Facilitation de l'accès aux financements pour les acteurs de la filière riz.....	59
4.3 Augmentation de la production régionale de tubercules de manioc.....	60
4.3.1 Accessibilité durable aux terres pour la culture du manioc	60
4.3.2 Renforcement des capacités techniques de production du manioc	61
4.3.3 Disponibilité et accessibilité quantitative et qualitative aux facteurs de production	62
4.4 Augmentation quantitative et qualitative des tubercules de manioc et ses produits dérivés	63
4.4.1 Disponibilité et fonctionnalité des équipements et infrastructures de transformations et de commercialisation du manioc et de ses dérivées	63
4.4.2 Renforcement des capacités techniques des acteurs de la transformation et de la commercialisation du manioc et des produits dérivés.....	67
4.5 Amélioration de l'organisation et de la gouvernance de la chaîne de valeur manioc	69
5. Coût du programme structurant et calendrier de mise en œuvre.....	71
5.1 Coût global de PS.....	71
5.1.1 Composante 1 « développement de la chaîne de valeur riz ».....	71
5.2.2 Composante 2 « développement de la chaîne de valeur manioc ».....	72
5.2 Calendrier de mise en œuvre	73
6. Stratégies de mise en œuvre	74
6.1 Porteurs	74
6.2 Bénéficiaires	74
6.3 Structures d'exécution.....	76
6.3.1 Rôle de la cellule locale de pilotage.....	76
6.3.2 Rôle du secteur privé.....	76
7. Risques/hypothèses et mesures d'atténuations.....	77
7.1 Hypothèses	78
7.2 Mesures d'atténuations.....	78

8. Conclusion 78

Sigles et Abréviations

ADERIZ : Agence pour le DEveloppement de la RIZiculture

AFD : Agence Française de Développement

ANADER : Agence National d'Appui au DEveloppement Rural

C2D : Contrat de Désendettement et de Développement

CLP : Cellule Locale de Pilotage

CG : Comité de Gestion

CGA : Comités de Gestion des Aménagements

CIES : Constat d'Impact Environnemental et Social

CNRA : Centre National de Recherche Agronomique

CODERIZ : Coopérative de DEveloppement de la RIZiculture

CPSAM : Centres spécialisés dans la fourniture de Prestation de Services Agricoles Mécanisés

CR : Conseil Régional

CTRS : Comité Technique Restreint de Suivi

DAO : Dossier d'Appels d'Offre

ECOTER : projet d'appui au développement ECONomique et ECOlogique des TERritoires Ruraux

FAO : Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation

FCFA : Francs de la Communauté Financière Africaine

GPS : Global Positioning System

GT : Groupe de Travail

MEMINADER : Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du DEveloppement Rural

MIS : Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité

OCPV : Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OPA : Organisations Professionnelles Agricoles

PAFAS : Projet d'Autonomisation des Femmes Actives et Solidaires

PAR : Plan d'Action de Réinstallation

PFE : Prise au Fil de l'Eau

PGES : Plan de Gestion Environnementale et Sociale

PPP : Partenariat Public Privé

PNIA : Programme National d'Investissement Agricole

PS DE : Programme Structurant de DEveloppement

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SODERIZ : SOciété de DEveloppement de la RIZiculture

SRADT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire

TIC : Technologie de l'Information et de la Communication

UNACOOPEC : Union Nationale des COOPératives d'Epargne et de Crédit

UT : Unités de Transformation

Liste des figures

Figure 1 : images des entretiens d'échanges avec les communautés rurales	12
Figure 2 : carte administrative de la région du Cavally	14
Figure 3 : localisation des sites rizicoles dans la zone du projet.....	21
Figure 4 : quelques images de l'état environnemental des sites rizicoles.....	23
Figure 5 : quelques images des outils artisanaux de transformation du manioc.....	25
Figure 6 : Bâtiment de transformation de l'association sœurs unies de Guiglo, sis à Nicla	64

Liste des tableaux

Tableau 1 : dénombrement de la population de la région du Cavally	16
Tableau 2 : potentialités et contraintes des filières manioc et riz dans la région du Cavally	27
Tableau 3 : cadre des résultats, effets/impacts du PS DE de la région du Cavally	31
Tableau 4 : effets environnementaux dans la situation « avec » et « sans » PS DE.....	34
Tableau 5 : effets sociaux dans la situation « avec » et « sans » PS DE	35
Tableau 6 : effets économiques dans la situation « avec » et « sans » PS DE	35
Tableau 7 : chiffres d'affaires des acteurs le long de la chaîne de valeur riz dans la situation « avec » PS DE	37
Tableau 8 : chiffre d'affaires des acteurs le long de la chaîne de valeur manioc « avec » le PS DE.....	37
Tableau 9 : chiffre d'affaires prévisionnelles des services mécanisés sur les sites rizicoles aménagés	38
Tableau 10 : distribution de salaires le long de la chaîne de valeur riz « avec » le PS DE.	38
Tableau 11 : analyse de la sensibilité environnementale des travaux sur les sites rizicoles	41
Tableau 12 : analyse de la sensibilité environnementale des activités des unités de transformation du riz et du manioc.	42
Tableau 13 : types d'intervention sur les sites rizicoles sélectionnées.....	46
Tableau 14 : budget (FCFA) global du PS DE du Cavally	71
Tableau 15 : budget (FCFA) de la phase pilote de la composante développement de la chaîne de valeur riz	71
Tableau 16 : budget (FCFA) de la phase pilote de la composante développement de la chaîne de valeur manioc	72
Tableau 17 : chronogramme d'exécution des activités du PS DE du Cavally.....	73
Tableau 18 : partenaires et structures de mise en œuvre PS DE du Cavally	77

Résumé exécutif

Le présent rapport porte sur l'analyse de faisabilité du programme structurant (PS) du projet ECOTER pour la région du CAVALLY relatif au Développement des chaînes de valeurs agricoles (CVA) du riz et du manioc. L'objectif du projet PS-CAVALLY est « L'amélioration de la sécurité alimentaire et de l'emplois des jeunes et des femmes dans la région du Cavally ».

L'approche adoptée par la mission a consisté à diagnostiquer le milieu afin d'analyser la pertinence des actions proposées par le PS. A cette fin, une enquête a été conduite auprès des acteurs du marché (producteurs, commerçants, et transformateurs), des communautés rurales, des structures privées et institutionnelles. Par la suite, la mission a procédé à l'analyse de faisabilité détaillée de chacune des actions retenues.

Le diagnostic révèle l'objectif de développement du PS DE du Cavally, axé sur les chaînes de valeurs Riz (composante 1) et Manioc (composante 2), est pertinent. Le niveau de production de paddy est largement en dessous du potentiel de transformation de la région. Par ailleurs, il y a nécessité d'améliorer la part de riz local de bonne qualité dans la région car étant plus compétitif que le riz blanc importé. La chaîne de valeur du manioc présente, quant à elle, de nombreuses opportunités de création de revenu et d'emplois pour les femmes. Mais elle est confrontée aux problèmes de disponibilité de terres cultivables et d'accès aux boutures de qualité.

Pour adresser ces questions, les objectifs opérationnels de la composante 1 sont (i) l'augmentation de la production régionale du paddy et (ii) l'amélioration quantitative et qualitative de la production et la commercialisation du riz blanc local. Les objectifs opérationnels de la composante 2 sont (i) l'augmentation de la production régionale de tubercules de manioc, (ii) l'augmentation quantitative et qualitative des échanges du manioc et de ses dérivées et (iii) l'amélioration de l'organisation et de la gouvernance de la chaîne de valeur manioc. **Au total 30 activités ont été identifiées pour être mise en œuvre dans le cadre du PS DE du Cavally.**

L'analyse environnementale et sociale effectuée dans la zone du projet montre que le PS DE aura des impacts négatifs sur les milieux naturel et socioculturel. Toutefois, ces impacts négatifs potentiels n'auront pas d'effets majeurs irréversibles, tant sur les réserves naturelles que sur les espèces protégées ou en voie de disparition. Les impacts négatifs potentiels doivent être circonscrits techniquement et financièrement dans des limites raisonnables, ou même parfois être compensés par des mesures correctives adéquates à travers un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) issue d'une évaluation environnementale, d'où un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES). L'application des mesures d'atténuation supposera un engagement de toutes les parties prenantes, en particulier les populations et les autorités de chaque localité concernée par le projet.

L'analyse économique et financière montre que les actions visées par le projet sont rentables. Les bénéficiaires du projet sont les acteurs et parties prenantes des chaînes de valeur riz et manioc. Particulièrement, il s'agit de jeunes femmes et hommes de 18 à 40 ans, en activité ou ayant une expérience dans les chaînes de valeur riz ou manioc selon les cas et résidents ou originaires de la région du Cavally. Le projet va bénéficier directement à 3591 bénéficiaires (chaîne de valeur riz) et 1268 bénéficiaires (chaîne de valeur manioc). Plus généralement, il impactera 24 295 personnes des familles des bénéficiaires.

Le **coût global du PS DE de la région du Cavally s'élève à 570 909 360 FCFA** dont 543 723 200 FCFA en coût direct (réalisation des actions) et 27 186 160 FCFA en coût de gestion (5%). La composante « développement de la chaîne de valeur riz » consomme 328 750 000 FCFA contre 214 973 200 FCFA pour la composante « développement de la chaîne de valeur manioc ».

La mise en œuvre du PS DE du Cavally se fera dans le cadre du PPP et la stratégie à développer sera le « faire-faire et évaluer ». La cellule locale du PS DE sera chargée de réaliser le contrôle de qualité à travers les activités de suivi et de mobiliser les acteurs à travers les campagnes d'informations et de sensibilisation. Le secteur privé sera recruté par appel d'offre, gré à gré selon les conditions à établir ou par signature de conventions de collaboration.

En dehors des questions d'ordre nationale, **les hypothèses de réalisation** du PS DE résident dans l'engagement réel des parties prenantes, la mise à la disposition des productrices des terres cultivables, et des espaces pour la construction des centres de services. A ceux-ci s'ajoutent les questions de reprofilage régulier des voiries et pistes rurales. L'équipe projet devra, en outre, travailler par anticipation pour faciliter la mise à disposition des ressources nécessaires pour la mise en œuvre des actions.

0. Introduction

0.1 Contexte

Dans le cadre du 2^{ème} Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), la France, représentée par l'Agence Française de Développement (AFD), a mis à la disposition de la Côte d'Ivoire, sur la période 2019-2023, une subvention de près de 23 milliards de Francs CFA destinée au financement du projet d'appui au développement ÉCONOMIQUE et ÉCOLOGIQUE des TERRITOIRES RURAUX (ECOTER). La maîtrise d'ouvrage du Projet est assurée par le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS). Des maîtrises d'ouvrage déléguées sont signées par le MIS avec huit collectivités régionales.

Le projet ECOTER a comme finalité de créer les conditions propices au développement économique durable et à la cohésion sociale, à l'échelle des territoires ruraux, en s'appuyant sur la concertation entre l'État (au niveau central et au niveau déconcentré), les collectivités territoriales et les populations. Cela a amené la définition de son objectif général sous la formulation suivante : "améliorer les conditions de vie des populations des huit régions bénéficiaires dans un climat social apaisé".

Pour assurer la réalisation de cet objectif, le Projet comprend trois composantes principales :

- Composante 1 "Gouvernance territoriale inclusive et dialogue politique en vue de renforcer à court terme la gouvernance territoriale aux différentes échelles, la gestion apaisée du foncier et le dialogue social.
- Composante 2 Appui au développement économique durable des territoires pour permettre aux Conseils Régionaux de planifier, financer et mettre en œuvre des investissements productifs participant au développement économique durable des territoires et répondant aux défis du changement climatique.
- Composante 3 Gestion durable des ressources naturelles au service du développement local dans le cadre du soutien aux collectivités régionales pour assurer la mise en œuvre de leurs compétences en matière de gestion des ressources naturelles grâce à des investissements structurants planifiés (espaces agro-sylvo-pastoraux, ressources en eaux et forestières)".

Au titre des composantes 2 et 3, les Régions ont la possibilité d'identifier et de mettre en œuvre un Programme Structurant (PS) pour chacune de ces deux composantes, projets de territoire aux contenus à déterminer selon un processus participatif, incluant les structures publiques décentralisées et déconcentrées- ou issues du secteur privé et de la société civile inscrite au sein de la Région concernées par la thématique couverte par le Programme. Par le financement de ces PS, il s'agit notamment de permettre aux collectivités régionales d'investir leurs compétences en matière de développement économique et de gestion des ressources naturelles, y compris adaptation et atténuation des changements climatiques.

C'est donc voulu pour remédier à une situation où depuis leur création, les collectivités régionales ont plus orienté leurs efforts et leurs ressources sur leurs compétences à caractère social -santé, éducation, ...- que dans le développement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du tourisme, ... ou encore de la protection de l'environnement. Le financement de ces PS constitue donc une opportunité pour accroître et diversifier les services apportés aux populations en lien aux domaines de compétences des collectivités régionales dans toute leur complétude.

A ce titre, la région du Cavally a identifié un PS dénommé "développement des chaînes de valeur du riz et du manioc".

Le processus d'identification des contenus de chacun de ces PS a été réalisé en différentes étapes :

- Une réunion avec les élus pour expliciter le phasage de la démarche, les règles du jeu et acquérir leur acceptation du processus, traduit par la suite dans une délibération de la collectivité ;
- La constitution d'un Groupe de Travail (GT) représentatif qui a porté la démarche jusqu'à son aboutissement ;
- L'organisation d'une première réunion d'information des membres du GT sur les contours du programme et la présentation de la démarche (finalité, méthode, calendrier, ...) ;
- Concomitamment, l'organisation d'une campagne d'information en direction du grand public, pour l'informer du processus, de son objectif, de son phasage, de la possibilité de le rejoindre ;
- La réalisation d'un état des lieux, conduisant les participants au Groupe de Travail, à interpréter le réel de leur territoire en lien avec ce Programme Structurant, étape finalisée par la rédaction d'une synthèse, récapitulant les principaux constats et les principales orientations

qui se dégagent, permettant de préfigurer l'énoncé des axes et des objectifs du Programme Structurant ;

- La définition de l'objectif général et des objectifs opérationnels proposés pour le Programme Structurant eu égard (i) aux constats opérés au cours de l'état des lieux et (ii) à la vision du futur désirée à travers la mise en œuvre de ce projet de territoire ;
- La programmation des actions au sens large, incluant aussi les mesures à prendre ou encore les procédures à activer, actions susceptibles de concourir à la réalisation des objectifs définis et traduits en fiches de présentation, action par action ;
- L'analyse préalable des contenus du Programme Structurant par le Comité Technique Restreint de Suivi (CTRS) institué par le Comité de Pilotage du Projet ECOTER avant le lancement de l'étude de faisabilité sur la base d'une appréciation de (i) la cohérence, (ii) la faisabilité, (iii) la complétude des actions envisagées en regard des problématiques énoncées, (iv) la qualité des fiches d'action ;
- L'approfondissement, au cours de l'étude de faisabilité, des contenus du Programme Structurant avant validation par le Comité de Pilotage et par la suite, sa mise en œuvre.

0.2 Objectif

La mission a vocation à approfondir ces aspects, en d'autres termes à analyser distinctement pour chaque PS, la faisabilité économique, technique, environnementale et sociale des PS envisagés pour réalisation par les Conseils Régionaux (CR). Elle aura à procéder à une lecture critique des éléments constitutifs proposés par les GT, à en approfondir la faisabilité, y compris en matière de localisation des actions et des activités, de modalités de financement et de mise en œuvre.

Ce processus aura donc à circonscrire le réalisable, à partir du souhaitable, sur la base des capacités techniques, humaines et financières de chaque collectivité régionale et des moyens susceptibles de mobilisation auprès de leurs partenaires régionaux ou extérieurs, y compris ECOTER. Elle aura aussi à en réfléchir les effets potentiels en matière de gestion environnementale et sociale intégrant le genre avec pour objectif de les atténuer s'ils s'avéraient contraignants. Pour mémoire, les CR ont la charge, d'assurer leurs compétences et donc l'utilisation des ressources du territoire, dans une logique d'exploitation durable en s'appuyant sur leur gestion résiliente et respectueuse de l'environnement.

Elle aura donc, tout le long de ses travaux, à privilégier des pratiques ou solutions faibles en carbone et fondées principalement sur la nature dans l'optique de répondre aux enjeux d'atténuation et d'adaptation, avec pour leviers d'action (i) la préservation des écosystèmes et la lutte contre le changement climatique, (ii) la conservation, la restauration et la valorisation des milieux naturels, (iii) l'intensification agro-écologique, (iv) la préservation des sols et des ressources en eau, (v) l'accès équitable et sécurisé aux ressources (terre, eau, pâturages),...

0.3 Approche méthodologique

L'élaboration de l'APS a été participative avec une réelle implication de toutes les parties prenantes autant le groupe de travail que les potentiels bénéficiaires directs dans sa première phase.

Cette même approche participative a été adoptée au cours de la réalisation de l'étude de faisabilité. A cet effet, des entretiens ont été conduites avec des acteurs des chaînes de valeur manioc et riz. De plus, une revue documentaire a été faite.

Les sources secondaires sont des rapports d'études, des documents de base, relatifs au Projet ECOTER et des documents disponibles en ligne. Les données et informations recherchées concernent portent sur filières riz et manioc dans la région du Cavally. Les données et informations recherchées portent sur les caractéristiques socio-démographiques et économique des populations ciblées, le cadre biophysique et humain des zones d'accueil du projet, la législation et la réglementation applicables aux évaluations environnementales et sociales, au secteur des infrastructures agricoles, aux structures et autres acteurs techniques qui peuvent intervenir dans le PS DE Cavally.

Une mission de 21 jours a été conduite sur le terrain du 11 au 30 septembre 2022. L'équipe d'experts a effectué des visites de sites dans les bas-fonds présélectionnés dans les villages Goya 2, Benkady, Pantrokin, Guibobly et Daobly. Il s'est agi de mieux apprécier les réalités biophysiques et socioculturelles des sites potentiellement retenus et les conditions futures de l'intervention projetée.

L'équipe d'experts a également effectué des visites de marchés de villes et villages pouvant abriter des infrastructures de transformation de manioc, des espaces de commercialisation du manioc et de ces dérivés. Des entretiens ont également eu lieu avec des productrices appuyées dans le cadre du Projet d'Autonomisation des Femmes Actives et Solidaires (PAFAS). Ces entretiens ont eu pour objectif d'apprécier la capacité des femmes à mobiliser la terre et à produire du manioc pour alimenter les futurs centres intégrés de transformation du manioc. La figure 1 présente quelques images des différentes rencontres.



A : Rencontre des autorités à Goya 2



B : Rencontre des autorités à Guibobly



C : Rencontre des autorités à Pantrokin



D : Rencontre des autorités à Dahobly



E : Rencontre avec les femmes de SEIBLY (Toulepleu)



F : Rencontre avec les acteurs de la Chaîne de valeur manioc à Guiglo

Figure 1 : images des entretiens d'échanges avec les communautés rurales

Pour la conduite de la mission, des outils de collecte des données (guide d'entretien et un questionnaire) ont été élaborés pour faciliter les entretiens.

Pour la réalisation des cartographies et le dimensionnement des travaux d'aménagement à faire une étude topographique a été réalisée. De façon pratique cette étude topographique a débuté par la pose des bornes et la levée d'état des lieux. Des travaux préparatoires au bureau ont permis de positionner les bornes sur un fond d'image de Google Earth. Un listing de ces coordonnées a donc été établi afin de permettre à l'aide d'un GPS Garmin de les positionner sur le site. Suite à cette implantation

sommaire, les coordonnées théoriques ont été corrigées en fonction des réalités et difficultés du terrain. Pour l'accomplissement des opérations topométriques, les experts ont utilisé un GPS différentiel de type CHC Nav type X1 (Voir image ci-dessous). Une fois la borne posée et observée en *Mode Real Time Cinematic* ou Cinématique à Temps réel, les experts ont procédé aux levés des détails du site ; ainsi les pistes, les ouvrages, les drains, les limites des cultures et tous autres détails visibles ont été positionnés. Les points cotés quant à eux ont été levés au 2000^{ième} et rapprochés dans les zones d'ouvrage. Les observations ont été faites dans le système WGS1984-UTM 29 NORD LOCAL.



Base GPS



Mobil GPS

1. Présentation de la zone du projet

Le PS DE est une action prévue se réaliser dans la région du Cavally. Les sections et sous-sections ci-dessous présentent la région du Cavally sous tous ses aspects et le contexte environnemental global et spécifique des sites à aménager

1.1 Situation géographique et caractéristiques agro-pédologiques

1.1.1 Situation géographique

Située à l'Ouest de la Côte d'Ivoire, dans le District administratif des Montagnes, la région du Cavally occupe la zone frontalière avec le Libéria sur plus de 150 km dont une grande partie est matérialisée par une frontière naturelle le fleuve Cavally qui sépare les deux pays (Figure 2). De part et d'autre de la frontière se sont les mêmes populations autochtones d'ethnie Guéré. La région du Cavally couvre une superficie de 11 376 km². La région du Cavally est subdivisée en 04 départements (Boloquin, Guiglo, Taï et Toulepleu) et 17 sous-préfectures. Le chef-lieu de la Région du Cavally est le département de Guiglo ou « guinglo » en langue autochtone Wê qui signifie le « *village du pardon, de la paix et de la raison* ». La ville de Guiglo est située à 528 km d'Abidjan (capitale économique) et à 273 km de la ville de Yamoussoukro (capitale politique).

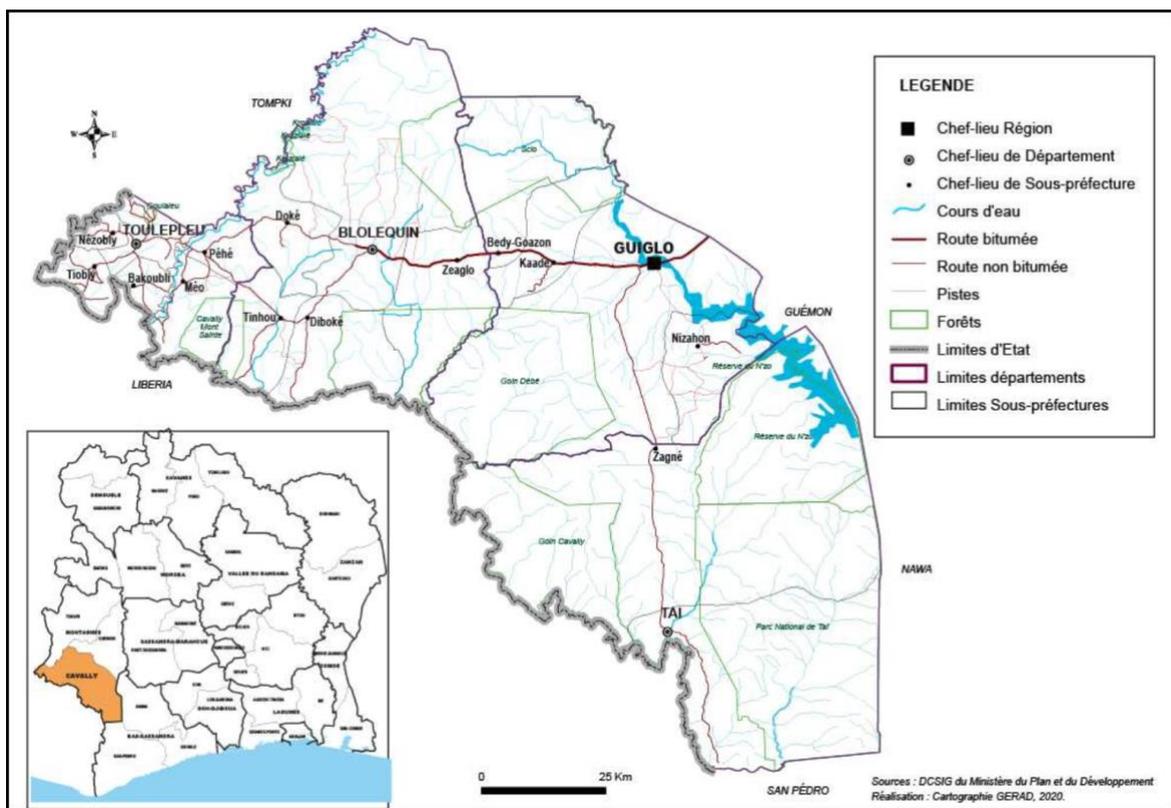


Figure 2 : carte administrative de la région du Cavally

Les régions limitrophes de la région du Cavally sont au Nord la région du Tonpki, au Sud la région de San-Pedro, à l'Est les régions du Guémon et de la Nawa. A l'Ouest, il y a le Libéria (pays frontalier, dont une partie de la frontière est matérialisée par le fleuve Cavally d'où est tiré le nom de la région).

De façon générale, la région du Cavally se caractérise par l'existence d'importantes potentialités agricoles, minières, touristiques et culturelles qui sont des atouts pour impulser un développement durable. La terre, le climat sont propices à l'agriculture et à l'élevage. Les cultures vivrières et les

cultures de rente sont diversifiées. Il existe de nombreux jachères et bas-fonds. Toutefois, malgré ces importantes richesses, et la disponibilité de plusieurs documents de planification stratégique locale, de diagnostics et rapports situationnels, cette région est confrontée à des contraintes majeures qui constituent des obstacles à leur développement socio-économique qui ont trait à l'état de dégradation avancée de certaines infrastructures routières, la faiblesse des investissements, le manque de diversification de l'activité économique, la question foncière récurrente, la déforestation, les tensions communautaires persistantes dans le Cavally, etc.

En outre, la problématique de l'emploi pour les jeunes, qui constituent la majeure partie de la population, demeure une constante que ni l'Etat, ni les partenaires, n'arrivent à juguler de façon significative.

1.1.2 Caractéristiques agro-pédologiques

La région du Cavally a un climat de type subéquatorial, généralement chaud et humide, favorisant une pluviométrie abondante et propice à l'agriculture, avec des précipitations comprises entre 1600 mm et 1900 mm/an, dont les plus fortes sont enregistrées en septembre et les plus faibles en janvier. Les températures sont assez clémentes avec des moyennes annuelles comprises entre 24°C et 27°C pour des pics hauts en avril et des pics bas en août. La durée moyenne d'insolation est de 1800 heures par an avec le maximum d'ensoleillement atteint en février.

Les vents viennent du sud-ouest (pendant 09 mois durant l'année) avec une prédominance de l'harmattan qui souffle continuellement de décembre à février, accompagné d'une période de brume sèche et de ciel sans nuage. L'humidité relative est très élevée toute l'année. Elle est comprise entre 96% en février et 99% durant les mois d'août à septembre.

La région du Cavally se présente sous formes d'immenses plaines, de nombreux et larges bas-fonds et des collines bordées par une zone montagneuse. Ce relief se caractérise par une pente douce, longue et faible en moyenne qui correspond à une altitude moyenne de 300m. La végétation de la région du Cavally fait partie du domaine guinéen avec une dominance de forêt mésophile dense et humide. Elle est très riche en essence forestière et la composition floristique est très variée parmi lesquels les plus exploitées sont le *Sipo*, l'*Acajou*, le *Samba*, le *Niangon*, le *Fraké* et le *Framiné*. La composition faunique est également diverse.

Afin d'assurer la préservation de ces écosystèmes, la région dispose de plusieurs aires protégées que sont :

- la forêt classée du GOIN-DEBE, localisée à Guiglo et Bloléquin (133 170 ha) ;
- la forêt classée du CAVALLY localisée à Taï (67 596 ha) ;
- la forêt classée du SCIO, localisée à Guiglo et Boléquin (88 000 ha) ;
- la forêt classée du CAVALLY MONT SAINTE localisée à Toulepleu et Bloléquin (10 355 ha) ;
- le Parc National de TAI protégé et géré par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) ;
- la réserve de faune de N'ZO.

Le réseau hydrographique de la région du Cavally est très dense et abondamment arrosé par neuf (09) principaux cours d'eau : le fleuve Cavally et les rivières du : N'ZO, DOUIHI, NIKLA, GOIN, SCIO, DEBE, N'ZE et NIYON. L'on note également l'existence de mares et marigots qui inondent les bas-fonds pendant la saison des pluies ainsi que des cours d'eau sacrés alimentés par les eaux de ruissellement. Ces potentialités hydrographiques font de la région du Cavally une zone très propice à la culture du riz. Toutefois, ces nombreux cours d'eau présentent un régime torrentiel à fortes crues et un phénomène d'encaissement constant qui rend difficile la création d'infrastructures routières.

Du fait des effets conjugués des pentes et de la pluviométrie abondante, les sols de la région du Cavally sont très lessivés et fortement désaturés. Les sols sont de type ferralitique et se répartissent en deux grandes catégories. D'un côté, il y a des sols gravillonnaires ou à cuirasse, avec une profondeur utile limitée, ne pouvant convenir qu'aux plantes ayant un système racinaire assez superficiel (caféier). De l'autre côté, l'on a des sols non gravillonnaires avec une profondeur utile dépassant un mètre, convenant aux plantes avec un système racinaire profond (palmier à huile, hévéa pour les sols sableux, cacaoyer pour les sols argileux). Dans la vallée des cours d'eau, les sols sont hydromorphes (avec de bonnes propriétés chimiques et un horizon humifère acceptable). Ils sont favorables à la conduite d'activités agricoles (cacao, café, hévéa, riz, tubercules, maraichers...).

1.2 Environnement démographique et socio-économique

1.2.1 Environnement humain

Le peuplement de la Région du Cavally s'est fait par vagues de migrations successives. Selon l'histoire, cette région est traditionnellement peuplée par les Wé venus du Nord de la Côte d'Ivoire à la fin du 18ème siècle, à la suite de différentes guerres. Ils font partie du grand groupe socioculturel KROU, réparti dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire (PSD 2012-2021). La population est cosmopolite. A côté des autochtones constitués des Wé (Guéré), on trouve les allochtones (Baoulé, Agni, Yacouba, Malinké, Sénoufo, Lobis) et les allogènes (Burkinabé, Guinéés, Malien ...) principalement impliqués dans les activités agricoles et commerciales. L'enquête (SRADT, 2019), menée auprès des localités, montre que les trois principales ethnies de la région du Cavally sont les Guérés, l'ethnie la plus représentée avec 29,9%, la deuxième, constituée par les Mossis avec 25,20% et la troisième par les baoulés avec 19,30%. Le reste est constitué par les Sénoufos et les Malinkés, etc. (4,5%).

La population de la Région du Cavally est estimée en 2021 à 708 241 habitants soit une densité de 62 habitants/km² répartie entre 139 544 ménages avec environ 5 personnes par ménage (RGPH, 2021). Le département de Guiglo est le plus peuplé de la région avec 37% d'habitants quand celui de Toulepleu est le plus dense.

Tableau 1 : dénombrement de la population de la région du Cavally

	Superficie (km ²)	Population	Nombre ménage	Taille ménage	Densité (habitants/km ²)
Blolequin	2 962	237 944	49 010	4,8	80,33
Guiglo	3 256	259 381	47 329	5,5	79,66
Tai	4 346	117 387	25 114	4,7	27,01
Toulepleu	812	93 529	18 091	5,1	115,18
Région du Cavally	11 376	708 241	139 544	5,1	62,25

Source : RGPH, 2021

Comme au plan national, la population de la région du Cavally est jeune. En 2018, les projections indiquaient que les jeunes de moins de 35 ans représentaient 82% de la population totale de la région. La population jeune en âge de voter (18-35 ans) représentaient 34,6% des habitants du Cavally. Selon les résultats préliminaires du RGPH (2021) 75,6 % de la population totale a moins de 35 ans c'est dire que la population ivoirienne demeure encore très jeune. Par ailleurs, cette population de la région du Cavally constitue une demande importante en termes de consommation de riz et de manioc.

1.2.2 Activités socio-économiques

La région du Cavally est une région principalement agricole qui fait partie des « greniers de la Côte d'Ivoire ». L'agriculture y emploie plus de 70% de la population active (Yao-Yao, 2020). En raison de la disposition de nombreuses terres cultivables (surtout dans les bas-fonds), elle fait partie des grandes zones de production de riz en Côte d'Ivoire.

Depuis le début des années 1980, le Sud-Ouest et l'Ouest sont devenus la nouvelle boucle de cacao du pays. L'activité principale de la région du Cavally est l'agriculture de rente avec le cacao, l'hévéa, le café, le palmier à huile et le colatier. Aujourd'hui, l'hévéa occupe un peu plus de la moitié des surfaces emblavées (51%) et constitue la première culture de rente suivi du cacao avec 45% des superficies emblavées et enfin le café, en troisième position avec 4% des superficies. Pendant la campagne agricole 2017-2018, la région du Cavally et celle du Guémon ont été les meilleurs producteurs du Cacao (430 000 tonnes) et du Café (35 000 tonnes) en Côte d'Ivoire.

L'agriculture de rente est suivie de celle vivrière avec notamment le riz, le maïs, le manioc, la banane plantain et banane douce, l'igname, le taro et la patate puis, des cultures maraîchères comme aubergine, piment, gombo, laitue, haricot. Le riz est très cultivé dans la région avec le riz irrigué dans les nombreux bas-fonds qui constitue la spéculation la plus répandue. Le manioc aussi connaît une bonne extension et se situant à 12% des productions vivrières dans la région.

Les autres activités économiques s'étendent à l'élevage avec plus de 50 promoteurs de bovins en plus de la pratique d'élevage traditionnel d'ovins, caprins, porcins et aviculture ; la pêche traditionnelle y est présente sur les eaux des fleuves N'Zo et Cavally. Ces fleuves sont exploités par 300 pêcheurs « bozos » maliens et une quarantaine de promoteurs ivoiriens ; la pisciculture également est présente. Les usines implantées sont celles de Thanry (Guiglo), BTA et NEFBA (Zagné) dans le bois, Compagnie Hévécicole du Cavally (CHC) à Zagné dans la transformation du caoutchouc. La région dispose également d'un riche potentiel minier avec des indices de Cobalt, Nickel, d'or et de diamant. Trois permis de recherche d'or ont été accordés dont un à Zagné et deux à Bloléquin (SMI et une société Russe la GPB). Ainsi, l'agriculture occupe une place de choix dans l'économie de la Région avec les jeunes et les femmes qui exercent en majorité dans les emplois liés aux domaines agricole avec les cultures de rente, vivrier et maraîchères susmentionnées.

L'artisanat est l'un des secteurs les plus diversifiés dans le Cavally avec des artisans regroupés au sein de la section locale de la chambre des métiers qui encadre, forme et coordonne les activités sur divers corps de métiers : Soudeurs et mécaniciens ; Charpentiers, menuisiers et tapissiers ; Maçons et ferrailleurs ; Sculpteurs et, Réparateurs d'électroménagers.

L'élevage est très développé dans la région où les conditions naturelles sont favorables à la pratique de l'élevages surtout des volailles, ovins, caprins et porcins. Cependant, il importe de noter que dans les départements de Bloléquin, Toulepleu et Taï, la quasi-totalité des fermes ont été pillées et/ou abandonnées durant la crise postélectorale. La mise en œuvre des programmes triennaux du Conseil Régional devrait permettre de combler ce déficit en élevage et en pisciculture dû en partie à la crise.

Les exploitations sont dominées par des petits producteurs (90%) qui pratiquent une agriculture familiale. Les grands producteurs, considérés comme les principaux opérateurs économiques de l'agriculture, sont des étrangers. Il existe plusieurs organisations professionnelles agricoles constituées de groupements agricoles et de coopératives qui interviennent dans la production et la commercialisation de produits agricoles ainsi que des groupements informels qui sont dans la production de cultures vivrières. Plus de 600 coopératives agricoles sont recensées, en grande partie non fonctionnel en pratique.

L'économie de la région du Cavally est donc portée principalement par le secteur agricole, en particulier les cultures de rente qui permettent d'assurer la survie des populations. Toutefois, ces populations sont très vulnérables en raison de la forte volatilité des cours des matières premières sur les marchés internationaux, des coûts des intrants et des prix des produits agricoles sur les marchés nationaux et, des effets négatifs du changement climatique.

1.2.3 Commerce du riz, du manioc et des dérivés

Dans la région du Cavally, le riz produit est vendu soit paddy soit riz blanc. La commercialisation du riz paddy. Pour ce qui est du riz paddy, la commercialisation est assurée par les producteurs eux-mêmes. Ils réservent 70% de leur production à la consommation de leur ménage (PROMAK AFRIC 2022) et ne commercialisent que les 30% restants. Les 30% commercialisés sont vendus sur divers marchés à divers acheteurs. Ainsi, 50% est vendu directement sur les marchés locaux, 18% aux unités de transformation, 15% au marchés bord-champs et 17% sous d'autres formes. Les acheteurs sont à 44% des Unités de transformation du riz installées dans la région, 36% des intermédiaires, 7% des coopératives et 13% autres acheteurs.

Les prix de vente du paddy varient au cours de l'année selon que nous sommes dans les périodes d'abondance (novembre à février) où le paddy coûte 170FCFA le kg ou les périodes de pénurie (mars à juillet) où il coûte 225FCFA/kg. En moyenne, au cours de l'année le prix du paddy est de 180 FCFA/Kg. Il faut noter que le riz produit et vendu dans la région du Cavally, n'arrivent pas à satisfaire l'optimum requis pour le bon fonctionnement des unités de transformation (UT). Pour remédier à cela, en plus des approvisionnements en paddy bord-champ qui constitue 60% des quantités traitées, elles s'approvisionnement aussi dans les régions voisines du Tonkpi et du Guemon pour 40% ; le marché du paddy n'est donc pas saturé.

La commercialisation du riz blanc. Le riz blanc produit dans le Cavally est vendu dans sa quasi-totalité (99%) dans la Région par les unités de transformation (jouant le rôle de grossiste) dont la clientèle est

constituée de ménages (60%) et de commerçants détaillants (40%). Ces commerçants détaillants sont généralement des femmes (70%), de moins de 40 ans (53%), mariées (76%) et des allogènes majoritairement (59%). Elles vendent régulièrement de façon hebdomadaire de toute petite quantité en utilisant des unités de mesure non conventionnelles telles que les tines, les gobelets, etc. Le prix de détail du riz local varie également au cours de l'année selon les périodes de disponibilité du riz à 400FCFA/kg de Janvier à Juillet et 450 FCFA d'août à décembre avec une moyenne annuelle de 425 FCFA/kg de riz blanc.

Dans la région du Cavally, le manioc produit est du type doux (vendu frais) ou du type amer (vendu sous forme transformée en placali ou attiéké). La commercialisation du manioc frais (tubercule de manioc). La commercialisation du manioc frais (doux ou amer) est effectuée par les producteurs eux-mêmes, par les commerçantes semi-grossistes/collectrices, des détaillantes et des transporteurs. Les semi-grossistes/collectrices vont dans les villages chercher le manioc qu'elles viennent ensuite vendre en ville à des transformatrices ou à quelques détaillantes. Les détaillantes achètent souvent avec ces semi-grossistes/collectrices en ville pour vendre ou elles sont elles-mêmes des productrices de manioc. Le manioc frais est donc vendu soit directement aux ménages (au village ou en ville) pour être bouilli frais et consommé ou vendu aux semi-grossistes/collectrices ou aux transporteurs (collecteur) ou aux transformatrices directement (cas du manioc amer). Au bord champs le manioc frais est acheté soit par sac ou par tas de 500 FCFA ou par chargement de Tricycle (800 kg à 1 tonne) de 35 000 FCFA. Les transporteurs (minibus de type Massa) transportent le sac entre 500 FCFA à 1000 FCFA selon la distance et l'état de la route, les tricycles de 3500 à 5 000 FCFA selon la distance.

La commercialisation de la pâte de manioc (placali). La transformation du manioc en placali est faite par des femmes elle-même productrices ou épouse de producteur qui prélèvent du manioc frais du champ pour le transformer et le vendre en patte. La commercialisation du placali se fait dans les villages des zones de production auprès des ménages voisins ou dans les marchés villageois en petite quantité continuellement pendant une semaine en moyenne pour épuiser les quantités produites. Les acheteurs sont des semi-grossistes, des détaillantes urbaines et des restauratrices. Les semi-grossistes venus de la ville pour acheter le placali, assurent le transport à l'aide de tricycle ou de camion KIA.

La commercialisation de l'attiéké (semoule de manioc). L'attiéké est vendu soit aux restauratrices, soit aux ménages ou aux détaillantes. Les transformatrices le vendent en des tas de 1000 FCFA à 5000 FCFA et les acheteurs (restauratrices et détaillants) les reconditionnent pour les exposer sur leur étal en des unités de 100 FCFA ou les expose en compagnie de leur viande, poisson et autres ingrédients pour les restauratrices. En sommes, en reconvertissant ces unités non conventionnelles utilisées, les prix unitaires de vente de l'attiéké en gros revient à 200 FCFA/kg alors que le prix de détail est à 300 FCFA/kg. Au niveau des emballages, il urge d'emballer le produit depuis la production de l'attiéké afin d'éviter les manipulations incessantes observées au niveau de la vente en détail.

Ainsi, le marché local (région du Cavally) constitué le principal débouché pour le riz, le manioc et leurs dérivés. L'option de la transformation du manioc en pâte avant sa vente semble être la meilleure outre la production d'attiéké.

1.2.4 Pauvreté, sécurité alimentaire et emplois

La pauvreté reste plus faible dans les régions frontalières du sud-ouest notamment dans celle du Cavally. Le taux de pauvreté de la région du Cavally, en 2015, était de 41% en dessous de la moyenne nationale de 46,3% (INS ENV 2015). Toutefois, les populations de la région du Cavally demeurent vulnérables en raison des conséquences des crises qu'à traverser la Côte d'Ivoire.

L'analyse de la sécurité alimentaire selon les régions montre que l'insécurité alimentaire globale (sévère et modérée) est beaucoup plus accentuée dans les régions suivantes : Tonkpi (27%), Guemon (25,6%), les Grand ponts (23%), la Bagoué (18,3%), La Me (17,6%), Cavally (17%), Tchologo (16%), le Hambol (15,8%), Agneby Tiassa (15,5%) et le Poro (15,3) où la prévalence de l'insécurité alimentaire est au-dessus de la moyenne nationale (12,8%) (INS ENV 2015).

Selon le Rapport diagnostic provisoire du Cavally, 2020 : « le problème de l'emploi constitue une problématique dans la région du Cavally. Sa population est majoritairement jeune et active pour travailler, soit 55,2% de la population totale en 2014. En effet, dans la région du Cavally on enregistre un taux de chômage de 7,3% en 2013, inférieur à la moyenne nationale (9,3 %) ». Selon le même

rapport, la population des actifs (15-59 ans) normalement susceptible de se retrouver sur le marché de l'emploi, suit une évolution croissante selon les projections 2014-2034. La population active (15- 59 ans) de la région est passée de 254 098 personnes en 2014 et pourrait atteindre 300 743 en 2034, avec un taux d'évolution de 18,4%. Au niveau des départements, le taux d'évolution entre 2014 et 2034 est de 18,4% à Guiglo, Bloléquin et Taï et de 18,3% à Toulepleu. Ainsi, la problématique de l'emploi sera au cours des décennies à venir le défi majeur à surmonter pour les autorités gouvernementales locales.

L'augmentation de la population active offrira une fenêtre d'opportunités pour la région et facilitera le développement économique de la zone si des efforts sont faits dans la création d'emplois notamment avec l'installation des industries agro-alimentaires. Ainsi, la mise en œuvre du PS DE contribuerait à réduire le taux de chômage surtout celui des jeunes et des femmes.

1.3 Infrastructures routières et de communication

Enfin en termes de voiries ; la circulation des biens et des personnes dans la région du Cavally se fait via un réseau routier composé aussi bien de routes bitumées, que de routes non bitumées et de pistes. Les localités de la région du Cavally sont reliées entre elles par un réseau routier d'une longueur totale de 2 477 km dont 86 km de route bitumée, 62 km de route en cours de bitumage, 388 km de route en terre et 1941 km de pistes rurales et dessertes. Le département de Taï est le seul de la région qui ne bénéficie pas de bitume. Le département de Taï est relié au chef-lieu de région par une route non bitumée. Toutefois, l'impraticabilité en toutes saisons de l'année des nombreuses routes en terre et des pistes rurales et dessertes peut constituer une contrainte majeure dans la mise en œuvre du PS DE du Conseil Régional. En effet, l'état de pistes et routes en terre agit négativement sur les coûts de transactions (qui augmentent) et sur les mouvements des flux physiques de riz et du manioc dans les échanges commerciaux.

En outre, la région du Cavally dispose de plusieurs radios de proximité qui servent à diffuser des informations et à sensibiliser les populations rurales et urbaines. Sans faire de la publicité, il y a deux radios locales à Guiglo ; une radio à Taï ; deux à Bloléquin et deux radios locales à Toulepleu. La radio locale du Cavally (propriété du Conseil Régional) émet parfaitement sur tous les départements de Guiglo, Bloléquin et Toulepleu ; mais partiellement sur le département de Taï. Ces radios de proximité seront mis à contribution dans le cadre de la mise en œuvre du PS DE de la région du Cavally.

Enfin, la quasi-totalité des départements est couverte par les différents opérateurs de réseaux téléphoniques que sont Orange, MTN et Moov.

1.4 Gestion du foncier

La région du Cavally regorge de nombreux bas-fonds propices à la riziculture. Les modes d'accès dominants des producteurs à l'exploitation des parcelles de bas-fonds sont par la propriété (54%), surtout par les autochtones et par la location (46%) généralement pour les allochtones et allogènes. La dimension genre dans les filières riz et manioc est marquée par une forte présence de petits groupements informels de femmes tant au niveau de la production qu'au niveau de la transformation et du commerce (détail du riz local, attiéké, placali pour le manioc). Cependant, elles ont difficilement accès à la terre aussi bien du plateau que dans les bas-fonds (PROMAK AFRIC, 2022). Paradoxalement, dans les mentalités du peuple Wê, Dan et Toura, le travail dans les bas-fonds rend l'homme « impuissant ». Par conséquent, ces derniers y descendent difficilement et préfèrent confier leurs parcelles de bas-fonds aux allogènes (Burkinabés, Maliens, Guinéens) pour les mettre en valeur ; ce qui est donc très souvent sources de conflits fonciers dans la région du Cavally.

Au vu de la courte durée du cycle de riz comparativement aux cultures pérennes, la location des bas-fonds présenterait l'avantage de résoudre plus facilement d'éventuels litiges fonciers mais elle ne sécurise pas le producteur sur son exploitation. En effet, au niveau local, la crise du foncier dans le passé et l'incapacité pour l'État à régler efficacement cet épineux problème, amène à considérer la question de la gestion du foncier comme une menace omniprésente. Elle nuit à la cohésion sociale et conduit très souvent à la destruction de nombreuses plantations, à une forte migration et, aux conflits entre allogènes et autochtones. L'alliance WE, très présente dans la région, œuvre à la préservation et à la résolution des conflits fonciers. Cependant, le défi majeur actuel reste la sécurisation des terres

(bas-fond et plateaux). En effet, les terres de bas-fonds très propices pour l'agriculture vivrière (notamment le riz et les cultures maraîchères) sont menacées par les lotissements pour l'habitat humain. Quant aux terres de plateau (lieu de prédilection pour la culture du manioc), elles sont sous l'emprise totale et quasi irréversible des cultures de rente dont notamment l'hévéa.

1.5 Contexte environnemental de la région et des sites à aménager

1.5.1 Effet des Changements climatiques

En dépit du potentiel forestier, la région du Cavally fait face à une dégradation de son environnement naturel, en raison de l'exploitation abusive et anarchique des ressources foncières et forestières. Cette déforestation touche même les forêts classées. En effet, les nombreuses forêts classées sont fortement surexploitées par des sociétés d'exploitation (bois et mines), et les populations engendrant la disparition de certaines espèces. Les plantations de café et de cacao, dont la superficie a quintuplé en moins de 50 ans, ont consommé la forêt ivoirienne dont la superficie a fortement diminué. La faible utilisation d'intrants, le système cultural inadapté, traditionnel et fortement dépendant de la pluviométrie, la pratique d'une agriculture extensive, la généralisation de l'agriculture sur brûlis contribuent à la déforestation et particulièrement à la destruction rapide de la biomasse. Aussi, il faut noter l'utilisation abusive et inappropriée de produits phytosanitaires qui a un impact aussi bien sur la flore mais surtout la faune. Au-delà des activités agricoles visibles dans les forêts, l'utilisation domestique du couvert végétal pour le bois de chauffe et le charbon mais aussi l'extraction des plantes médicinales ont augmenté le phénomène de déboisement. L'infiltration des forêts par les orpailleurs est aussi un autre fléau qui accentue cette dégradation.

L'un des problèmes environnementaux majeurs qui affecte la région du Cavally demeure le phénomène des changements climatiques. Les secteurs les plus touchés sont ceux des ressources en eau et de l'agriculture. La variabilité des précipitations durant la saison des pluies est actuellement à la hausse, en particulier dans la zone du projet. Combiné, les hausses de températures et la variabilité pluviométrique devrait entraîner des baisses des rendements des cultures.

En effet, la réduction des précipitations et la hausse des températures pourraient affecter les volumes d'eau à mettre à la disposition des différents services dans les bassins. Une première conséquence est la réduction de la vitesse d'écoulement dans les chenaux d'irrigation. Cette situation offre également les conditions idéales pour la multiplication des vecteurs des maladies hydriques. De même que les équilibres de l'écosystème seront affectés par la baisse des précipitations et de débits au niveau des ouvrages qui pourraient se traduire par une réduction significative des zones humides naturelles, de la biodiversité et des aires de conservation. La sécheresse chronique qui résulte des changements climatiques est un facteur de désertification avec comme conséquence la dégradation du couvert végétal et du sol.

Dans les mêmes zones d'intervention, malgré ces potentialités, il y a un cycle de paupérisation continu. La situation économique et socio-sanitaire ne cesse de se dégrader, avec comme conséquence la pression accrue sur les ressources naturelles et la dégradation accélérée de l'environnement. D'une manière générale, d'une année à l'autre la biodiversité régresse ; les bassins hydrographiques s'assèchent périodiquement ou connaissent parfois des crues exceptionnelles et des inondations. L'ampleur du braconnage et l'exploitation forestière abusive entraînent la réduction drastique des réservoirs des espèces ligneuses et non ligneuses.

L'adaptation face aux changements climatiques et aux pratiques non durables de la population demeure une urgence.

1.5.2 État environnemental des sites rizicoles

Les sites rizicoles retenus dans le cadre du PS DE de la région du Cavally sont au nombre de cinq à savoir le site de Nicla et de Goya 2 (à Guiglo), le site Guibobly (à Bloléquin), le site de Pantrokin (à Toulepleu) et le site de Daobli (à Tai).

Comme l'indique la figure 3 ; le site de Nicla est situé au sud de la ville de Guiglo dans le quartier Benkadi. On y accède en empruntant la voie bitumée qui longe le Centre Hospitalier Régional (CHR) de Guiglo. Le site côtoie l'agglomération et on trouve des bâtiments et des bornes de lotissement à l'intérieur du bas-fond. Le cours d'eau taris chaque année d'où la nécessité de pérenniser les besoins en eaux pour une exploitation optimale. Comme culture on y trouve essentiellement du riz et quelques cultures comme gombo, patate et aussi une plantation d'hévéa. L'environnement est marqué par la présence de plantations villageoises d'hévéa autour du site (rive droite) ; l'existence d'un site sacré du village à proximité d'un cimetière. Le cours d'eau traversant le bas-fond se jette directement dans le fleuve N'Zo. Il y a également des dépôts de déchets sauvages à proximité du site et des emballages des pesticides dans les canaux d'irrigation du périmètre rizicole. Enfin, il y a un rejet des effluents domestiques des habitants sur le site.

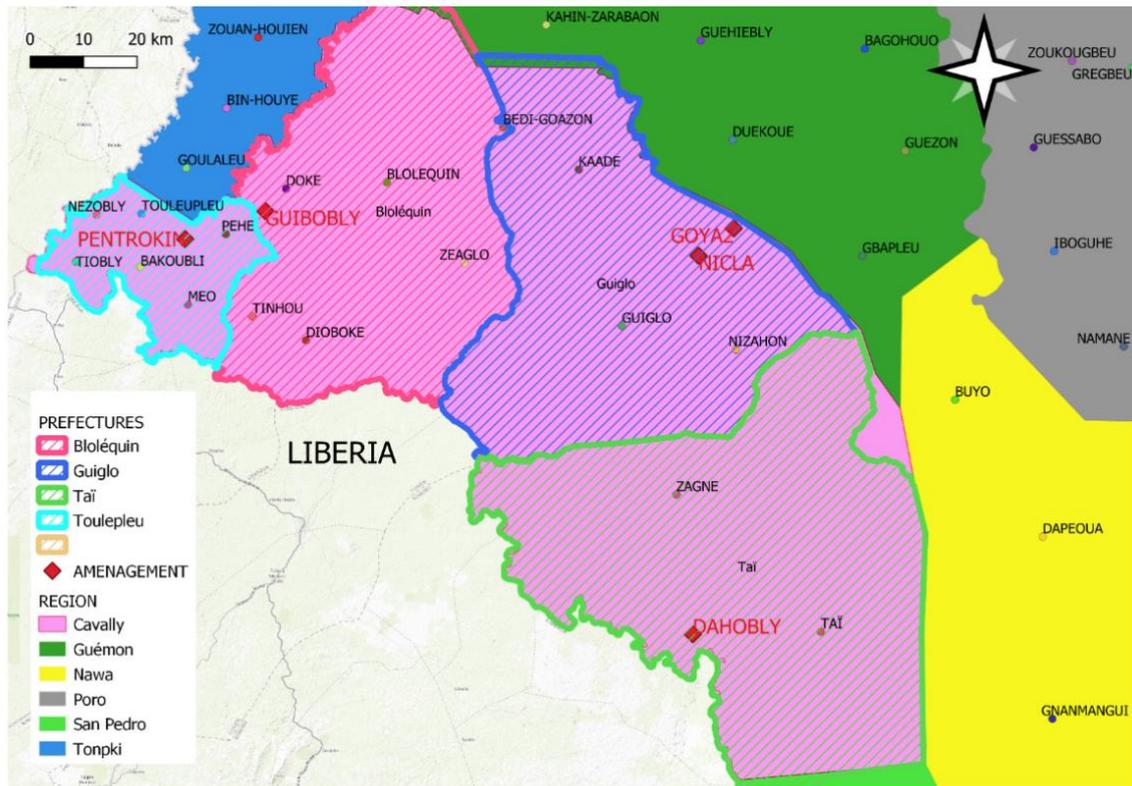


Figure 3 : localisation des sites rizicoles dans la zone du projet

Le site de Goya2 est situé dans le département de Guiglo, précisément dans le village de Goya 2 (sur l'axe Duékoué-Guiglo). Le site est situé à 1km du village. On y accède par deux pistes à partir du village. Une partie du périmètre a été aménagée par la CODERIZ en 2008 en collaboration avec des jeunes du village. Comme cultures il y a le riz, le maïs, le palmier à huile, l'hévéa et quelques maraîchers comme le gombo et la tomate. On y trouve aussi des étangs piscicoles. Le site est traversé par la ligne Haute tension et par une eau de surface (rivière Blinanyou). La rivière prend sa source depuis la réserve naturelle (située à l'Est du périmètre) et se jette dans le fleuve N'Zo. Le cours d'eau est permanent. Le site connaît des inondations à cause de l'émissaire qui n'est pas marqué. La source de l'eau est entourée par une forêt (d'environ 18 ha et située en amont du site) est une réserve naturelle qui appartient à une famille du village. Cette réserve nécessite une protection afin de protéger la source de la rivière. Enfin, l'on note la présence des emballages des pesticides dans les canaux d'irrigation et sur le périmètre rizicole ; signe d'une mauvaise gestion des emballages.

Le site de Guibobly est situé dans le Département de Bloléquin dans le village de Guibobly (à environ 20 km de Bloléquin - sur l'axe Guiglo-Toulepleu). Le site est situé à 1 km du village Guibobly et difficile d'accès. Le site est traversé par la ligne haute tension dans sa partie Nord et par une eau de surface (rivière Bouakla) qui se jette dans le Cavally. Le site est marécageux et souvent inondé. Le cours d'eau est permanent mais le drain nécessite un curage et un recalibrage dans tout son ensemble. On y trouve des cultures pérennes comme le cacao, des cultures vivrières comme le maïs et l'igname qui bordent

le site. Il existe une réserve naturelle (forêt) appartenant à une famille du village située à proximité du périmètre. Cet habitat naturel regorge plusieurs espèces fauniques notamment des singes rouges et des chimpanzés.

Le site de Pantrokin est situé dans la préfecture de Toulepleu à 3km de Pehé et à 4 Km du fleuve Cavally (axe Bloléquin-Toulepleu). Le site est à 1,5 km du village de Pantrokin. Il a connu un premier aménagement dans les années 1974 par la SODERIZ et des réhabilitations sommaires en 2008 et 2013 successivement par l'ANADER et la FAO. Le cours d'eau (rivière) qui traverse le bas-fond s'appelle Gbedeba et se jette dans le Cavally. Le cours d'eau est permanent. Le site est inondé en raison des difficultés d'évacuation des eaux pluviales due à l'état des ouvrages de franchissement. En effet, le drain principal est bouché dans la majeure partie. Comme culture, on a essentiellement le riz et des plantations d'hévéa et de cacao à proximité. Il existe un site privé de riziculture en aval du périmètre à aménager. Il y a une absence de piste périmétrale.

Enfin le site de Daobli est situé dans la préfecture de Tai. Le site se trouve à l'entrée du village de Daobly précisément à 100 m dudit village ; en bordure de la voie Ponan-Taï. Le site est traversé par la rivière Soinyer qui se jette dans le N'Ce. Le cours d'eau est permanent et inonde le bas-fond chaque année. Le site est boueux et on y cultive du riz. Une forêt classée de 8 ha, dénommée forêt cimetièrre qui abrite un site sacré du village (cimetièrre), se trouve à proximité du site. Cette forêt est traversée par la route allant à Taï. Cet habitat naturel regorge des singes. Il y a des plantations villageoises d'hévéa autour du périmètre et une riziculture en aval du site. Le site est inondé en raison des difficultés d'évacuation des eaux pluviales ; due à l'état des ouvrages de franchissement. Il y a également la présence d'emballages des pesticides dans le périmètre rizicole. Il a été signalé des conflits entre exploitants agricoles et éleveurs.

La figure 4 présente quelques vues de l'état environnemental des sites rizicoles



A : Vue des habitats installés sur le site Nicla



B : Vue de dépôt d'ordure ménagère sur le site Nicla



C : Vue de l'inondation du site de Pantrokin



D : Vue d'emballage vide de produits phytosanitaire sur le périmètre aménagé



E : Vues de plantations d'hévéa autour des périmètres exploités

Figure 4 : quelques images de l'état environnemental des sites rizicoles

2. Aperçu des chaînes de valeurs manioc et riz

2.1 Chaîne de valeur manioc

Le manioc est l'une des principales cultures vivrières produites et consommées en Côte d'Ivoire. Selon le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, avec une production qui s'élève entre 4,5 et 5 millions tonnes par an, la consommation de manioc se place au deuxième rang des cultures vivrières produites, après l'igname et devant le riz.

Ces dernières années la culture du manioc a connu un essor important démontrant ainsi que cette culture joue un rôle très important dans l'économie du pays. Le manioc contribue substantiellement à la sécurité alimentaire des ménages surtout les plus pauvres. En effet, au niveau rural, un grand nombre de ménages disposent de petites superficies de manioc dont la production constitue un complément alimentaire, dans l'attente de la prochaine récolte. Le manioc est de plus en plus considéré comme une culture de rente, au regard de sa part contributive au revenu du ménage pour certains producteurs. Dans la Région du Cavally, les superficies affectées à la production de manioc pour les campagnes 2019-2020 sont estimées à 7.744 ha en 2019 et à 10.240 ha en 2020 pour une production de 50.336 et 66.560 tonnes respectivement en 2019 et en 2020. Pour un rendement moyen de 6,5 t/ha, la production totale de la Région du Cavally se répartit pour plus de 40% pour le seul département de Bolequin, suivi des départements de Toulepleu (30%), de Guiglo (20%) et de Taï (moins de 10%).

Les variétés de manioc cultivées dans la région sont Bonoua, IM84, IM 93, TMS4 (2) 1425, TMS 30572, Bokou1 et 2, avec un cycle de production variant de 12 à 20 mois, un rendement moyen de 15 à 30 t/ha. Seulement les variétés Bokou 1 et 2 possèdent trois usages (Attiéké, Foutou et Placadi), les autres n'étant utiles que pour l'Attiéké ou le Foutou. Sachant que le manioc peut être transformé en plus d'une dizaine de sous-produits, il va sans dire les variétés cultivées dans la région sont très peu performantes. Ce qui est corroboré par le faible rendement moyen des campagnes 2019-2020 qui était de l'ordre de 6,5 t/ha.

La filière du manioc dans la région se compose de plusieurs acteurs parmi lesquels il est distingué les acteurs institutionnels et les opérateurs privés qui gèrent les différents maillons de celle-ci.

Ainsi : (i) les Acteurs institutionnels qui sont les représentants au niveau régional des ministères techniques et/ou les structures d'appui conseil du monde rural et le Conseil Régional du Cavally. Il s'agit des DR du MINADER, de l'ANADER, de l'OCPV, du CNRA et du Centre Suisse de Recherche Scientifique (CSRS). Ces structures assurent les mêmes missions que pour le riz auprès des acteurs de la filière manioc. (ii) Les Opérateurs privés qui regroupent les fournisseurs de matériels végétal, aratoires et d'intrants, les producteurs individuels, les commerçants et les transformateurs. Ils animent chacun un maillon particulier de la filière.

La fourniture de matériel végétal (boutures). Ce maillon est composé de Groupements parcs à bois manioc. Avec l'appui du CSRS, cinq (05) variétés améliorées de manioc (*TMS4*, *Bocou 1* et *2*, *Yavo*, et *Olékanga*) ont été vulgarisées à Guiglo. Avec l'aide de la FAO, l'ANADER et la GIZ (PACCS), des parcs à bois ont été installés à Guiglo, Zagné, Tai, Bolequin et Toulepleu. Au nombre de 22 selon le recensement 2018 de l'ANADER, ces parcs à bois sont en cours de disparition à cause du manque de terre mais aussi suite à des problèmes de gestion et/ou au non-respect des normes de matériel végétal sélectionné. A côté de ces groupements, les boutures sont également obtenues dans les anciens champs des producteurs individuels et souvent mis à disposition des agriculteurs sous forme de don à d'autres producteurs. Le manque de variétés de manioc adapté à la région devient une préoccupation essentielle pour les acteurs de la production.

Le maillon de la fourniture de matériels aratoires et d'herbicides est réservé aux quincailleries et aux vendeurs ambulants dans les marchés. Ce matériel est essentiellement composé de houes, de machettes, de râtaux et de pioches. Quant aux herbicides, ils proviennent de divers horizons mais de façon incontrôlée par les services compétents. La production du manioc est assurée par une multitude d'acteurs essentiellement composée de producteurs individuels qui disposent de superficies comprises entre 0,3 à 1 ha. Avec l'appui des partenaires au développement (GIZ, FAO, ...), certaines organisations de la société civile comme le SIPAID, les associations (AFPG, Tossongnini, femmes dynamiques, sœurs unies, Doloya, Kodo, Mindoko, Zlansa, AFPVG) ont participé à la fourniture de boutures et de racines.

Le Projet d'Autonomisation des Femmes Solidaires du Cavally financé par le Conseil Régional a installé des groupements de femmes à V16, Zagné, Tinhou et dans le NEZO sont en instance de produire des racines de manioc dans le courant de l'année 2021. Le maillon de la commercialisation du manioc ou racine de manioc frais est détenu par les femmes. Elles se ravitaillent dans les villages pour approvisionner les marchés régionaux. Le demi-grossiste peut négocier directement avec le producteur qui cède une partie ou tout le champ en gros. Cependant, les parcelles de production de manioc sont souvent enclavées et l'écoulement de la production vers les marchés devient peu aisée pendant les périodes de récolte du cacao et de l'hévéa car les moyens de transport se font rares. Le coût du transport est d'ailleurs une des difficultés identifiées par les acteurs de la filière. La collecte primaire du manioc commence au champ et va jusqu'à la livraison aux unités de transformation, qu'elles soient artisanales au village ou semi-industrielles dans les périphéries des centres de consommation. Les transports utilisés sont les motos, les tricycles, les bâchées pick-up.

La transformation du manioc se fait principalement dans des unités artisanales villageoises par les femmes individuelles ou organisées en association. Les unités de transformation manuelle, individuelle ou sous la responsabilité de groupement de femmes sont disséminées dans toutes les grandes agglomérations de la région. Cependant, il n'existe pas d'organisation formelle des transformatrices du manioc au niveau régional. Cela ne favorise pas leur collaboration avec les acteurs des autres maillons. Dans le cadre de la reconstruction post-conflit, des unités de transformation fixes et mobiles ont été offertes par les partenaires au développement à des associations. Ainsi six unités de broyage ont été installées dans la Région du Cavally entre 2004 et 2020. Quant aux unités mobiles, elles étaient au nombre de 55 dans la région en 2018. En 2020, grâce à la GIZ, deux nouvelles unités mobiles ont été livrées à Zagné et Tai. Ces unités opèrent dans les villages à grande production de racine de manioc. Certaines unités ne fonctionnent plus ou du moins ont arrêté de fonctionner à cause du manque d'esprit associatif et de l'ignorance des règles élémentaires de gestion de groupe.

Quelques femmes ou groupe de femmes transformatrices du manioc en attiéké et/ou placali ont accès quelques fois avec des broyeuses mobiles pour écraser le manioc frais en patte. Excepter cela, le reste des activités liées au processus de transformation est manuelle avec des outils très artisanaux (voir figure, rappeuse, presseuse etc.). Seules quelques-unes Le système de production et de transformation des produits est donc encore à l'état embryonnaire fait de petite surface récolte et de petite quantité transformée.



*Broyeuse de manioc artisanale
(SEIBLI)*



*Presse traditionnelle de patte de manioc
(SEIBLI)*



*Ferment traditionnel (magnan,
SEIBLI)*

Figure 5 : quelques images des outils artisanaux de transformation du manioc

Dans les grands marchés physiques dans les chefs-lieux de département (Guiglo, Bolequin, Toulepleu, et Tai), il n'existe aucun espace aménagé dédié à la commercialisation du manioc sur toutes ces formes. Les quelques femmes rencontrées dans ces marchés vendent à même le sol dans un environnement dégradant qui ne confère aucune sécurité sanitaire à ces produits consommés par la population.

Dans les localités visitées, les acheteurs du manioc et produits dérivés sont des acheteurs locaux ou venant de la ville. Les producteurs en groupement produisant des quantités suffisantes à vendre sur les marchés de la ville ne disposent d'aucun moyen de transport de leur produit vers la ville occasionnant ainsi des pertes énormes voir de toute la production dans certains cas.

Le broyage du manioc est fait soit manuellement avec des outils archaïques ou avec des broyeuses mobiles de très faible capacité. La presse est faite avec des outils complètement archaïques (en brindilles de bois, voir figure) même pas de presses artisanales. Il convient donc de mettre en place des infrastructures de transformation moderne et de commercialisation dédiés pour assurer la commercialisation du manioc et produits dérivés dans un environnement sain et salubre

2.1 Chaîne de valeur riz

Dans la Région du Cavally comme dans la plupart des régions de pays, le système de production de riz se compose de trois grands types : le riz pluvial, le riz de bas-fond et le riz irrigué. La superficie totale affectée à la production du riz, tous types confondus, en exploitation ou non, est estimée à 12.241 hectares répartis comme suit : (i) la zone de Guiglo détient plus de la moitié (51%) des bas-fonds de la région dont 41% est en exploitation, (ii) la production porte sur 38% des bas-fonds et seulement 3% aménagé avec PFE1 et (iii) les bas-fonds inexploités font plus de la moitié (59%) du potentiel. Ce qui voudrait dire que la région a besoin d'importants investissements pour mettre en valeur toutes ces terres.

Les variétés de riz cultivées dans la Région du Cavally sont Wita 9, Bouaké 189, Djoukemein, V10 et des variétés locales. Compte tenu des effets du changement climatique avec l'irrégularité des pluies, certaines variétés locales ne sont plus cultivées et tendent à disparaître (klémencé, riz Danané).

La production de riz de la Région du Cavally est estimée à 11 147 tonnes pour 2019 et 15 572 tonnes au titre de l'année 2020. Le département de Guiglo est la plus grande zone de production de la région avec une contribution de 36% de la production en 2019 à 58% du total en 2020, soit plus de la moitié de la production totale qui est le fait de la riziculture de bas-fonds pour plus de 60% (PROMAK AFRIC 2022, CONSEIL REGIONAL DU CAVALLY 2021). La performance de ce type de riziculture est essentiellement due aux importantes superficies emblavées. En combinant ces dernières avec la production, les rendements moyens enregistrés dans la région sont de 0,7 t/ha, 2,5 t/ha et 4 t/ha respectivement pour le riz pluvial, le riz de bas-fonds et le riz irrigué. Le riz pluvial est caractérisé par une culture extensive et itinérante sur brulis. Le faible rendement est lié à la non utilisation de semences améliorées, d'engrais, et de fongicides par une majorité des paysans. Sa production, basée sur des variétés locales prisées, est destinée en premier lieu à l'autoconsommation familiale.

La filière rizicole dans le Cavally est animée par plusieurs acteurs repartis entre les acteurs institutionnels et les opérateurs privés.

Les Acteurs institutionnels, au-delà du Conseil Régional, sont les démembrements de l'Etat représentant au niveau régional les ministères techniques et/ou les structures d'appui conseil du monde rural. Il s'agit de Délégation de pool de l'Agence de Développement de la filière Riz (ADERIZ), de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), de l'Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV) et du Centre National de la Recherche Agronomique (CNRA).

Le Conseil Régional du Cavally a fait de la production du riz une priorité. A cet effet, des nombreux groupements de femmes ont bénéficié d'un important appui en matériel agricole et en renforcement de capacités (80 millions investis sur la période 2019 à 2021).

L'Etat, à travers le Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, a concédé à l'ADERIZ, la coordination de l'ensemble des activités de la filière riz dans une dynamique du faire faire. En cette qualité de maître d'œuvre délégué sous la tutelle du MEMINADER, cette Agence a la responsabilité de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture révisée 2012-2020.

Avec l'appui du CNRA et d'Africarice, des variétés améliorées de riz pluvial et de bas-fond ont été produites et vulgarisées avec le soutien de la FAO, de l'ANADER et de la GIZ (PACCS). Au niveau régional, seule la CODERIZ essaie chaque année de produire de la semence sur 5 ha. Les conditions climatiques de l'année 2020 n'ont pas permis à cette coopérative de produire des semences alors que depuis la crise de 2010, le matériel végétal local a disparu (klémencé, riz Danané, ...) pour ne citer que ces variétés très prisées au niveau régional.

L'ANADER assure la vulgarisation, auprès des riziculteurs, de techniques performantes, leur encadrement dans l'exécution des activités de production et l'assistance technique pour le renforcement de leurs capacités et de leur professionnalisation.

Les opérateurs privés regroupent l'ensemble des acteurs qui, par leurs activités, contribuent au développement et à la promotion de la filière. Ces acteurs sont les fournisseurs d'intrants, les sociétés coopératives, les propriétaires d'unités de décortilage ou de moulins artisanaux, les producteurs individuels, les grossistes de riz, les détaillants, les restauratrices, ...

La fourniture de matériels et d'intrants est réservée aux quincailleries et autres commerçants dans les marchés. Le matériel vendu est composé de : houes, machettes, râteau, d'herbicide, brouettes, ...

Outre les commerçants habituels, il est noté que certaines institutions internationales et nationales (FAO, GIZ, PNUD, l'ambassade des Etats-Unis, DRC, ...) appuient les semenciers du CNRA et AficaRice en vue de mettre à la disposition des riziculteurs des semences de qualité. Les bénéficiaires de ces appuis sont les associations de producteurs et la société coopérative CODERIZ active à Guiglo, Toulepleu et Blolequin.

Les sociétés coopératives regroupent la CODERIZ et de nombreuses associations formelles et informelles, les femmes actives de Zagné, Tinhou, Nézobly dans le cadre du PAFAS (Projet d'Appui aux Femmes Actives et Solidaires) et bien d'autres groupements de femmes à Guiglo (25), Zagné (08), Taï (09), Blolequin (10) et à Toulepleu (05).

Les producteurs individuels sont de petits producteurs dont la production est partagée entre (i) l'autoconsommation qui sera transformée ultérieurement, (ii) une partie vendue aux pisteurs et enfin (iii) une dernière partie vendue directement aux unités de transformation. Environ 8.300 producteurs individuels ont été recensés sur le territoire régional.

Le paddy produit est vendu à des acheteurs individuels dans les villages pendant les marchés hebdomadaires. Le prix de vente du paddy fluctue entre 100 à 110 FCFA/kg en période d'abondance et entre 150 à 200 frs/kg en période de pénurie aiguë. Le paddy est décortiqué dans des moulins pour être écoulé dans les centres urbains.

Le paddy est transporté du champ vers les villages sur la tête, par brouette, par tricycle, par moto et/ou par camion KIA. Le coût du transport est le même quand il s'agit des sacs (500 frs CFA en 2015, 1000 frs CFA en 2019 pour le sac de 100 kg).

Le réseau de transformation du paddy de la région est composé (i) d'une mini rizerie et d'une rizerie industrielle, toutes deux installées dans la Région du Cavally entre 2004 et 2018 à Guiglo et (ii) de 86 moulins recensés à travers les 4 départements que compte la région. Un second réseau blanchit le paddy de productrices de riz pluvial regroupées souvent en groupements. Ce sont de petites quantités de riz très prisées qui sont transformées surtout pour garder les qualités organoleptiques.

2.3 Synthèse des potentialités et des contraintes des chaînes de valeur manioc et riz

Les potentialités et des contraintes de chaque filière sont présentés dans tableau 2. Il ressort que la région du Cavally regorge d'énormes potentialités rizicoles qui restent à exploiter. En revanche, la filière manioc (grande pourvoyeuse d'emplois pour les femmes et jeunes) est fortement contraint par la disponibilité de la terre suite à la concurrence avec les cultures de rente (hévéa, cacao).

Tableau 2 : potentialités et contraintes des filières manioc et riz dans la région du Cavally

	Filière riz	Filière manioc
Potentialités / opportunités	<p>Nombreux bas-fonds et terres propices à la culture du riz encore inexploitées ou sous-exploitées, surtout en riziculture de bas-fonds et en riziculture irriguée ;</p> <p>Climat très propice avec une pluviométrie abondante ;</p> <p>Présence de producteurs semenciers dans la région (à Guiglo et Toulepleu)</p> <p>Longue tradition de la culture du riz par les populations rurales ;</p> <p>Nouvelles variétés, de même que des techniques culturales améliorées et performantes mises au point par la recherche agricole pour toutes les écologies et disponibles ;</p> <p>Volonté manifeste du Conseil Régional pour assurer le développement de la riziculture ;</p> <p>Présence des structures d'appui-conseil, d'encadrement et des partenaires au développement prêts à assurer leurs rôles ;</p> <p>Une tradition du mouvement coopératif dans la filière ;</p> <p>L'existence d'une loi foncière ;</p> <p>L'existence d'un plan de développement de la riziculture au niveau national ;</p> <p>Accroissement de la demande locale et nationale de variétés locales ;</p> <p>Disponibilité d'une main-d'œuvre agricole abondante au sein de la région.</p> <p>Potentiel de transformation (UT) du paddy plus élevé que la production rizicole actuelle</p> <p>Présence de l'OIA-Riz</p>	<p>L'intérêt croissant des populations pour le manioc comme source d'aliment (surtout en période de soudure) et source de revenus (aspect se traduisant par une augmentation des superficies de production au fil des années) ;</p> <p>Un accroissement de la demande de la matière première par les unités de transformation de la région et hors de la région ;</p> <p>Une importante part de la demande de la région en manioc et ses sous-produits non encore satisfaite ;</p> <p>La modification des habitudes de consommation dans les centres urbains vers les plats rapides à cuisiner ;</p> <p>L'émergence progressive d'organisations de producteurs liées à cette spéculation.</p> <p>Au niveau de la transformation une capacité de transformation supérieure à celle de la production,</p> <p>Fort regroupement des femmes autour de la production, la transformation et la vente du manioc et de ses dérivés ;</p> <p>Présence d'une plate-forme manioc à Guiglo</p>
Contraintes	<p>Prédominance d'un système pluvial dépendant des aléas climatiques ;</p> <p>Faible niveau d'utilisation des semences de qualité de variétés améliorées, d'engrais minéraux et organiques et coût élevé des intrants</p> <p>Insuffisance d'approvisionnement des unités de transformation ;</p> <p>Destruction des cultures par les oiseaux granivores ;</p> <p>Enherbement excessif des parcelles rizicoles ;</p> <p>Importance des pertes post récolte ;</p> <p>Inadaptation des équipements agricoles ;</p> <p>Insuffisance de la formation et de l'encadrement des acteurs ;</p> <p>Caractère artisanal des opérations de récolte, post-récolte et de transformation du paddy ;</p> <p>Caractère informel du circuit de commercialisation du riz blanchi ;</p> <p>Défaillance de l'organisation des acteurs de la filière riz (pas de cadre d'échanges réguliers) ;</p> <p>Faible implication des populations autochtones dans la production de riz de bas-fond ;</p> <p>Absence de partage d'informations entre les différents acteurs de la filière riz due à l'inexistence d'un système d'informations propre à la filière.</p>	<p>Enclavement et/ou l'éloignement des sites de production,</p> <p>Insuffisance de l'encadrement technique des différents acteurs de la filière,</p> <p>Coût élevé des intrants,</p> <p>Insuffisance d'organisation des producteurs,</p> <p>Difficiles accès aux terres, surtout pour les femmes qui sont obligées d'en louer auprès des propriétaires terriens</p> <p>Mévente de la production due à l'inorganisation de la filière ;</p> <p>Maîtrise insuffisante des techniques de transformation</p> <p>Coût élevé des équipements de transformation ainsi la transformation du manioc est artisanale ;</p> <p>Coût élevé du transport du manioc du lieu de production au site de transformation</p> <p>Inexistence d'unités de production améliorées de pâte pressée de manioc dans la région ;</p> <p>Mauvaises conditions hygiéniques de transport et de conservation du manioc et ses dérivés</p> <p>Absence de marché de vente des produits du manioc</p>

Source : auteurs, données d'enquête, septembre 2022

3. Évaluation ex ante du programme structurant

3.1 Pertinence

L'élaboration du PS DE de la région du Cavally tient compte des potentialités et des contraintes (tableau 2) des acteurs des filières manioc et riz. Les activités telles qu'identifiées dans le PS DE permettent de lever les contraintes afin de profiter des énormes potentialités de la région du Cavally. Ces actions sont surtout destinées à accompagner les acteurs tout en leur laissant la liberté de choix, d'échanges et de partenariat. Des entretiens effectués avec les acteurs, il ressort que le PS DE est pertinent et demeure toujours aligné sur les besoins des potentiels bénéficiaires. Le PS DE est pertinent en raison du fait que la sécurité alimentaire, l'amélioration des revenus et l'emploi des jeunes sont des préoccupations centrales des parties prenantes et de l'État de Côte d'Ivoire. Les zones rizicoles choisies sont des zones exploitées qui contribuent à la production régionale de riz paddy. Les actions de réhabilitation prévues contribueront à un accroissement de cette production régionale par une augmentation du cycle de production de 1 à 2 (site de Guibobly) ou de 2 à 3 (site de Nicla). Les zones rizicoles sont toutes appropriées pour la culture du riz et, représentent la diversité des populations. Le PS DE prend en compte tous les départements de la région. Enfin, un accent particulier est mis sur le genre surtout les jeunes et les femmes et les aspects environnementaux.

L'élaboration du PS DE a été participative dans sa phase terminale car tous les potentiels bénéficiaires ont été associés à sa conception et aux choix des actions. Afin d'impliquer davantage toute la population de la région du Cavally, des campagnes radiodiffusées de sensibilisation et d'informations sont prévues.

3.2 Cohérence Interne et Externe

3.2.1 Cohérence interne

3.2.1.1 Structuration globale du programme

En partant des travaux effectués par le Groupe de Travail restreint ; travaux basés sur le diagnostic initial des chaînes de valeur riz et manioc, et des échanges actualisés avec les bénéficiaires directs du PS DE de la région du Cavally ; quelques modifications de formulation et de reformulation ont été apporté au document de base.

Ainsi, l'objectif de développement du PS DE est le développement des chaînes de valeurs Riz et Manioc. L'objectif global du PS DE Cavally est :

L'amélioration de la sécurité alimentaire et de l'emplois des jeunes et des femmes dans la région du Cavally.

En vue d'atteindre cet objectif global, les actions vont être menées à la fois en direction des chaînes de valeur riz et manioc. Ces deux filières représentent les deux composantes du PS DE du Cavally.

En ce qui concerne la composante 1 « Développement de la chaîne de valeur riz », les objectifs opérationnels sont (i) l'augmentation de la production régionale du paddy et (ii) l'amélioration quantitative et qualitative de la production et la commercialisation du riz blanc local.

La mise en œuvre de la composante 2 « Développement de la chaîne de valeur manioc », il s'agit de (i) l'augmentation de la production régionale de tubercules de manioc ; (ii) l'augmentation quantitative et qualitative des tubercules de manioc et des produits dérivés échangés et (iii) l'amélioration de l'organisation et de la gouvernance de la chaîne de valeur manioc.

Ces objectifs opérationnels traduisent bien la volonté de développement des acteurs des chaînes de valeur ciblées et ; celle de la région du Cavally.

3.2.1.2 Composante 1 « développement de la chaîne de valeur riz »

Comme indiqué, les actions seront mises en œuvre selon deux axes.

Axe 1 : Augmentation de la production régionale de paddy

Comme dans la majorité des régions de la Côte d'Ivoire, la production régionale de riz paddy ne couvre pas les besoins des transformateurs locaux afin de produire et mettre à la disposition des consommateurs du riz blanc local. En effet, selon les données de l'ADERIZ, la région du Cavally compte 137 unités de transformation en 2021 avec un potentiel total annuel de transformation estimé à environ 117 000 tonnes de paddy. Les estimations de la production régionale de paddy indiquent un niveau de production de 33 899 tonnes de paddy largement en dessous du potentiel transformation. Le dispositif de transformation se trouve en surcapacité (345%). De plus, les unités de transformation au potentiel de qualité (12 000 tonnes) ne parviennent pas à capter toute la production. Ce résultat suggère qu'il est pertinent de travailler sur l'augmentation de la production régionale de paddy. Cet objectif sera atteint si :

- les superficies de terres cultivables sont augmentées. Il s'agit d'augmenter et d'assurer une exploitation régulière et permanente des parcelles rizicoles à travers la réhabilitation, l'aménagement et la sécurisation de l'accès des sites de production (bas-fonds, périmètres, blocs culturels, ...) y compris la mise en place et le renforcement des capacités de Comités de Gestion des Aménagements (CGA).
- les opérations de production sont modernisées. Tout en essayant de répondre à la rareté de la main d'œuvre agricole, ce résultat vise aussi à réduire la pénibilité des travaux champêtres et à rendre attractif le métier de riziculteur.
- les semences de base et les semences certifiées sont disponibles et accessibles. De façon générale, le matériel végétal de production est vieillissant et très peu performant dans la région. Ce résultat devra participer à assurer le renouvellement du stock de ce matériel y compris l'approvisionnement régulier en semences de qualité.
- les intrants sont utilisés de façon rationnelle et durable. Depuis l'avènement de la crise politique militaire, la région comme l'ensemble de pays est envahie par des produits agricoles de très mauvaise qualité. La formulation de ce résultat représente la réponse à une demande d'assainissement du secteur des engrais, des produits phytosanitaires
- La participation effective des populations autochtones et des bénéficiaires réels des projets est améliorée. Les projets de sortie de crise dans la région ont énormément influencé l'attitude et les habitudes des populations de la région. Il s'agit de travailler à la reconversion des mentalités pour en faire des entrepreneurs à part entière.

Axe 2 : Amélioration quantitative et qualitative de la production et la commercialisation du riz blanc local

Bien que prisé par les populations, le riz local de bonne qualité est quasi introuvable sur les marchés locaux. En effet, selon les informations de l'ADERIZ sur les 137 unités de transformation seulement 6 sont à mesure de proposer aux consommateurs du riz de bonne qualité répondant aux normes de qualité et pouvant concurrencer le riz importé. Sur un potentiel total annuel de transformation estimé à environ 117 000 tonnes seulement 12 000 tonnes (soit 10%) seront de bonne qualité. Il y a nécessité d'améliorer la part de riz local de bonne qualité. Par ailleurs, contrairement aux préjugés, le riz blanc local est plus compétitif en termes de prix que le riz blanc importé. Le prix au consommateur du riz local dans la région oscille entre 375 et 450 FCFA/kg. A qualité égale, le riz importé coûterait légèrement (+50 à 75 FCFA/kg) plus cher que le riz local. Cet objectif opérationnel trouve toute sa justification par le renversement des mentalités des acteurs de la filière à rentabiliser ces opportunités et à capter ces niches de marchés. Pour l'atteindre, trois résultats sont recherchés :

- Les associations et coopératives de transformateurs et de distributeurs existent et sont fonctionnelles. Ce résultat vise à rendre la transformation et la distribution plus performante par la formation et le regroupement des acteurs des maillons ainsi qu'à diffuser des informations commerciales.
- Le riz blanc local de qualité est échangé en quantité suffisante ; là se trouve toute la problématique du PS DE de région du Cavally c'est-à-dire la sécurité alimentaire en riz local. A terme, il convient de mettre à la disposition des consommateurs de la région du Cavally un riz

local de qualité en toute saison. Les activités prévues sont de développer et promouvoir les contrats d'achat de paddy, de former les producteurs aux techniques de vente groupée de paddy, de renforcer le plateau technique de transformation existant, de former les techniciens à l'utilisation et à la maintenance des machines ; de réhabiliter et/ou construire les infrastructures de séchage et de stockage et dans une moindre mesure d'équiper les acteurs en petit matériel de séchage et de stockage

- Les conventions de financement existantes sont revues et améliorées.

3.2.1.3 Composante 2 « développement de la chaîne de valeur manioc »

Les actions seront mises en œuvre suivant trois axes.

Axe 3 : Augmentation de la production régionale de tubercules de manioc

Le manioc et ses produits dérivés sont très prisés par la population ivoirienne et notamment par celle de la région du Cavally. Par ailleurs, le secteur manioc présente de nombreuses opportunités de création de revenu et d'emplois pour les femmes. Toutefois dans la région du Cavally, le secteur manioc est surtout confronté aux problèmes de disponibilité de terres cultivables et d'accès aux boutures de qualités. Face à cette augmentation de la demande en manioc et produits dérivés il est opportun de travailler à l'augmentation de la production régionale de manioc. Cet objectif sera atteint si :

- Les producteurs ont accès de manière durable aux terres cultivables pour le manioc. Il s'agit ici de travailler à la sensibilisation des propriétaires terriens sur la nécessité d'allouer une partie de leur terre à la culture du manioc et de faciliter des contrats de locations des dites terres.
- Les capacités techniques des producteurs sont renforcées. Il urge de former les producteurs sur les bonnes pratiques culturales et de récolte en matière de culture du manioc.
- Les facteurs de production (engrais, produits phytosanitaires et boutures de manioc) de qualité sont disponibles en quantité et accessibles. Pour ce faire, il faut mettre en place un réseau fonctionnel d'approvisionnement en engrais et produits phytosanitaires homologués, créer un réseau fonctionnel de multiplicateurs de boutures (parcs à bois) et produire et vulgariser les boutures de manioc adaptées aux conditions agro écologiques de la Région.

Axe 4 : Augmentation quantitative et qualitative des échanges de tubercules de manioc et des produits dérivés

Le marché du manioc et de ces produits dérivés s'étend au-delà de la région du Cavally et de la Côte d'Ivoire. Il y a une demande sous régionale et internationale qui émerge. Toutefois, l'offre de produits dérivés (placali et attiéké) de bonne qualité est mis en mal à cause des défaillances de fabrication et du manque d'équipement adéquats pour réaliser une transformation en quantité et en qualité. L'objectif opérationnelle est de renverser cette tendance par une augmentation quantitative et qualitative de la production et de la distribution du manioc et de ses dérivés. Pour ce faire, il faut qu'il ait des équipements et des infrastructures de transformation et de commercialisation du manioc et de ses dérivés disponibles et fonctionnels. Les actions spécifiques à mener sont de renforcer les capacités des transformateurs aux techniques de transformation, d'installer des unités de transformation de manioc (pâte pressée,...), d'équiper les coopératives en moyens de transport (camions, tricycles,...), de construire des infrastructures de conservation et de commercialisation du manioc et de ses dérivés, de former les acteurs aux techniques de conservation et de transformation du manioc et de ses dérivés (attiéké déshydraté,...) et de répertorier et de vulgariser les innovations technologiques sur le manioc.

Axe 5 : Amélioration de l'organisation et de la gouvernance de la chaîne de valeur manioc.

Le niveau d'organisation des acteurs de la filière manioc est mitigé. En effet, s'il existe un embryon de plateforme manioc au niveau du département de Guiglo, cela n'est pas le cas des autres départements. De plus, la plateforme manioc du Guiglo éprouvent d'énormes difficultés à fonctionner de sorte que toute la filière manioc opère dans l'informel. Il y a très peu d'échanges entre acteurs directs d'une part et entre acteurs directs et indirects de la filière. Cet objectif opérationnel voudrait améliorer cet état des faits en agissant sur l'organisation et la gouvernance de la chaîne de valeur manioc. Cela suggère que les capacités commerciales, techniques et organisationnelles des acteurs soient renforcées. Pour y parvenir, il faut former les producteurs aux techniques commerciales (vente anticipée ; contrat, etc.), sensibiliser à la formalisation et à la structuration des organisations de la filière manioc, créer un cadre (départemental et régional) fonctionnel de dialogue inter-acteurs du manioc et renforcer l'encadrement technique des différents acteurs de la filière. Les résultats attendus dans chaque axe sont mentionnés dans le tableau 3.

Tableau 3 : cadre des résultats, effets/impacts du PS DE de la région du Cavally

Composantes	Actions	Résultats	Effet	Impact	
Développement de la chaîne de valeur riz	1. Réhabiliter les bas-fonds de Nicla et de Guibobly	R1. Augmentation de la superficie des terres rizicultivables	Augmentation de la production régionale du paddy	Contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la création d'emplois par l'augmentation de la production du riz et du manioc.	
	2. Sécuriser l'accès et l'exploitation des périmètres				
	3. Installer et renforcer les capacités des Comités de Gestion des Aménagements (CGA)				
	4. Créer un Centre de Prestation de Services Agricoles Mécanisés (CPSAM) à Guiglo	R2. Modernisation des opérations de production du riz paddy			
	5. Recenser, diffuser et former les riziculteurs des sites de Nicla et de Guibobly sur les innovations technologiques et les BP de récolte et de post-récolte				
	6. Equiper les producteurs en petit matériel de production				
	7. Mettre en place un réseau fonctionnel de producteurs de semences	R3. Disponibilité et accessibilité des semences de base et des semences certifiées			
	8. Renforcer les capacités des producteurs de semences				
	9. Former, informer, sensibiliser les acteurs sur l'adaptation aux effets du changement climatique	R4. Utilisation rationnelle et durable des intrants			
	10. Identifier et vulgariser les biostimulants et engrais organiques				
	(11) Informer et sensibiliser les riziculteurs et les fournisseurs à l'utilisation et la vente des engrais et produits phytosanitaires homologués				
	12. Renforcer les capacités des producteurs à l'utilisation rationnelle des engrais et produits phytosanitaires				
	13. Renforcer les capacités des producteurs aux bonnes pratiques agricoles				
	14. Informer et sensibiliser les populations sur les nouveaux projets et à la pratique de la riziculture irriguée				
	15. Mettre en place un cadre fonctionnel de dialogue interacteurs				
	16. Sensibiliser à la création des coopératives simplifiées et renforcer leurs capacités	R5. Participation effective des populations autochtones, des bénéficiaires au projet et au cadre d'échange interacteurs			Amélioration quantitative et qualitative de la production et la commercialisation du riz local
	(17) Promouvoir la contractualisation de la commercialisation du paddy et former les producteurs aux techniques de vente groupée	R6. Existence d'associations et de coopératives formelles dans les maillons de distribution et de transformation de riz			
	18. Renforcer le plateau technique de transformation existant et former les gestionnaires et techniciens				
	(19) Equiper les acteurs en petit matériel de séchage et de stockage				
20. Analyser et proposer des nouveaux modèles et mécanismes adaptés de financement durable au profit des acteurs de la filière riz*	R7. Echange effective de riz blanc de qualité et en quantité suffisante				
Développement de la chaîne de valeur manioc	21. Sécuriser la location des terres dédiées au manioc et sensibiliser les propriétaires terriens à la culture du manioc	R8. Facilitation de l'accès aux financements pour les acteurs de la filière riz	Augmentation de la production régionale de tubercules de manioc		
	22. Former des producteurs aux bonnes pratiques culturales du manioc	R9. Accessibilité durable aux terres pour la culture du manioc			
	23. Equiper les producteurs de manioc en petit matériel de production				
	24. Créer un réseau fonctionnel de multiplicateurs de boutures (parcs à bois)	R10. Renforcement des capacités techniques de production du manioc			
	(25) Renforcer les capacités des multiplicateurs à produire et vulgariser les boutures de manioc adaptées aux conditions agro écologiques de la Région				
	26. Installer des unités de transformation de manioc (pâte pressée, ...)				
	27. Equiper les coopératives en moyens de transport (camions, tricycles, ...)	R11. Disponibilité et accessibilité quantitatives et quantitatives aux facteurs de production (engrais, produits phytosanitaires et boutures de manioc)		Augmentation quantitative et qualitative des tubercules de manioc et des produits dérivés échangés	
	28. Construire des infrastructures de conservation et de commercialisation du manioc et de ses dérivés				
	29. Renforcer les capacités des transformateurs aux techniques de transformation	R12. Disponibilité et fonctionnalité des équipements et infrastructures de transformations et de commercialisation du manioc et de ses dérivées			
	30. Former les commerçantes aux techniques de conservation du manioc et de ses dérivés				
	31. Former les producteurs aux techniques de vente anticipée				R13. Renforcement des capacités techniques des acteurs de la transformation et de la commercialisation du manioc et des produits dérivés

32. Sensibiliser à la structuration et à la formalisation des organisations de la filière manioc		Amélioration de l'organisation et de la gouvernance de la chaîne de valeur manioc	
33) Créer un cadre fonctionnel de dialogue interacteurs du manioc	R14.Renforcement des capacités commerciales et organisationnelles des acteurs		

Source : auteurs, données d'enquête, septembre 2022

3.2.2 Cohérence externe

La cohérence externe PS DE de la région du Cavally s'analyse par rapport à son alignement sur les objectifs des documents de politiques et de stratégies aussi bien régionales que nationales. Pour cet exercice, deux documents sont concernés (i) le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT 2021-2035) du Cavally assorti d'une stratégie de croissance verte et (ii) le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2) 2018-2025.

Alignement avec le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT 2021-2035)

Le Conseil Régional du Cavally est, en ce moment, en cours d'élaboration de son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT 2021-2035) qu'il n'a pas encore validé et adopté. Il faut noter que ce document prévoit la promotion d'une économie forte et durable à travers son Orientation Stratégique 2.

Selon cette orientation, la promotion d'un développement économique créateur de richesses sera axée sur la promotion des secteurs productifs et des investissements privés par l'incitation à un environnement économique et social favorable au développement de l'initiative privée. Cette orientation stratégique implique la conception et la mise en œuvre de stratégies de développement territorial transversales qui intègrent toutes les activités économiques agricoles, forestières, industrielles, touristiques inscrites dans l'espace pour mieux appréhender les mutations économiques.

Ces stratégies devraient favoriser la promotion de filières porteuses basées sur les ressources naturelles territoriales et s'appuyer sur un système de réseau de communication et de polarité. La plus-value économique de l'agriculture doit être étroitement liée à la promotion de l'industrie agro-alimentaire et autres exploitations agricoles et forestières. En compagnie d'équipements de transport et de télécommunication suffisants et de collectivités territoriales fortifiées (équipées de services sociaux suffisants), cette vocation agricole diversifiée est gage d'une forte transformation rurale. Ce qui justifie aisément la cohérence des objectifs du CI avec ceux de ce futur schéma.

L'étude en vue de l'élaboration du Plan Stratégique de Développement de la Région du Cavally est en cours de lancement grâce aux ressources intégrées dans le Programme d'Activités Annuel financé par ECOTER.

Alignement avec le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2, 2018-2025)

Le PNIA 2, qui couvre la période 2018-2025, mise notamment sur les agropoles qui intègrent les questions de production agricole aux autres services sociaux de base (eau, électricité, santé et éducation), aux services TIC, à la finance de proximité, à la mécanisation agricole, la formation professionnelle, la commercialisation et la valorisation des produits agricoles sur place.

Le nouveau programme aspire donc à une agriculture ivoirienne durable, compétitive et créatrice de richesses soutenues et équitablement partagées. Élaboré en lien avec le PNIA 1, il reste l'unique cadre harmonisé de l'ensemble des interventions dans le secteur agricole. Il couvre les sous-secteurs de l'élevage, de l'agriculture, de la pêche, de l'aquaculture, de la gestion de l'environnement, des questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que des problématiques de développement rural et de résilience des populations.

Alignement avec le Projet d'Autonomisation des Femmes Actives et Solidaires (PAFAS)

Le Projet d'Autonomisation des Femmes Actives et Solidaires (PAFAS) est un projet financé par le Conseil Régional du Cavally qui s'étend sur toute l'étendue du territoire de la région c'est-à-dire les quatre (4) départements (Guiglo, Taï, Bolequin, Toulepleu). Le projet consiste à créer des groupements ou des associations de femmes dans les différentes localités. Chaque groupement devra comporter environ 50 femmes. L'objectif du projet est de créer un cadre de cohésion sociale dans la communauté et participer à l'autosuffisance alimentaire du Cavally de sorte que la région soit le grenier de la Côte d'Ivoire. Le projet est axé sur les potentialités des femmes et du bien-être social et économique des familles et de la communauté. Les spéculations ciblées par le projet sont : le riz, le manioc, la volaille et la production de champignon. Ces spéculations ont été choisies en tenant compte des habitudes alimentaires de la région. Durant sa phase pilote le projet a constitué 4 groupements de femmes dans

chaque département. Ces groupements ont été sélectionnés sur la base de la motivation et de l'intérêt pour les activités agricoles (elles devront être actives). Ces groupements disposent de 5 ha de terre cultivable à mettre en valeur comme suit : 2 ha de riz et 3 ha de manioc. Pour la phase pilote, 6 ha de riz et 15 ha de manioc ont été mis en valeur dans 3 localités. Ces groupements ont reçu de la part de l'ANADER une formation sur les nouvelles méthodes de culture moderne, la comptabilité simplifiée et les itinéraires techniques et ont bénéficié du Conseil Régional d'un appui en matériel agricole (tracteurs, motopompes, pulvérisateurs, tricycles) et en intrants (semences, engrais et produits phytosanitaires).

Le PS DE de la région du Cavally est une action qui vient amplifier les acquis du PAFAS. En effet les groupements de femmes appuyés dans le cadre du PAFAS pourront davantage être capacités dans le cadre du PS DE de la région. Les groupements des femmes productrices, les mieux organisés et mobilisés pourront bénéficier de plateforme intégrée de transformation du manioc

Comme on le voit, le PS DE du Conseil Régional du Cavally est aligné sur le SRADT 2021-2035 et le PNIA ce qui dénote de sa cohérence externe totale.

3.3 Effets / Impact

Quels sont les changements (économiques, sociaux et environnementaux) prévus ou imprévus, directs ou indirects induits par les inputs/intrants du PS DE du Cavally dans l'environnement immédiat et lointain des bénéficiaires ?

3.3.1. Impact environnemental

Les variantes ont été analysées par comparaison entre la situation « sans » et la situation « avec » PS DE. En somme, il y a plus d'effets négatifs sans projet qu'avec le projet sur l'environnement. Les effets négatifs sur l'environnement qui apparaissent avec le projet vont être atténués par des mesures dans la section 3.5.2. Le tableau 4 présente les effets positifs et négatifs sur l'environnement dans les situations « avec » et « sans » projet.

Tableau 4 : effets environnementaux dans la situation « avec » et « sans » PS DE

	Effets positifs	Effets négatifs
« Sans »	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de nouvelle dégradation des ressources naturelles, des habitats de faunes, des zones humides ; - Pas de nouvelles perturbations des activités pastorales ; - Maintien du niveau des nuisances et de perturbation du cadre de vie par les travaux ; - Maintien du niveau de recrudescence des maladies liées à l'eau, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - La situation « sans projet » se traduira également par la continuation de l'abandon et la non valorisation des terres salées dans la zone - Les acteurs continuent à développer leurs habitudes de mauvaises gestions des ressources naturelles - Absence de formation des acteurs sur les questions de gestion durables et intelligentes des ordures des intrants, des sous-produits agricoles
« Avec »	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure gestion de l'eau et de la terre - Meilleure gestion du potentiel irrigable de la zone du projet ; - Bonne maîtrise de l'eau grâce à des aménagements adaptés et appropriés (respectueux des normes et de la charte du domaine irrigué) et avec des réseaux d'irrigation et de drainage ; - Préservation des aires naturelles et zones humides présentement sans contrôle et objet de fortes menaces - Meilleure utilisation des intrants 	<ul style="list-style-type: none"> - Risques de perte de végétation (défrichements) en cas de déboisements pour les aménagements agricoles ; - Risques de pollution et dégradations de la nappe et des cours d'eau liées à l'usage des pesticides et des engrais chimiques, - Pullulation de moustiques, - Émission de Gaz à effet de Serre, lié aussi bien à la riziculture qu'à l'utilisation d'engins utilisant de l'énergie fossile. Effet de serre suite au développement de la riziculture - Risques de nuisances liés à l'exploitation des usines de transformation du manioc et de décorticage de riz (odeurs, bruits, balles de riz, etc.

Source : auteurs, données d'enquête, septembre 2022

3.3.2. Impact social

Le PS DE est espéré par la population car il est considéré comme nécessaire au développement des activités rizicoles et de production du manioc dans les villages bénéficiaires de la région du Cavally. Les effets sociaux positifs et négatifs sont présentés dans le tableau 5. En somme le PS DE du Cavally présente plus d'avantages sociaux positifs. De nouveaux emplois et métiers (gestionnaires et employés de Centre de prestation de services agricoles mécanisés, de centres intégrés de transformations) seront créés. La pénibilité des travaux sera réduite avec la mécanisation des activités agricoles de production du riz et du manioc.

Tableau 5 : effets sociaux dans la situation « avec » et « sans » PS DE

	Effets positifs	Effets négatifs
« Sans »	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de nouveaux conflits - Population demeure dans sa situation actuelle de non valorisation sociale - Pas de nouvelles perturbations des activités pastorales ; - Maintien des techniques actuelles de production du manioc et du riz 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'autonomisation de la femme qui demeure dans sa situation de dépendance vis-à-vis de son conjoint ; - Exode des populations jeunes vers les grandes villes du Sud - Les filières manioc et riz restent peu attractives - Accentuation de l'insécurité alimentaire et de la dépendance de la région du Cavally aux produits venant des autres régions et pays.
« Avec »	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des techniques et des systèmes de production rizicoles et de production du manioc ; - Réduction des pertes après récolte - Renforcement des capacités des différents acteurs locaux intervenant sur les filières rizicoles (producteurs, commerçants, transporteurs, opérateurs économiques). - Baisse (ou réduction très sensiblement) des risques de conflits sur le plan social, - Baisse de l'accaparement extensif, sans contreparties, des terres des autochtones. - le désenclavement de la zone par la réalisation des pistes de desserte dans les localités concernées - Rayonnement de l'image de l'attiéké made in Cavally car il y a des places de marchés bien indiqués. L'attiéké est plus hygiénique car il y a moins de manipulation 	<ul style="list-style-type: none"> - Apparition de nouveaux types de conflits fonciers avec les éleveurs liés aux contraintes d'accès aux pâturages et aux points d'eau, à la divagation du bétail vers les périmètres rizicoles ; - Recrudescence des maladies hydriques ; - Insécurité et contraintes sociales liées à l'afflux de populations migrantes vers la zone du projet ; - Risques d'accidents et de nuisances liés aux travaux et à l'exploitation des périmètres et des usines de transformation du manioc et de décorticage de riz ; - L'eutrophication des cours d'eau, à cause de l'érosion et de la lixiviation de phosphore vers les cours d'eau.

Source : auteurs, données d'enquête, septembre 2022

2.3.3. Impact économique et financier

Avec le projet, il y aura la création de nouveaux emplois (Bouturiers, maintenanciers de services mécanisés, gestionnaire de plateforme, machinisme ; épilucheuses, etc.) pour les jeunes et les femmes le long des chaînes de valeur manioc et riz. Ces nouvelles créations donneront lieu à la distribution de salaires et de richesses à tous les acteurs.

Des rentes foncières seront payées aux propriétaires terriens, les salaires seront payés aux ouvriers agricoles, les producteurs verront leur revenu augmenté. Les commerçants, les collecteurs et les distributeurs de riz et de manioc et produits dérivés vont accroître leurs chiffres d'affaires.

Tableau 6 : effets économiques dans la situation « avec » et « sans » PS DE

	Effets positifs	Effets négatifs
	- Maintien du revenu	- Pas de création de nouveaux emplois

« Sans »	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des coûts de production 	<ul style="list-style-type: none"> - Non amélioration de l'employabilité des femmes et des jeunes - Les filières manioc et riz reste peu compétitive - Aggravation du chômage des jeunes
« Avec »	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des revenus et des conditions de commercialisation ; - Meilleure valorisation des produits rizicoles, du manioc et de ses dérivés - Création de nouveaux emplois et valorisation des emplois agricoles. - Augmentation de la variété et de la quantité des offres de produits rizicoles, du manioc et de ses dérivés - Amélioration de l'attractivité de l'attiéké made in Cavally - L'attiéké du Cavally est plus hygiénique car vendu dans un environnement sain et avec moins de manipulation 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des prix des produits rizicoles, du manioc et de ses dérivés - Augmentation du salaire des ouvriers agricoles - Augmentation des charges de production

Source : auteurs, données d'enquête, septembre 2022

La situation « sans » PS DE signifierait : pas de développement des potentialités rizicoles de la zone du projet ; poursuite de la politique de dépendance dans l'importation du riz et pertes de devises ; pas d'investissements pour l'agrobusiness du riz pouvant impulser une dynamique, une assistance technique et un renforcement de capacités au niveau des producteurs locaux ; pas d'aménagements et d'irrigation notamment dans les zones concernées. Une telle situation « de ne rien faire » constituerait un frein à la volonté et aux objectifs de la politique agricole du pays, surtout dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté en milieu rural. Aussi, l'absence du projet constituerait un ralentissement dans la politique de développement de la culture irriguée du riz et des autres cultures vivrières, mais surtout du développement de l'agrobusiness dans la zone à la vue de ses énormes potentialités agricoles. Enfin, l'absence de Projet risque d'engendrer un accroissement continu des importations de riz en Côte d'Ivoire. L'absence d'investissements dans ce secteur conduirait la Côte d'Ivoire à une dépendance insoutenable, avec le risque de nouvelles crises alimentaire, comme celle de 2009, où les cours du riz ont connu une hausse de plus de 100% en quelques semaines.

La situation « sans » PS DE se traduira également par la continuation de l'abandon et la non valorisation des terres salées dans la zone.

Les tableaux 7, 8, 9 et 10 présentent les revenus et les salaires additionnels issus de la situation avec projet le long des chaînes de valeurs riz et manioc

Tableau 7 : chiffres d'affaires des acteurs le long de la chaîne de valeur riz dans la situation « avec » PS DE

Nom du site	Superficie aménagée (ha)	Nombre de cycle	Superficie annuelle Récoltée (ha)	Rendement (t/ha)	Production annuelle (t)	Revenu producteur (FCFA)	Revenu collecteur (FCFA)	Revenu transformateur (FCFA)	Revenu grossiste (FCFA)	Revenu détaillant (FCFA)	Total revenu, Riz (FCFA)
Nicla	47	2	94	6	564	101520000	112800000	119596200	137475000	155805000	627196200
Goya 2	25	2	50	6	300	54000000	60000000	63615000	73125000	82875000	333615000
Pantrokin	18	2	36	6	216	38880000	43200000	45802800	52650000	59670000	240202800
Guibobly (bas-fond 2)	20	2	40	6	240	43200000	48000000	50892000	58500000	66300000	266892000
Dahobli	22	2	44	6	264	47520000	52800000	55981200	64350000	72930000	293581200
Total	132	2	264	6	1584	285120000	316800000	335887200	386100000	437580000	1761487200

Source : Calcul des auteurs, à partir des données d'enquête, septembre 2022 et PROMAK AFRIC 2022.

Tableau 8 : chiffre d'affaires des acteurs le long de la chaîne de valeur manioc « avec » le PS DE.

Nom du site	Superficie avec bouture améliorée (ha)	Superficie de parc a bois (ha)	Revenu Bouturier (FCFA)	Rendement (t/ha)	Production annuelle (t)	Revenu producteur (FCFA)	Revenu collecteur (FCFA)	Revenu tricycle (FCFA)	Revenu épluchage/lavage/découpage	Revenu transformateur placali (FCFA)	Revenu grossiste attiéké (FCFA)	Revenu détaillant attiéké (FCFA)	Revenu, CV-Manioc (FCFA)
Guiglo	26	5.2	1300000	10	260	9100000	11700000	1300000	2600000	16640000	15600000	23400000	81640000
Blolequin	78	15.6	3900000	10	780	27300000	35100000	3900000	7800000	49920000	46800000	70200000	244920000
Toulepleu	78	15.6	3900000	10	780	27300000	35100000	3900000	7800000	49920000	46800000	70200000	244920000
Tai	39	7.8	1950000	10	390	13650000	17550000	1950000	3900000	24960000	23400000	35100000	122460000
Total	221	44.2	11050000	10	2210	77350000	99450000	11050000	22100000	35360000	33150000	198900000	693940000

Source : Calcul des auteurs, à partir des données d'enquête, septembre 2022, RONGEAD et OCPV, 2017 et Regina et al., 2015.

Tableau 9 : chiffre d'affaires prévisionnelles des services mécanisés sur les sites rizicoles aménagés

Nom du site	Superficie aménagée (ha)	Nombre de cycle	Superficie annuelle exploitée	Coût unitaire Service Meca	Chiffre d'affaires (FCFA)
Nicla	28	2	56	50000	4200000
Goya 2	25	2	50	50000	3750000
Pantrokin	18	2	36	50000	2700000
Guibobly (bas-fond 2)	20	2	40	50000	3000000
Dahobli	22	2	44	50000	3300000
Total	113	2	226	50000	16,950,000

Source : Calcul des auteurs, données d'enquête, septembre 2022

Tableau 10 : distribution de salaires le long de la chaîne de valeur riz « avec » le PS DE.

Nom du site	Sup.(ha)	Paddy(t)	Riz blanchi(t)	Salaire production	Salaire collecte	Salaire transfo.	Salaire grossiste	Salaire détaillant
Nicla	28	336	218.4	5271000	1680000	672000	1856400	3822000
Goya 2	25	300	195	4706250	1500000	600000	1657500	3412500
Pantrokin	18	216	140.4	3388500	1080000	432000	1193400	2457000
Guibobly (bas-fond 2)	20	240	156	3765000	1200000	480000	1326000	2730000
Dahobli	22	264	171.6	4141500	1320000	528000	1458600	3003000
Total	113	1356	881.4	21272250	6780000	2712000	7491900	15424500

Source : Calcul des auteurs, données d'enquête, septembre 2022

En tenant compte des impacts positifs tant sur les conditions de vie des populations et sur l'amélioration de l'environnement dans la réalisation dudit projet, la situation « avec projet » doit être privilégiée au regard des avantages qu'elle peut générer au plan économique. Au total, cette « option inclusive » est à privilégier car elle permet le développement de la riziculture tout en prenant en compte les producteurs locaux, avec des mesures d'accompagnement au plan environnemental et social, dans un souci d'acceptation du projet et d'évitement des sources de conflits. Les enjeux de cette option sont essentiellement du point de vue environnemental et humain. Cependant, la réalisation de ce projet PS entraînera des impacts négatifs et des risques sur l'environnement qu'il faudra atténuer par des mesures d'atténuation, de compensation, de prévention et de gestion.

3.4 Viabilité/durabilité

Dans quelle mesure les acquis/extrants du PS DE du Cavally sont-ils capables de se maintenir et de se développer après la fin du financement ECOTER prévu en juin 2024 ? Ainsi, la viabilité fait référence à la capacité des bénéficiaires à continuer les actions du PS DE au-delà de la fin de son financement ECOTER.

Les sites retenus pour être réhabiliter dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 1 sont à Nicla et Guibobly. Ce sont des sites de bas-fonds aménagés dans le temps et ayant bénéficiées de réhabilitation successive dans le temps. Ces sites sont occupés à ce jour par des populations d'origine diverses ; à savoir les autochtones, les allochtones et les allogènes venus du Burkina Faso, Mali et autres pays limitrophes. Ces populations ont toujours vécu en bonne intelligence jusqu'à la dernière crise qu'a vécu le pays. La population de la région vit actuellement dans une paix sociale appréciable qu'il convient de préserver par tous les moyens. Le projet prend en compte cette diversité de la population, c'est en sens que aucune barrière n'existe quant à l'accès aux sites. En revanche, aucun site ne possède de titre de propriété foncière. L'exploitation du site de Nicla est gouvernée par une convention d'usage entre propriétaire terrien et les producteurs ; signé depuis plusieurs années. Dans le cadre la mise en œuvre du PS DE, des négociations se feront avec les propriétaires afin d'allonger le délai d'usage du site. Par ailleurs, des actions de déguerpissement sont prévues afin de sécuriser se site qui constitue le poumon de la sécurité et souveraineté alimentaires en riz pour la population de Guiglo. Le site de Guibobly, lui est un site rural dont la propriété est du ressort de l'Etat. D'ailleurs ce

site a été aménagé dans le temps passé par l'ex-SODERIZ. Toutefois dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 1, des actions de sensibilisation et d'échanges avec les chefs de terres, la chefferie du village et la jeunesse sont prévues afin de sécuriser l'usage du site.

Pour ce qui est des infrastructures de conservation et de commercialisation du manioc. Des négociations ont été entreprises et continueront pour avoir des attestations de propriété. Les sites pilotes de Guiglo et de Toulepleu sont déjà des propriétés des bénéficiaires ciblés. Pour la culture du manioc, le problème de la pression foncière constatée généralement dans toute la région se traduit par la difficulté voire impossible de trouver des parcelles de terre d'un seul tenant de plus 1 à 2 hectares pour y installer les champs de manioc. C'est pourquoi, les actions prévues vont davantage d'endosser sur les femmes bénéficiaires du PAFAS. Ces femmes ont déjà une expérience dans la production du manioc et ont des parcelles.

Enfin, la mise en œuvre du PS DE privilégie une approche partenariat public privé avec une forte implication du privé (bénéficiaire) et une approche de cogestion des centres de services (Centre de Prestation de Services Agricoles Mécanisés – CPSAM-, Centre Intégré de Transformation du Manioc – CITM-). Pour chaque centre de service, un comité de gestion constitué par l'ensemble des acteurs sera mis en place. Les coûts d'accès au service seront déterminés par les acteurs eux-mêmes. Également, des actions de renforcement de capacités techniques et managériales et de sensibilisation continues (par le canal des radios de proximité et des échanges en langue) sont prévues. Enfin un système de coaching/accompagnement sera mis en place pour l'accompagnement des initiatives jusqu'en juin 2024. Ces stratégies permettront aux bénéficiaires de s'appropriés des outputs/extrants du PS DE du Cavally. Enfin, le Conseil Régional vu la pertinence de son PS DE envisage solliciter d'autres financement pour la mise à l'échelle des acquis.

3.5 Genre et Environnement

3.5.1 Prise en compte du genre

Dans quelle mesure le genre est pris en compte dans le PS DE du Cavally ?

La mise en œuvre du PS DE du Cavally autour des composantes riz et manioc n'est pas sans conséquence sur le genre. Divers analystes du monde agricole ivoirien indiquent que la main d'œuvre dans la production du riz est, à majorité, constitué de jeunes hommes et femmes qui réalisent les travaux de retournement de la terre, la surveillance contre les oiseaux et la récolte. Les jeunes femmes interviennent pour le semis et le repiquage en ligne dans la région du Cavally. Les femmes sont également chefs d'exploitation rizicole. Dans la région du Cavally, 21% des riziculteurs sont des femmes (PROMAK AFRIC 2022).

De même, en Côte d'Ivoire, la filière manioc est à 95% dans la main des femmes. Ces éléments indiquent que le PS DE du Cavally dans sa conception au départ tient compte du genre. Cet engagement est clairement affiché dans le choix des bénéficiaires (producteurs, acteurs des filières, employés de centres de services).

3.5.2 Prise en compte de l'environnement

Dans quelle mesure les aspects environnementaux sont pris en compte dans le PS DE du Cavally ?

La mise en œuvre du PS DE nécessite la construction d'infrastructures la réhabilitation et l'extension du réseau d'irrigation, la réhabilitation des ouvrages et des voies d'accès. Comme indiqué dans la section 3.3.1 ces travaux auront des effets sur l'environnement physique, sur le couvert végétal et la sonorisation. Il aura également des risques de pollution des cours d'eau et du sol due à l'usage des pesticides et engrais chimiques, les risques sanitaires liées à la consommation de ces eaux polluées, etc. Aussi, les sites de Daobli et Nicla possèdent, chacun, un site sacré qui se trouve à la limite du périmètre. En outre sur ces sites on note l'existence de réserves naturelles (forêts) dont le respect de la valeur culturelle des lieux relève de plusieurs ordres sociologique (cimetière des ancêtres, point ayant favorisé l'établissement des ancêtres ou la création du village, etc.) La protection de ces sites sacrés nécessite une évaluation caractéristique de la biocénose. Cette évaluation permettra de vérifier si le projet est conforme aux prescriptions sur la protection de l'environnement. Également, sur l'ensemble des sites du projet, des champs d'hévéa sont observés sur des parcelles initialement aménagées et le long des périmètres à aménager. Ces exploitations constituant déjà une source de

revenu pour les paysans, il convient de réduire autant possible leur destruction pendant l'aménagement des périmètres. En cas de destruction, il est recommandé de proposer des mesures compensatoires aux paysans. Déplus, ces habitats naturels hébergent des espèces fauniques protégés. Il apparaît donc sans équivoque que la préservation des espaces naturels constitue une préoccupation majeure et obligatoire à considérer dans la réalisation de ce projet PS DE dans la région du Cavally. Eu égard de ce précède, ces préoccupations majeures impliquent que le projet ne doit pas impacter les aires protégées situées dans sa zone d'influence. Dans le cadre de la mise en œuvre du PS DE, une évaluation environnementale simple sera faite. Dans la phase pilote, les travaux de réhabilitation et de curage des drains principaux et des canaux secondaires et la mise en place de la station de pompage à partir du fleuve N'ZO auront très peu d'impact sur l'environnement.

La construction et la mise en marché de unités de transformation du manioc va engendrer les émissions de bruit et vibration, la consommation d'énergie, le rejet de déchets solides et liquides et des odeurs dans l'atmosphère. De même, l'utilisation inappropriée de ces machines agricoles dans les parcelles rizicoles et de manioc pourraient occasionner l'émiettement excessif, la compaction, l'érosion des sols, le ruissèlement et le déficit ou l'excès de l'eau. Cette mauvaise utilisation des engins agricoles pourrait avoir pour conséquence immédiate ou à terme, l'appauvrissement des casiers rizicoles et des parcelles de culture de manioc, la baisse des rendements des cultures du riz et du manioc, et la dégradation de l'environnement. Cela ne peut assurer une production durable du riz et du manioc, si des stratégies d'utilisation de ces équipements agricoles n'intègrent pas des mesures indispensables.

Suivant les règles et procédures relatives aux évaluations environnementales et sociales en Côte d'Ivoire, le PS DE de la région du Cavally est classé dans la Catégorie environnementale et Sociale B, eu égard à ses impacts potentiels sur l'environnement biophysique et humain de faible importance. Ce qui est conforme à la Catégorisation (B) de l'analyse environnementale et sociale de l'AFD. A cet effet, un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES), assorti d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), doit être réaliser sur les différents volets du projet PS comprenant la réhabilitation des ouvrages hydrauliques, la mise en place des moyens de transport de l'eau à la parcelle, l'installation des systèmes d'irrigation, l'exploitation des parcelles agricoles, la réhabilitation et l'ouverture des voies d'accès aux périmètres rizicoles, la réalisation des infrastructures de stockage, de transformation, de conservation et de commercialisation des produits agricoles.

De plus, d'autres mesures d'atténuation des effets sont prévues. Ces mesures d'atténuation environnementales dans l'implantation sont identifiées pour une meilleure intégration respectueuse de l'environnement et la paix sociale. Il s'agit de :

- Distribuer des moustiquaires imprégnées aux bénéficiaires situés à proximité des sites d'aménagements ;
- Informer, sensibiliser et former les exploitants agricoles sur la bonne utilisation des produits phytosanitaires homologués en Côte d'Ivoire ;
- Renforcer les capacités des catégories de bénéficiaires du projet sur la gestion des déchets issus de leurs activités, notamment sur le recyclage théorique et pratique des déchets, la valorisation des déchets, la dotation de petits équipements de collecte et gestion des déchets (pesticides et herbicides) ; des opérateurs aux bons réglages des machines et outils avant leur utilisation
- Vulgarisation des connaissances à travers des formations sur les conséquences de l'utilisation inappropriée des machines dans la production du riz et du manioc ;
- Réduction au strict minimum des passages dans les exploitations de tracteurs et engins ;
- Suppression du labour à la même profondeur effectuée successivement pendant plusieurs campagnes agricoles.

Enfin, des actions de sensibilisation continue sur la durée de réalisation, par le canal des radios de proximité, sont prévues. Ces actions nécessaires mais pas peut-être suffisantes permettront d'atténuer les effets du PS DE du Cavally sur l'environnement et sur la santé de la population et des bénéficiaires. les tableaux 11 et 12 présente une analyse de sensibilité environnementale des travaux à réaliser.

Tableau 11 : analyse de la sensibilité environnementale des travaux sur les sites rizicoles.

SITE	Enjeux environnementaux et sociaux	Activités prévues dans le PS DE	Faisabilité environnementale	Proposition de mesures
NICLA	<ul style="list-style-type: none"> - Plantations villageoises d'hévéa autour du site (rive droite) ; - L'on note l'existence d'un site sacré du village à proximité d'un cimetière ; - Le cours d'eau traversant le bas-fond se jette directement dans le fleuve N'Zo ; - Construction des habitats et ferme avicole sur le périmètre - Dépôts de déchets sauvages à proximité sur le site et d'emballages des pesticides dans les canaux d'irrigation et périmètre rizicole - Rejet des effluents domestiques des habitants sur le site 	<ul style="list-style-type: none"> - Station de pompage dans le N'Zo, conduite de refoulement des parcelles ; - Recalibrage du drain ; 	<p>Le projet PS DE ne touchera pas aux Cultures pérennes (uniquement la zone limitrophe sera touchée). Le site sacré devra être préservé pendant les travaux et l'interdit devra être respecté afin d'éviter tout conflit qui serait dû au non-respect des us et coutume. Toutefois, l'exploitation du site pourrait entrainer de conflits entre exploitants et populations in situ. Cependant, la proximité avec ces milieux sensibles (cimetière et plantations) nécessite des mesures de prévention et de gestion.</p> <p>La sensibilité du projet à un niveau modéré.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et informer les ouvriers sur les us et coutumes locaux, les tabous et interdits ; - Distribuer des moustiquaires imprégnées, - Informer et sensibiliser les exploitants agricoles sur l'utilisation des produits phytosanitaire. - Former les exploitants sur la gestion des produits phytosanitaire. - Délimitation et Déguerpiement
GUIBOBLY	<ul style="list-style-type: none"> - Le site est situé à 1 km du village Guibobly ; - Le site est traversé par une eau de surface : rivière Bouakla qui se jette dans le Cavally ; - Le site est marécageux et souvent inondé ; - Difficultés de voies d'accès au site ; - Il existe une réserve naturelle (forêt) appartenant à une famille du village située à proximité du périmètre. Cet habitat naturel regorge plusieurs espèces fauniques notamment des singes rouges et Chimpanzés ; - Plantations de Cacao, Maïs et ignames à proximité du site. 	<ul style="list-style-type: none"> - Curage et recalibrage du collecteur principal ; - Réhabilitation des PFE et du réseau de canalisation ; - Ouverture / réhabilitation des voies d'accès au site ; 	<p>La mise en place du projet (phase travaux, phase exploitation) présente une sensibilité vis- à-vis des réserves naturelle villageoises. La proximité avec les habitats naturels qu'abritent certainement des espèces protégées par la législation nationale invite à prendre des mesures de protection de la faune, notamment aquatique. Les aménagements prévus auront des effets assez significatifs sur les ressources en sol pendant les travaux et lors de l'exploitation). Enfin, les rejets des eaux de drainages auront également des effets sur les sols et les eaux.</p> <p>Le projet présente une sensibilité forte par rapport à ces ressources en termes de prélèvement (eau pour l'irrigation) mais surtout en termes de rejets (pollution par les eaux de drainage) aussi bien sur les sols que pour les ressources en eaux souterraines et de surface.</p> <p>Au total le projet : ne touchera pas physiquement auxdits habitats, ne changera pas le régime ou les caractéristiques hydrologiques avec des implications directes ou indirectes sur des espèces critiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les clauses environnementales définissant les conditions de préservation de la biodiversité. - Informer et sensibiliser les exploitants agricoles sur l'utilisation des produits phytosanitaire. - Former les exploitants sur la gestion des produits phytosanitaire. - Distribuer des moustiquaires imprégnées,

Tableau 12 : analyse de la sensibilité environnementale des activités des unités de transformation du riz et du manioc.

Postes de travail/activité/installation	Aspect environnemental	Impact correspondant	Proposition de solutions / Recommandations
Zone de décorticage de riz paddy	Emission de bruit et vibration des machines et camions	Atteinte à la santé physique des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser régulièrement l'analyse du niveau sonore et vibration ; - Disposer d'EPI adaptés ; - Sensibiliser au port effectif des EPI ; - Insonoriser les locaux ; - Entretien régulièrement les équipements.
	Consommation d'énergie électrique et gasoil	Epuisement de la ressource énergétique	Sensibiliser sur l'utilisation rationnelle de l'énergie.
	Production de déchets solides	Impact sur le milieu physique	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à ce que les compacteurs soient opérationnels ; - Stocker les balles de riz dans un endroit couvert ; - Veiller à ce que les balles de riz stockées soient couvertes ; - Disposer de registre pour l'estimation des balles de riz utilisées comme évacuées ; - Veiller à conclure des conventions solides pour l'évacuation des balles de riz avec des structures agréées.
	Atteinte corporelle	Atteinte à la santé physique des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir un HSE en permanence ; - Disposer d'une cartographie des risques ; - Sensibiliser sur les risques liés au décorticage.
	Emissions atmosphériques	Atteinte à la santé physique des travailleurs et diminution de la couche d'ozone, réchauffement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - Faire l'analyse de la qualité de l'air et les transmettre régulièrement au CIAPOL ; - Veiller à l'entretien régulier des équipements ; - Veiller au bon fonctionnement des capots ; - Veiller à l'entretien régulier des échappements.
	Effets thermiques	Atteinte à la santé physique des travailleurs et diminution de la couche d'ozone, réchauffement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir des ouvertures des locaux ; - Renforcer les de brasseurs éoliens.
Zones de déchargement du riz	Nuisances olfactives	Atteinte à la santé physique et à la sécurité des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'EPI adaptés et en nombre suffisant ; - Sensibiliser au port effectif des EPI ; - Entretien régulièrement les équipements.

Postes de travail/activité/installation	Aspect environnemental	Impact correspondant	Proposition de solutions / Recommandations
	Atteinte physique liée à la circulation	Atteinte à la santé physique des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer des marquages au sol ; - Prévoir un HSE en permanence ;
	Emissions atmosphériques	Atteinte à la santé physique des travailleurs et diminution de la couche d'ozone, réchauffement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - Faire l'analyse de la qualité de l'air et les transmettre régulièrement au CIAPOL ; - Sensibiliser au port effectif des EPI ; - Entretenir régulièrement les équipements.
	Emission de bruit et vibration des machines et camions	Atteinte à la santé physique et à la sécurité des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser régulièrement l'analyse du niveau sonore et de vibration ; - Disposer d'EPI adaptés et en nombre ; - Sensibiliser au port effectif des EPI ; - Entretenir régulièrement les équipements.
Fonctionnement du groupe électrogène	Déversement accidentel de gasoil	Epuisement de la ressource énergétique	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer de l'autorisation d'achat et de transport de produits pétroliers en fût ; - Utiliser les sciures de bois en de déversement accidentel d'hydrocarbure
	Emissions atmosphériques	Atteinte à la santé physique des travailleurs et diminution de la couche d'ozone, réchauffement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - Faire l'analyse de la qualité de l'air et les transmettre régulièrement au CIAPOL ; - Sensibiliser au port effectif des EPI ; - Veiller à bien dimensionner la cheminée et l'orienter dans le sens de la hauteur ; - Entretenir régulièrement les groupes électrogènes
	Nuisance sonore	Atteinte à la santé physique des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser régulièrement l'analyse du niveau sonore ; - Disposer d'EPI adaptés et en nombre ; - Sensibiliser au port effectif des EPI ; - Entretenir régulièrement les équipements.
	Nuisances olfactives	Atteinte à la santé physique des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser au port effectif des EPI ; - Entretenir régulièrement les équipements.
Zone de séchage de riz paddy	Effet thermique	Atteinte à la santé physique des travailleurs et diminution de la couche d'ozone, réchauffement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller au bon fonctionnement de la chaudière ; - Eviter l'encombrement de la zone.

Postes de travail/activité/installation	Aspect environnemental	Impact correspondant	Proposition de solutions / Recommandations
	Déversement de déchets solides	Impact sur le milieu physique	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la production de briquettes ; - Disposer de registre pour l'estimation des balles de riz utilisées ; - Collecter les cendres et les faire évacuer par une structure agréée par le CIAPOL ; - Eviter le déversement de balle de riz à même le sol ; - Disposer d'un instrument de récupération des balles déversées vers la chaudière.
Manœuvre des camions	Nuisances atmosphérique	Atteinte à la santé physique des travailleurs et diminution de la couche d'ozone, réchauffement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - Faire l'analyse de la qualité de l'air et les transmettre régulièrement au CIAPOL ; - Sensibiliser au port effectif des EPI ; - Entretenir régulièrement les équipements.
	Emission de bruit des machines et camions	Atteinte à la santé physique des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser régulièrement l'analyse du niveau sonore ; - Disposer d'EPI adaptés et en nombre ; - Sensibiliser au port effectif des EPI ; - Entretenir régulièrement les équipements.
Gestion administrative	Consommation d'énergie	Épuisement de la ressource énergétique	Sensibiliser à l'utilisation rationnelle de la ressource.

4. Mise en œuvre des activités du programme structurant

Le dimensionnement technique proposé est conditionné par le portefeuille actuel disponible pour la mise en œuvre du PS DE. Les choix techniques tiennent compte du caractère structurant du programme, des potentialités des zones et des actions à induire des changements d'ici juin 2024, de la synergie entre action de production, l'action de transformation et actions de commercialisation. Enfin, le critère spatialisé des bénéficiaires et les contraintes d'accès ont été prise en compte. Ainsi, tous les acteurs des 4 départements qui constituent la région sont bénéficiaires directs et indirects.

4.1 Amélioration de la production régionale de riz paddy

Les actions dans cet axe visent à accroître de la production régionale du riz paddy en augmentant la capacité des terres rizicultivables, la modernisation des opérations de production, la disponibilité et l'accessibilité aux semences de qualité, l'utilisation rationnelle et durable des intrants et la participation effectivement des populations.

4.1.1 Augmentation de la superficie des terres rizicultivables

Pour augmenter les superficies rizicoles, les actions essentielles sont (i) la réhabilitation des sites rizicoles afin d'accroître leur capacité d'usage (ii) la sécurisation de l'accès et de l'exploitation des périmètres et (iii) l'installation et le renforcement des capacités des Comités de Gestion des Aménagements (CGA).

(1) Réhabilitation des sites de Nicla et de Guibobly.

Le choix du site de Nicla est justifié par le fait qu'il est plus productif actuellement. La superficie exploitée du site de Nicla s'étend sur 47 ha (exploitées). Le rendement rizicole moyen y est de 5 tonnes/ha. Ainsi, la production actuelle est de 470 tonnes. Avec l'appui du PS DE, ce potentiel sera de 560 tonnes. Enfin, même sans le PS DE ; les producteurs réalisent leurs activités ; cela témoigne de leur volonté de produire du riz. Cette volonté mérite d'être encouragée. De plus, les producteurs sont disposés à s'engager à faire le curage des canaux et des drains dans le cadre d'une convention d'engagement. Le critère volonté des riziculteurs a retenu l'attention des experts dans le choix du site. En effet, avec peu de soutien, les riziculteurs exploitent ce périmètre. Selon les experts, cette volonté mérite d'être encouragée et soutenue afin d'accroître la production. De plus, ce site a un potentiel de production de 20 hectare correspondant à 60 tonnes de riz. Ce potentiel sera amélioré suite à la réhabilitation et aux appuis. Les rendements pourront passer de 3 à 5 tonnes, le nombre de cycle de production de 1 à 2 ; soit une superficie rizicultivable de 40 hectares.

L'objectif opérationnel de cette action est d'accroître les superficies de terres rizicultivables afin de contribuer à l'augmentation de la production de riz paddy de la région. Pour ce faire, la seule sous activité consistera réaliser des travaux de réhabilitation sur les sites de Nicla et Guibobly.

- *Réhabilitation du site de Nicla*

Il va s'agir de travaux d'entretien des drains et de construction d'une station de pompage à partir du fleuve N'ZO. Sur le plan environnemental, il faut prévoir le déguerpissement des occupants du site rizicole.

- *Réhabilitation du site de Guibobly*

Il va s'agir de réhabiliter, ouvrir sur 5 m de largeur la piste rurale qui mène sur le site (site à 1,5 km) du village et des travaux de curage et de recalibrage des drains parcelaires et affluents et ; la réhabilitation de 2 PFE de construction d'une station de pompage à partir du fleuve N'ZO

Le tableau 13 présente les différents types d'interventions sur les sites. De même, l'annexe 3 présente le détail technique et financier des travaux à réaliser sur les sites.

Tableau 13 : types d'intervention sur les sites rizicoles sélectionnées

Nom du site	Nicla	Guibobly (bas-fond 2)
Clarification foncière	<p>Propriétaires terriens : Selon la CODERIZ des contrats d'usage sont déjà établis avec les propriétaires.</p> <p>Occupations par des habitations par endroit. Besoin de clarifier les autorisations de lotissement sur le site avec le ministère de la construction.</p> <p>Renégocier la durée des contrats d'usage</p>	<p>Appartient à l'Etat de Côte d'Ivoire, mais ne dispose pas de documents légaux pour l'attester.</p> <p>Un CGA sera mise en place pour gérer les attributions et la gestion des parcelles après réhabilitation</p>
Faisabilité technique	<p>Mise en place d'une station de pompage à partir du N'ZO,</p> <p>Entretien du drain principal et des canaux secondaires</p>	<p>Réhabilitation de 2 PFE,</p> <p>Curage et recalibrage des drains parcelaires et affluents</p> <p>Ouverture / réhabilitation de la piste rurale d'une largeur de 5 m</p>
Faisabilité environnementale	<p>Réalisation d'un Constat d'impact environnemental et social</p> <p>Déguerpissement des occupants illicites</p>	<p>Réalisation d'un Constat d'impact environnemental et social</p>

Source : auteurs

Les bénéficiaires directs de ces aménagements sont 100 riziculteurs jeunes hommes et femmes. Indirectement, l'aménagement de ces sites va bénéficier aux familles des riziculteurs et aux communautés villageoises aux alentours.

Cette action est portée indirectement par les coopératives de riziculteurs et par l'organe national de développement de la riziculture qu'est l'ADERIZ.

Pour la réalisation de cette action, il faut faire un appel d'offres de services aux Cabinets et Bureaux d'études et toute structure qui a les compétences en matière d'aménagement de périmètres rizicoles.

(2) Sécuriser l'accès et l'exploitation des sites aménagés.

L'objectif opérationnel de cette activité est de garantir une exploitation sécurisée et durable des superficies additionnelles de terres rizicultivables aux fins d'une augmentation de la production régionale du riz paddy. Pour ce faire ; il faut (i) rencontrer et négocier avec les différentes entités qui ont un droit de propriété administratif ou coutumier sur les parcelles et (ii) matérialiser l'accord d'usage à travers la signature d'un accord socio-foncier.

- *Identification et échange avec les détenteurs de droits administratifs coutumiers sur les sites.*

Sur le site de NICLA, il faut organiser 2 rencontres d'échanges avec les propriétaires terriens (connu par la CODERIZ) à l'effet de renégocier les clauses des contrats d'usage établis depuis lors avec la CODERIZ. Pour ce faire, il faut prévoir une collation pour 15 personnes lors des rencontres d'échanges et les frais de déplacement sur sites de 7 autorités administratifs ou leur représentants (1 MEMINADER, 2 Conseil Régional, 1 Préfecture, 1 Ministère de la Construction et 2 CODERIZ).

Sur le site de Guibobly. Il faut prendre attache avec la chefferie et le chef de terre. Ensuite, il faut organiser 2 missions d'échanges, de sensibilisation et de mobilisation de la communauté sur la nécessité d'exploiter totalement les sites aménagés. Pour ce faire, il faut prévoir les frais de déplacement de 5 agents (1 CR de Guiglo, 1 du CB Bloléquin, 1 MEMINADER Bloléquin, 1 ADERIZ, 1 ANADER Toulepleu) avec 2 véhicules ; des per diem pour 3 personnes (1 CR Guiglo, 1 ADERIZ et 1 ANADER Toulepleu) et la collation pour 25 participants (5 agents structures techniques, 4 représentants de la chefferie, 1 chef de terre, 15 représentants des occupants du bas-fond et riziculteurs potentiels).

- *Signature d'accords socio-fonciers préalables*

Il faut organiser 1 atelier de signature d'accord foncier sur l'usage des périmètres aménagés de Nicla (à Guiglo).

Les bénéficiaires directs de ces négociations sont 60 riziculteurs et les détenteurs de droits administratifs et coutumiers.

Cette action est portée indirectement par les coopératives de riziculteurs. CODERIZ

Pour la réalisation de cette action, il faut mobiliser les structures et administrations compétentes telles le Conseil Régional, la Préfecture, le MEMINADER, le Ministère de la Construction, l'AFOR, l'ADERIZ, l'ANADER et CODERIZ. L'exécution de cette action est à la charge de la Cellule Locale de Pilotage (CLP) du PS DE du Cavally.

(3) Installer et renforcer les capacités des Comités de Gestion des Aménagements (CGA)

L'objectif opérationnel de cette activité est de garantir une exploitation optimale des superficies additionnelles de terres rizicultivables aux fins d'une augmentation de la production régionale du riz paddy. Pour ce faire ; il faut (i) constituer les CGA ; (ii) organiser des séances de formation et (iii) installer et équiper les CGA en matériels agricoles.

- Constitution des CGA

Sur le site de Nicla. Il faut organiser 1 mission d'échanges avec les membres du CGA du site de Nicla afin d'appréhender les difficultés de fonctionnement et les pistes de redynamisation du CGA. Pour ce faire, il faut prévoir de frais de déplacement et le perdiem de 3 agents (1 du conseil régional, 1 ADERIZ et 1 ANADER Guiglo) avec 1 véhicule et les frais de collation pour 15 participants.

Sur le site de Guibobly. Il faut organiser 2 missions d'identification et de sensibilisation des riziculteurs sur la nécessité de mettre en place un CGA (rôle, composition et fonctionnement). Pour ce faire, il faut prévoir de frais de déplacement et le perdiem de 3 agents (1 du CB Bloléquin, 1 CODERIZ et 1 ANADER Toulepleu) avec 1 véhicule et les frais de collation pour 15 participants.

- Organisation des ateliers de formation des membres des CGA

Sur chaque site rizicole, il faut organiser 3 sessions de formation d'une durée d'un jour des membres des CGA sur les 2 sites, effectué en moyenne par 2 experts formateurs sur les modules (Organisation et fonctionnement d'un CGA ; Gestion de l'eau du périmètre ; Gestion et entretien des ouvrages et Gestion et entretien des équipements et services mécanisés). Pour ce faire, il faut prévoir les frais de déplacement, honoraires et perdiem de 2 formateurs par site.

Les bénéficiaires directs de ces négociations sont 100 riziculteurs et les détenteurs de droits administratifs et coutumiers.

Cette action est portée indirectement par les coopératives de riziculteurs.

Pour la réalisation de cette action, il faut mobiliser les structures et administrations compétentes telles le Conseil Régional, l'ADERIZ, l'ANADER et la CODERIZ pour l'exécution de la sous-activité de constitution des CGA par le canal d'un accord de collaboration ou une convention de partenariat. Les Bureaux et Cabinets d'études et de formations seront mobiliser pour l'exécution des sous activités de formation, d'installation et d'équipements des CGA par le canal d'un appel d'offre.

4.1.2 Modernisation des opérations de production du riz paddy

La modernisation des opérations de production du riz paddy vise à accroître la production régionale du riz paddy par l'amélioration de la productivité agricole. Pour ce faire, il faut (i) créer des Centres de Prestation de Services Agricoles Mécanisés (CPSAM) dans chaque département, (ii) recenser et diffuser les innovations technologiques de récolte et de post-récolte et former les riziculteurs aux bonnes pratiques de récolte et de post-récolte et (iii) équiper les producteurs en petit matériel de production.

(4) Créer un Centre de Prestation de Services Agricoles Mécanisés (CPSAM) à Guiglo

L'objectif opérationnel de cette activité est d'améliorer le rendement rizicole par la facilitation de l'accès aux services mécanisés aux fins d'une augmentation de la production régionale du riz paddy.

Le département de Guiglo est la zone qui comporte plus de périmètres irrigués et contribue à une part importante à la production rizicole de la région du Cavally. D'un point de vue administratif, la ville de Guiglo est également le chef-lieu de la région et la zone qui a le plus grand nombre de riziculteurs. Dans le cadre du pilote, il est pertinent et opportun d'installer un CPSAM dans le chef-lieu de région. Cette phase pilote permettra de tirer les leçons de gestion de CPSAM afin de mieux concevoir les autres CPSAM.

Pour ce faire ; il faut (i) équiper chaque CPSAM ; (ii) installer les CPSAM ; (iii) former et coacher les administrateurs et personnel du CPSAM et (iv) mettre en place un mécanisme de coopération entre le CPSAM et les riziculteurs/producteurs.

- *Equiperment des CPSAM*

Les CPSAM sont des structures centralisées qui fourniront un ensemble de services aux producteurs agricoles des localités concernées. Ces services agricoles concernent les opérations de préparation de sols, de récolte et post-récolte et de transport de produits agricoles. Ces services seront rendus à la fois des riziculteurs et des producteurs de manioc et de tous les acteurs exerçants en priorité dans ces chaînes de valeur. Toutefois les services de transport peuvent être étendus aux autres agriculteurs.

Il existe déjà des équipements motorisés acquis par le CR. Il s'agira de compléter ces équipements et de les mettre à la disposition du privé (Jeunes recrutés après appel à candidature). A cet effet, il faut doter chaque CPSAM de :

- 4 Motoculteurs (15 CV) + accessoires,
- 2 Faucheuse/Récolteuses (12 CV),
- 2 Batteuses-vanneuses (15 CV),
- 5 Débroussailleuse (3 CV) + accessoires.

- *Installation des conseils de gestion et de la direction du CPSAM*

- Installation du Comité de Gestion

L'installation du Conseil de Gestion (CG) nécessite d'organiser 1 mini-atelier dans département pour l'installation du CG. Un budget forfaitaire sera alloué au mini-atelier.

Deux alternatives peuvent être utilisées pour la composition des CG.

Alternative 1 : Le CG est constitué de 5 membres dont 1 représentant du CR, 1 représentant des producteurs de riz, 1 représentant des producteurs de manioc et 2 représentants pour les organisations de producteurs (riz et manioc).

Alternative 2 : Le Conseil de Gestion est composé de 5 membres dont 1 représentant du CR, 2 représentants des acteurs de la filière riz, 2 représentants des acteurs de la filière manioc et 1 représentant des artisans/mécaniciens/machinisme.

Dans tous ces cas, le Conseil de Gestion est présidé par le représentant du Conseil Régional.

- Recrutement du personnel de gestion et de la main d'œuvre

Le CG se chargera dès sa prise de services, du recrutement du personnel du CPSAM. Pour le recrutement du personnel, le CG devra faire :

Un appel à candidature via le Bureau du CR et les radios locales (Radio Cavally) sur une période d'un mois. Une fois les dossiers reçus ; une séance de recrutement sera organisée durant 3 jours. A cet effet, il faut prévoir les frais de per diem et collation pour 3 experts en recrutement, membres de jury (à recruter localement.)

Le personnel est constitué de 8 personnes dont 3 permanents (1 gérant diplômé en BTS Gestion d'entreprise, Agriculture, Marketing ou diplôme équivalent, 1 secrétaire/comptable, 1 tractoriste) et 5 saisonniers (1 opérateur pour l'usage des motoculteurs et 4 opérateurs pour l'utilisation respective de la faucheuse, la batteuse vanneuse, la décortiqueuse et les débroussailleuses).

- Installation du personnel

Le Conseil Régional devra prévoir des ressources additionnelles (hors ECOTER) pour *réaménager et/ou louer des locaux des Bureaux départementaux du CR* afin d'y stationner les équipements. De même, le CR devra prévoir un bureau pour l'équipe de gestion des CPSAM.

- Fonctionnement du CPSAM

Un prestataire devra être recruté pour élaborer et faire valider au cours d'un atelier le manuel de *fonctionnement des CPSAM* (rôle du CG, du Gérant, des techniciens, organisation hiérarchique, procédure de décaissement, d'encaissement ; la répartition de l'excédent, etc.). Un montant forfaitaire sera consacré à l'écriture et la validation du manuel de fonctionnement. En outre, le CPSAM doit s'attacher les services d'un garage qualifié pour assurer les maintenances et les réparations au-delà de la période de garanti.

- *Formation et coaching du Comité de gestion et du personnel*

Cette sous-action vise à renforcer les capacités techniques et managériales des membres du CG et du personnel. Pour ce faire, il faut organiser 2 sessions de formation de 1 jour chacune, des membres du CG et du Gérant, sur les modules de gestion (l'organisation, le fonctionnement des CPSAM) et de Recherche de

marché ; Organiser 1 session de formation des opérateurs de 1 jour sur l'utilisation et l'entretien des machines et ; Effectuer 1 visite par mois au cours du premier semestre la première année de fonctionnement en vue de coacher les gestionnaires et le personnel des CPSAM. A cet effet, il faut prévoir leurs frais de déplacements, leurs perdiem et honoraires de 2 experts. Chaque expert assurera le coaching dans son domaine. Il faut prévoir effectuer 1 visite par mois au cours du premier semestre la première année de fonctionnement du CPSAM. Pour cela, il faut prévoir les frais de déplacement et les perdiem de chaque coach.

- *Mise en place d'un mécanisme de coopération entre le CPSAM et les riziculteurs/producteurs*
La mise en œuvre de cette sous-activité nécessite l'organisation de 2 mini-ateliers (en début et fin de cycle) à Guiglo pour les échanges et la planification des activités entre acteurs. Cette activité devra être réalisée par le CG sous la supervision du CR.

Les bénéficiaires directs de la mise en œuvre des CPSAM sont 10 jeunes hommes et femmes diplômés de la région et indirectement 10 974 riziculteurs et leurs OP.

Cette action est portée par le Conseil Régional.

Les Bureaux et Cabinets d'études et de formations et les structures vendeuses d'équipements mécanisés seront mobilisés pour l'installation pour l'équipement, l'installation et le coaching des CPSAM par le canal d'un appel d'offre. Le CR ou le MEMINADER sera mobilisé pour l'exécution de la sous-activité « mise en place de mécanisme de coopération entre CPSAM et producteurs ».

(5) Recenser, diffuser et former les riziculteurs sites de Nicla et de Guibobly sur les innovations technologiques et les bonnes pratiques de récolte et de post-récolte

L'objectif opérationnel est de moderniser les opérations de production par la diffusion des bonnes pratiques (BP) et des innovations technologiques (IT) de récolte et post-récolte. In fine cette activité contribuera à améliorer les rendements rizicoles afin de booster la production régionale de paddy. Pour atteindre cet objectif, il faut (i) recenser les IT de récolte et post-récolte, former les riziculteurs sur les BP et les IT de récolte et de post-récolte et (iii) suivre la mise en application des BP et des IT.

- *Recensement des innovations technologiques en matière de récolte et activités post récolte du riz.*
Les innovations existent et sont connus. Il s'agit de collecter les données et informations, de les synthétiser dans un rapport. Pour ce faire, il faut recruter 1 stagiaire durant 3 mois.
- *Organisation des séances de formation des producteurs aux BP et sur les innovations technologiques (IT)*
Il faut prévoir organisation de 2 sessions de formation de 1 jour par site sur les IT et les BP de récolte et post récolte. Pour ce faire, il faut prévoir des frais de déplacement, le perdiem et les honoraires d'un formateur et les frais de collations de 30 producteurs formés par site.
- *Suivi de l'application des BP et des IT par les producteurs*
Le suivi de l'application des BP et des IT par les riziculteurs est essentiel pour apprécier l'effectivité de la modernisation des opérations de modernisation. A cet effet, il faut prévoir 3 visites de coaching (Récolte, Battage-Vannage, séchage et stockage/conservation) au cours du cycle de production sur 2 cycles au maximum sur les 2 sites rizicoles. La réalisation de cette sous activité nécessite des frais de déplacements, les perdiem et les honoraires de 2 personnes (1 formateur et 1 responsable de S&E du CR).

Les bénéficiaires directs de cette action sont 120 riziculteurs jeunes hommes et femmes de la région et indirectement les transformateurs.

Cette action est portée par les organisations de riziculteurs (OP).

Les Bureaux et Cabinets d'études et de formations, les ONG et l'ANADER ou toute structure compétente seront mobilisés pour l'exécution de cette activité par le canal d'un appel d'offre.

(6) Équiper les riziculteurs en petits matériels de production

Les extrants (matériel agricole) de cette action sont destinés aux riziculteurs en activité, sur les 5 sites rizicoles (Goya2, Nicla, Pantrokin, Guibobly et Daobli). Les équipements distribués vont faciliter le

travail des riziculteurs et assurer leur protection contre les pollutions de l'air lorsqu'il s'agira d'utiliser les pesticides.

L'objectif opérationnel est de moderniser les opérations de production afin d'améliorer le rendement rizicole, ce qui contribue à l'augmentation de la production régionale du riz paddy. Pour atteindre cet objectif, il faut (i) identifier et évaluer les besoins des riziculteurs en petit matériel agricole, (ii) acquérir le matériel agricole et remettre le matériel aux bénéficiaires.

- *Identification et évaluation des besoins des riziculteurs en petit matériel agricole*

Cette activité consistera en une actualisation des besoins déjà des riziculteurs. Elle ne nécessite pas d'engager des ressources financières. L'actualisation peut se faire avec les OP de riziculteurs et les techniciens agricoles du CR. Le petit matériel agricole est constitué de paires de bottes, de pulvérisateurs, de maques et gangs de protection et de faucilles

- *Acquisition et mise à disposition du matériel aux producteurs*

Il faut prévoir l'acquisition de 200 paires de bottes, 200 pulvérisateurs, 200 masques et 200 gangs de protections et 200 faucilles. Ce petit matériel agricole sert dans la production et la récolte du riz paddy et à la protection du riziculteur lors de l'utilisation des pesticides. A cet effet, un appel d'offre de livraison de petit matériel agricole sera lancé.

- *Remise du matériel aux riziculteurs*

Un fois le petit matériel agricole livré, il faut prévoir l'organisation d'une cérémonie de remise du matériel. A cet effet, il faut prévoir des ressources financières pour la collation.

Les bénéficiaires directs de cette action sont 200 riziculteurs jeunes hommes et femmes de la région et indirectement tous les acteurs de la chaîne de valeurs.

Cette action est portée par les organisations de riziculteurs (OP).

Les entreprises de fourniture de matériels agricoles seront mobilisées pour l'exécution de cette activité soit par le canal d'un appel d'offre ou de gré à gré.

4.1.3 Disponibilité et accessibilité aux semences de qualité

La disponibilité et l'accessibilité aux semences de qualité vise à accroître la production régionale du riz paddy par l'amélioration de la productivité agricole. Pour ce faire, il faut (i) mettre en place un réseau fonctionnel de semenciers (ii) renforcer les capacités des semenciers.

(7) Mettre en place un réseau fonctionnel de producteurs de semences à Guiglo et à Toulepleu

Les départements de Guiglo et de Toulepleu sont choisis car les CODERIZ (porteurs de l'actions) y ont représentées. De plus, ces CODERIZ comportent en leur sein des semenciers et multiplicateurs de semences expérimentés.

L'objectif opérationnel est de rendre disponible et accessible les semences de bonne qualité afin d'améliorer le rendement rizicole, ce qui contribue à l'augmentation de la production régionale du riz paddy. Pour atteindre cet objectif, il faut (i) recenser, sélectionner, informer et sensibiliser les semenciers et (ii) animer le réseau de semenciers de riz.

- *Recensement, sélection, information et sensibilisation des producteurs semenciers*

A cet effet, prendre attache avec les CODERIZ Guiglo et de Toulepleu afin d'identifier 10 semenciers en leurs seins. Ensuite, il faut créer (par création d'un fichier Excel) et partager le répertoire des semenciers auprès des semenciers, des OP et des responsables de CGA. Enfin, il faut organiser 1 atelier d'échanges à Guiglo avec les semenciers (25 participants) afin de mettre en place le réseau, d'évaluer leurs besoins et estimer les potentiels semenciers. A cet, il faut prévoir des frais de déplacements et de collation pour les participants.

- *Animation du réseau de semenciers*

Il faut prévoir créer et animer une plate-forme numérique (WhatsApp de préférence) par l'envoi régulier de messages de commande et de partages de connaissances. Cela nécessite de prévoir des frais de communication mensuelle sur la durée du PS DE. Ensuite afin d'animer le réseau, il faut organiser de 2 mini-

ateliers de concertation (semenciers et riziculteurs) par an (en début et en fin de campagne) au niveau de chaque département (Guiglo et Toulepleu).

Les bénéficiaires directs de cette action sont 20 semenciers de riz jeunes hommes et femmes de la région et indirectement tous les riziculteurs.

Cette action est portée par les organisations de riziculteurs (OP) notamment CODERIZ

L'ADERIZ et les CODERIZ seront mobilisés pour l'exécution de cette activité par le canal d'un accord de collaboration ou d'une convention de partenariat.

(8) Renforcer les capacités des semenciers de Guiglo et Toulepleu

L'objectif opérationnel est de rendre disponible et accessible les semences de bonne qualité afin d'améliorer le rendement rizicole, ce qui contribue à l'augmentation de la production régionale du riz paddy. Pour atteindre cet objectif, il faut (i) former les producteurs de semences et (ii) équiper les producteurs de semences de riz.

- *Appui à la production de semences*

Il s'agit d'acquérir 20 kits (Semences G2, G3 et G4, engrais et herbicides) et mettre à la disposition des semenciers. Ce kit permettra de produire des semences améliorées qui seront payés par les CODERIZ et mises à la disposition des semences.

- *Formation des producteurs semenciers*

La formation des semenciers se fera in situ. A cet effet, il faut organiser, dans chaque département de Guiglo et de Toulepleu, 4 sessions de formation in situ d'un jour/session des semenciers. La formation portera sur l'itinéraire technique de production de semences (1 séance), les pratiques de récolte (1 séance) et la production de semences - séchage, emballage, traitement des semences, stockage- (2 séances). A cet effet, il faut prévoir les frais de déplacement, le perdiem et les honoraires de 2 experts formateurs.

- *Equiperment du pool semencier de Toulepleu*

Pour soutenir les semenciers de Toulepleu, il faut acquérir 1 motoculteur + accessoires, 1 batteuse/vanneuse, 2 débroussailleuses avec têtes faucheuses+ Accessoires et 5 brouettes. Ces équipements seront mis à la disposition de CODERIZ de Toulepleu pour une gestion optimale. A cet égard, un modèle souple de gestion sera mis en place avec la participation des semenciers. Ces équipements pourront être utilisés par les riziculteurs en cas de besoin. A cet effet, un appel à candidature pour la fourniture d'équipement agricole. Les semenciers de Guiglo solliciteront le CPSAM installé à Guiglo.

Les bénéficiaires directs de cette action sont 20 semenciers de riz jeunes hommes et femmes de la région et indirectement tous les riziculteurs.

Cette action est portée par les organisations de riziculteurs (OP) notamment CODERIZ

Les structures de fourniture de matériel et équipements agricoles, les Cabinets, Bureaux de formation et l'ANADER seront mobilisés pour l'exécution de cette activité par le canal d'un appel d'offre

4.1.4 Utilisation rationnelle et durable des intrants

L'utilisation rationnelle et durable des intrants agricole est un enjeu majeur pour la réduction des coûts de production et la préservation de l'environnement. L'atteinte de ce résultat contribuera à accroître la production régionale du riz paddy par l'amélioration des rendements rizicoles. Pour ce faire, il faut (i) informer, sensibiliser et former les acteurs sur l'adaptation aux effets du changement climatique, (ii) identifier et vulgariser les biostimulants et engrais organiques, (iii) renforcer les capacités des producteurs à l'utilisation rationnelle des engrais et produits phytosanitaires et (iv) aux bonnes pratiques agricoles.

(9) Informer, sensibiliser et former les acteurs sur l'adaptation aux effets du changement climatique

Cette activité est élargie à tous les acteurs des chaînes de valeurs riz et manioc. L'activité sera implémentée dans tous les départements de la région du Cavally. Les questions relatives aux effets du changement climatique sont transversales.

L'objectif opérationnel est l'utilisation rationnelle et durable des intrants afin d'améliorer le rendement rizicole, ce qui contribuera à l'augmentation de la production régionale du riz paddy. Pour atteindre cet objectif, il faut (i) organiser des campagnes de sensibilisation et d'information et (ii) des ateliers de formation des acteurs sur les effets du changement climatique.

- *Organisation de campagnes d'information et sensibilisation des acteurs sur les effets du changement climatique*

A travers la production et diffusion de 1000 prospectus et l'organisation de 4 séances d'échanges radiodiffusées sur les thématiques dans deux radios de proximité de large couverture.

- *Organisation d'ateliers de formation des acteurs*

Il faut prévoir, dans chaque chef-lieu de département, l'organisation d'un mini-ateliers de formation et d'informations ; d'une durée de 1 jour, pour 30 participants (3 semenciers, 2 bouturiers, 10 riziculteurs, 10 producteurs de manioc, 2 membres du CGA et 3 chefs de villages). Pour ce faire, il faut prévoir des frais de déplacement et per diem de 3 agents animateurs (1 du conseil régional, 2 experts du Ministère de l'environnement et du Développement durable) et les frais de collation de 33 participants et frais de déplacement de 30 participants.

Suivi des pratiques d'adaptation au changement climatique. Cette sous-activité doit être couplé avec la sous activité « Suivi de l'application des BP et des IT par les producteurs » de l'action 5.

Les bénéficiaires directs de cette action sont 12 semenciers, 40 riziculteurs, 8 membres de CGA et 12 chefs de villages et indirectement tous les riziculteurs.

Cette action est portée par les organisations de riziculteurs (OP) notamment CODERIZ

Le Conseil Régional et le Ministère de l'Environnement et du Développement durable seront mobilisés pour l'exécution de cette activité par le canal d'un accord de collaboration.

(10) Identifier et vulgariser les biostimulants et engrais organiques.

Cette activité est réalisée au profit de tous les riziculteurs des 5 sites rizicoles.

L'objectif opérationnel est l'utilisation rationnelle et durable des intrants afin d'améliorer le rendement rizicole, ce qui contribuera à l'augmentation de la production régionale du riz paddy. La réalisation de l'action nécessite de (i) identifier les biostimulants et les engrais organiques éprouvés (ii) former les producteurs à la fabrication et à l'utilisation des biostimulants et engrais organiques, (iii) mettre à la disposition des riziculteurs des intrants pour la fabrication des biostimulants et les engrais organiques et (iv) de suivi des pratiques d'utilisation des biostimulants et des engrais organiques.

- *Identification des biostimulants et des engrais organiques utilisés en rizicultures.*

Cette activité sera réalisée par le prestataire qui sera recruté pour la réalisation de l'action.

- *Formation de 25 producteurs par site à la fabrication et à l'utilisation des biostimulants et des engrais organiques.*

Pour ce faire, il faut acquérir 5 kits (éléments constitutants du biofertilisant) pour la fabrication des biofertilisants. Ensuite, il faut organiser 1 session de formation in situ de 2 jours/site à la fabrication des engrais organiques. Une fois l'engrais fabriqué, il faut organiser 1 session de formation à l'utilisation du biofertilisant. Pour ce faire, il faut prévoir les frais de déplacement, d'hébergement, les per diems et les honoraires d'un formateur ; et les frais de collation de 25 producteurs.

- *Mise à la disposition des riziculteurs des intrants pour la fabrication des biostimulants et les engrais organiques.*

Afin d'inciter les producteurs à l'utilisation des biostimulants et les engrais organiques, il est pertinent d'acquérir 125 Kits à mettre à la disposition de 125 riziculteurs. Cela permettra aux riziculteurs de répliquer les acquis de la formation sur leur parcelle.

- *Suivi des pratiques d'utilisation des biostimulants et des engrais organiques*

Pour le suivi, il faut effectuer 2 missions d'une journée/mission pour suivre la fabrication des biostimulants ou engrais organique (1 mission), l'épandage et l'utilisation des biostimulants (1 missions) au cours de 2 cycles de production sur les 5 sites rizicoles. Pour ce faire, il faut prévoir des frais de déplacement et des perdiems pour 1 formateur.

Les bénéficiaires directs de cette action sont 250 riziculteurs et indirectement tous les riziculteurs.

Cette action est portée par les organisations de riziculteurs (OP) et les fournisseurs d'intrants

Les structures de fourniture d'intrants, les Cabinets, Bureaux de formation et l'ANADER seront mobilisés pour l'exécution de cette activité par le canal d'un appel d'offre.

(11) Informer et sensibiliser les riziculteurs et les fournisseurs à l'utilisation et la vente des engrais et produits phytosanitaires homologués

L'objectif opérationnel est l'utilisation rationnelle et durable des intrants afin d'améliorer le rendement rizicole, ce qui contribuera à l'augmentation de la production régionale du riz paddy. Pour atteindre cet objectif, il faut (i) organiser des campagnes de sensibilisation et d'information et (ii) des débats radiodiffusés entre acteurs sur les effets des produits non homologués, la nécessité d'utiliser et de vendre des produits phytosanitaires.

- *Organisation de campagnes d'information et de sensibilisation des producteurs et des acteurs du circuit d'approvisionnement des engrais et produits phytosanitaires*

Il faut prévoir, au niveau de chaque département, l'organisation de 2 mini-ateliers de sensibilisation entre producteurs et fournisseurs d'intrant (riz et manioc) par an (en début et en fin de campagne) pour 30 participants dont 3 agents. Les autres acteurs seront constitués par 8 producteurs manioc, 2 bouturiers manioc, 10 producteurs riz, 2 semenciers riz et 5 fournisseurs d'intrants. A cet effet, il faut prévoir les frais de déplacement et les perdiem pour 3 agents (1 conseil régional, 1 MINADER, 1 Ministère du Commerce) et les frais de collation/déjeuner et de désintéressement pour 27 personnes.

- *Organisation de séances de débats radiodiffusés*

En raison de la présence effective des produits non homologués, il faut prévoir la sensibilisation sur une longue durée. Ainsi, il faut organiser 4 séances d'échanges radiodiffusés sur les thématiques (avantages et inconvénients de l'utilisation des intrants homologues dans la production du riz et du manioc). Il faut prévoir organiser 1 séances par mois sur 4 mois, par le canal de deux radios de proximité. Il faut prévoir mobiliser le CR, le MEMINADER, Le Ministère du Commerce, le Ministère de l'Environnement et du Développement durable et les OP des acteurs pour la participation à ses débats.

Les bénéficiaires directs de cette action sont 24 producteurs de manioc, 8 bouturiers de manioc, 40 riziculteurs, 8 semenciers, 20 fournisseurs d'intrants et indirectement pour la population de la région.

Cette action est portée par les OP des acteurs.

Le Conseil Régional et le MEMINADER et le Ministère du Commerce, le Ministère de l'Environnement et du Développement durable seront mobilisés pour l'exécution de cette activité par le canal d'un accord de collaboration.

(12) Renforcer les capacités des producteurs à l'utilisation rationnelle des engrais et produits phytosanitaires

Cette activité est destinée aux riziculteurs de Nicla et de Guibobly.

L'objectif opérationnel est l'utilisation rationnelle et durable des intrants afin d'améliorer le rendement rizicole, ce qui contribuera à l'augmentation de la production régionale du riz paddy. La réalisation de l'action nécessite de (i) élaborer des TDR pour la formation et la sélection d'un prestataire, (ii) former les producteurs à l'utilisation rationnelle des engrais et produits phytosanitaires (iii) suivre la mise en pratique des bonnes pratiques en matière d'utilisation des engrais et produits phytosanitaires.

- *Élaboration des TdR pour la formation et sélection du prestataire.*

L'élaboration des TDR sera effectué par le CR en vue de recruter le prestataire de services

- *Organisation des séances de formation des producteurs*

Il faut prévoir, par site une session de formation in situ pour 25 riziculteurs. Chaque séance aura une durée maximale d'une journée/séances. Les formations porteront sur l'épandage des engrais et le mélange des produits phyto et le traitement à l'aide des pulvérisateurs et, sur les bonnes pratiques environnementales (protection avant et après l'usage des produits phyto, la gestion des emballages, etc.). Cette sous activité nécessite la mobilisation de 1 expert en agriculture, défense des cultures ou tout autre expertise équivalente. Pour ce faire, il faut prévoir les frais de déplacement, les perdiem et les honoraires de l'expert.

- *Suivi des pratiques d'utilisation rationnelle des engrais et produits phytosanitaires*

Pour le suivi, il faut réaliser, par site rizicole ; 2 missions d'une journée/mission pour suivre l'épandage de l'engrais (1 mission), le traitement phytosanitaire (1 mission) au cours de 2 cycles de production. Pour ce faire, il faut prévoir des frais de déplacement et des perdiem pour 2 experts (1 formateur, le responsable S&E du CR).

Les bénéficiaires directs de cette action sont 100 riziculteurs et indirectement population de la région du Cavally.

Cette action est portée par les organisations de riziculteurs (OP) et les fournisseurs d'intrants.

Le CR sera mobilisé pour la rédaction des TDR et les structures de fourniture d'intrants, les Cabinets, Bureaux de formation et l'ANADER seront mobilisés pour l'exécution des sous activités de formation et de suivi par le canal d'un appel d'offre.

(13) Renforcer les capacités des producteurs aux bonnes pratiques agricoles (BPA)

Cette activité est destinée aux riziculteurs de Nicla et de Guibobly.

L'objectif opérationnel est l'utilisation rationnelle et durable des intrants afin d'améliorer le rendement rizicole, ce qui contribuera à l'augmentation de la production régionale du riz paddy. La réalisation de l'action nécessite de (i) élaborer des TDR pour la formation et la sélection d'un prestataire, (ii) former les producteurs aux BPA (iii) suivre la mise en pratique des BPA.

- *Élaboration des TdR pour la formation et sélection du prestataire.*

L'élaboration des TDR sera effectué par le CR en vue de recruter le prestataire de services.

- *Organisation des séances de formation des producteurs*

Il faut prévoir, par site rizicole, 2 sessions de formation in situ de 25 riziculteurs. Chaque session aura une durée maximale d'une journée/séances. Les formations porteront sur les BP de production (Préparation du sol, Epandage d'engrais, Semis, Fertilisation, Traitement phytosanitaire, Récolte, Battage/Vannage, Séchage/emballage et Stockage). Cette sous-activité nécessite la mobilisation de 1 expert formateur en agriculture, défense de cultures ou tout autre expertise équivalente. Pour ce faire, il faut prévoir les frais de déplacement, les perdiems et les honoraires de l'expert.

- *Suivi de la mise en œuvre des bonnes pratiques de production de riz*

Pour le suivi, il faut réaliser, par site rizicole ; effectuer 4 visites de coaching (préparation du terrain, mise en place des cultures, entretiens et surveillances) au cours du cycle de production sur 2 cycles au maximum sur les 5 sites rizicoles. Le coaching doit se faire sur 2 cycles de production. Pour ce faire, il faut prévoir des frais de déplacement et des perdiem pour 1 formateur par site.

Les bénéficiaires directs de cette action sont 250 riziculteurs et indirectement population de la Région du Cavally.

Cette action est portée par les organisations de riziculteurs (OP) et les fournisseurs d'intrants.

Le CR sera mobilisé pour la rédaction des TDR et les Cabinets, Bureaux de formation et l'ANADER seront mobilisés pour l'exécution des sous activités de formation et de suivi-coaching par le canal d'un appel d'offre.

4.1.5 Participation effective des populations autochtones, des bénéficiaires aux projets et aux cadres d'échange interacteurs

La participation effective des populations et des bénéficiaires est une condition de la réussite des projets et est essentielle pour l'obtention des résultats et des effets. L'atteinte de ce résultat contribuera à accroître la production régionale du riz paddy par l'amélioration des rendements rizicoles. Pour ce faire, il faut (i) informer, sensibiliser et former les populations autochtones sur les nouveaux projets et à la pratique de la riziculture irriguée, (ii) Mettre en place un cadre fonctionnel de dialogue interacteurs.

(14) Informer et sensibiliser les populations sur les nouveaux projets et à la pratique de la riziculture irriguée

L'objectif opérationnel est l'amélioration de la participation effective des populations autochtones et des bénéficiaires réels des projets afin de contribuer à l'augmentation de la production régionale du riz paddy. La réalisation de l'action nécessite (i) d'organiser des séances de sensibilisation à l'endroit des leaders de communautés villageoises et (ii) des acteurs de la filière riz dans les zones de production.

- *Organisation de séances d'informations et de sensibilisation des leaders des communautés villageoises*

Il faut prévoir organiser, dans chaque département, 2 tournées de sensibilisation d'une journée/ tournée dans 3 villages/département afin d'informer et de sensibiliser les communautés villageoises sur les projets et les actions en cours au niveau de la région. Pour ce faire, il faut prévoir de frais de déplacement et les perdiems de 3 agents (1 CR, 1 MEMINADER, 1 ADERIZ) avec 1 véhicule et les frais de collation pour 30 participants/village.

- *Organisation des campagnes d'information et de sensibilisation des acteurs dans les zones de production*

Il faut prévoir organiser 4 séances d'échanges radiodiffusées sur les thématiques (riziculture irriguée : définition et avantages ; riziculture irriguée et santé humaine, participation citoyenne et projets agricoles au niveau du CR, etc.) par le canal de deux radios de proximité.

Les bénéficiaires directs de ces sensibilisations sont 400 riziculteurs et indirectement toute la population autochtone.

Cette action est portée indirectement par les coopératives de riziculteurs.

L'exécution de cette action est à la charge de la Cellule Locale de Pilotage (CLP) du PS DE du Cavally en collaboration avec le MEMINADER et l'ADERIZ par le canal d'un accord de collaboration ou d'une convention de partenariat.

(15) Mettre en place un cadre fonctionnel de dialogue interacteurs

Cette activité sera implémentée dans le département de Guiglo. En effet, Guiglo renferme tous les acteurs clés qui influencent les décisions dans la chaîne de valeur riz. Les leçons tirées de la création, du fonctionnement et de l'animation de la plateforme riz de Guiglo permettront de mieux cibler les plateformes riz dans les autres départements.

L'objectif opérationnel est l'amélioration de la participation effective des populations autochtones et des bénéficiaires réels des projets afin de contribuer à l'augmentation de la production régionale du riz paddy. La réalisation de l'action nécessite (i) d'identifier et recenser les acteurs de la filière, (ii) d'informer et de sensibiliser les acteurs à la mise en place du cadre de dialogue, (iii) de mettre en place et d'animer la plate-forme multi-acteurs.

- *Identification et recensement des acteurs de la filière*

Pour l'identification et le recensement des acteurs de la filière riz, il faut prendre attache avec les CODERIZ de Guiglo et de Toulepleu, et avec l'ADERIZ afin d'avoir la liste et les adresses des acteurs clés. Une fois les listes obtenues, il faut faire une compilation sur une base de données (de type Excel) des acteurs par département et consolidation au niveau régional. Enfin, il faut vérifier l'existence des acteurs et l'actualisation de la liste par un appel téléphonique à chacun des acteurs répertoriés.

- *Information et sensibilisation des acteurs à la mise en place d'un cadre de dialogue*

La sensibilisation et l'information des acteurs vont se faire par le canal d'atelier et d'émissions radiodiffusées. A cet, il faut prévoir organiser 1 atelier d'une journée à Guiglo pour 40 participants (12 riziculteurs, 4

responsables OP, 4 unités de transformation, 4 commerçants/distributeurs, 4 fournisseurs d'intrants, 4 semenciers, 3 CR, 1 ADERIZ, 1 ANADER, 1 OCPV, 1 MEMINADER et 1 préfet) afin de consolider la liste des acteurs formellement identifiés et les sensibiliser sur la nécessité de mise en place de plateformes départementales puis de la plateforme régionale. Pour ce faire, il faut prévoir des frais de déplacement, d'hébergement de 18 participants et les frais de collation et de désintéressement pour 25 participants.

De plus, afin d'avoir un écho au niveau de toute la région, il faut prévoir organiser 4 séances d'échanges/débats radiodiffusées sur la plate-forme riz (importance, rôles et enjeux, etc.) par le canal de deux radios de proximité.

- *Mise en place et animation du cadre de dialogue*

La mise en place de la plateforme riz de Guiglo nécessite d'organiser 1 mini atelier d'une journée afin de désigner les représentants des collèges d'acteurs. Le mini atelier est dimensionné pour 40 participants (12 représentants des riziculteurs, 4 responsables d'OPA, 4 représentants des unités de transformation, 4 représentants des commerçants-distributeurs, 4 représentants des fournisseurs d'intrant, 4 représentants semenciers, 3 CR, 1 ADERIZ, 1 ANADER, 1 OCPV, 1 MEMINADER, 1 Préfet). En termes de constitution des membres, outre les riziculteurs, les UT, les commerçants, les fournisseurs d'intrants, les semenciers, la plateforme riz de Guiglo doit avoir un représentant de l'administration en leur sein. Ce représentant, aura un rôle consultatif et d'arbitrage (MEMINADER, ADERIZ ou CR).

Une fois la plateforme a été constituée, il faut créer une plateforme numérique ((WhatsApp de préférence) et l'animer par l'envoi régulier de messages, d'informations aux membres. Cette animation nécessite que l'administrateur du groupe bénéficie d'une subvention sous forme de crédit de communication.

De plus, afin de consolider les échanges entre acteurs, il faut organiser 1 mini atelier d'un jour d'échanges en début d'année ou de campagne. Ce mini atelier est dimensionné pour 10 représentants des différentes familles d'acteurs. Pour ce faire, il faut prévoir des frais de collation et de désintéressement pour 10 participants.

En fin d'année, il faut organiser 1 rencontre annuelle bilan des acteurs de la plateforme de Guiglo pour 40 (12 représentants des riziculteurs, 4 responsables d'OPA, 4 représentants des unités de transformation, 4 représentants des commerçants-distributeurs, 4 représentants des fournisseurs d'intrant, 4 représentants semenciers, 3 CR, 1 ADERIZ, 1 ANADER, 1 OCPV, 1 MEMINADER, 1 Préfet). A cet effet, il faut prévoir, les frais de collation et de désintéressement pour 40 personnes.

Les bénéficiaires directs de cette action sont tous les acteurs de la chaîne de valeur riz du département de Guiglo et toute population autochtone.

Cette action est portée indirectement par les OP des acteurs.

L'exécution de cette action est à la charge des acteurs de la filière sous le coaching la Cellule Locale de Pilotage (CLP) du PS DE du Cavally en collaboration avec le MEMINADER et l'ADERIZ par le canal d'un accord de collaboration ou d'une convention de partenariat.

4.2 Amélioration quantitative et qualitative de la production et la commercialisation du riz local

4.2.1 Structuration et fonctionnement des sociétés coopératives

Les sociétés coopératives sont des instruments de participation des acteurs au développement socioéconomique. Leur existence contribue à améliorer les échanges de produit car elles regroupent l'offre ou la demande en un seul lieu. L'atteinte de ce résultat contribuera à améliorer quantitative et qualitative de la production et la commercialisation du riz local. Pour ce faire, il faut (i) sensibiliser à la création des sociétés coopératives et renforcer leurs capacités et (ii) créer et animer un bulletin d'informations sur les activités commerciales

(16) Sensibiliser à la création des sociétés coopératives et renforcer leurs capacités

L'objectif opérationnel est la structuration et le fonctionnement des sociétés coopératives afin de contribuer à l'amélioration quantitative et qualitative de la production et de la commercialisation des riz local. La réalisation de l'action nécessite (i) d'élaborer et divulguer les lois et textes sur les scoops, (ii) d'organiser des campagnes de sensibilisation, (iii) d'appuyer la création des scoops et (iv) de former les leaders et gestionnaires des scoops.

- *Élaboration et divulgation des textes régissant les coopératives*

Les textes et lois régissant l'organisation, le fonctionnement existes et ont été élaborer dans le cadre de l'OHADA. Il va s'agir de juste faire un inventaire de ses lois et de faire un répertoire de celles-ci.

- *Organisation des campagnes d'information et de sensibilisation des acteurs*

Afin d'avoir un écho au niveau de toute la région, il faut prévoir organiser 4 séances d'information et de sensibilisation radiodiffusées sur les thématiques (enjeux et avantages des sociétés coopératives, différentes formes de coopératives, etc.) par le canal de deux radios de proximité.

- *Appui à la création et la formalisation de coopératives des riziculteurs*

Il faut prévoir accompagner la formalisation des sociétés coopératives autour des sites riziocoles de Guibobly et Daobli). Enfin d'accélérer l'obtention de l'agrément, il faut prévoir une subvention pour la constitution des dossiers par sociétés coopératives.

- *Organisation des séances de formation des leaders*

Il faut prévoir, organiser une session de formation de 3 jours de 20 leaders et gestionnaires des sociétés coopératives (5 représentants par coopérative/Département) dans le département de Guiglo. La formation portera sur le fonctionnement et l'organisation ; le management, le marketing, la recherche de financement et le développement de l'entreprise. Cette sous-activité nécessite la mobilisation de 2 experts en coopération, en agroéconomie, en gestion ou tout autre expertise équivalente. Pour ce faire, il faut prévoir les frais de déplacement, les perdiems et les honoraires des experts ; et les frais d'hébergement, de déplacements, de collation et de désintéressement de 20 participants.

Les bénéficiaires directs de cette action sont 250 riziculteurs.

Cette action est portée par les organisations de riziculteurs (OP) et les fournisseurs d'intrants.

Le CR sera mobilisé pour la rédaction des TDR et les Cabinets, Bureaux de formation et l'ANADER seront mobilisés pour l'exécution de cette activité par le canal d'un appel d'offre.

4.2.2 Echange effective de riz blanc de qualité et en quantité suffisante

La production et la commercialisation de riz paddy de qualité et en quantité suffisante est un enjeu majeur dans le contexte de développement de la chaîne de valeur riz. L'amélioration de la qualité du riz local contribue à améliorer son image vis-à-vis du riz blanc importé. L'atteinte de ce résultat contribuera à améliorer quantitative et qualitative de la production et la commercialisation du riz local. Pour ce faire, il faut (i) promouvoir la contractualisation et former les producteurs sur la vente groupée, (ii) renforcer le plateau technique de transformation du paddy, (iii) former les techniciens à l'utilisation et à la maintenance des machines et (iv) réhabiliter et/ou construire les infrastructures de séchage et de stockage et équiper les acteurs en petit matériel de séchage et de stockage.

(17) Promouvoir la contractualisation de la commercialisation du paddy et former les producteurs aux techniques de vente groupée

L'objectif opérationnel est de faciliter l'échange effective de riz blanc de qualité et en quantité suffisante afin de contribuer à l'amélioration quantitative et qualitative de la production et de la commercialisation des riz local. La réalisation de l'action nécessite (i) Faire l'état des lieux de la contractualisation dans la commercialisation du paddy organiser une rencontre d'échanges avec l'OCPV en vue de signer une convention de collaboration, (ii) de former les producteurs aux techniques de vente groupée et de négociation des prix et (iii) de mettre en place et d'animer des mécanismes de contractualisation de vente/achat de riz.

- *Faire l'état des lieux de la contractualisation dans la commercialisation du paddy*

Cette activité est à réaliser dès le début du mois de février 2023. Pour ce faire un TDR devra être rédigé par le CLP du CR. Cette étude vise à identifier les structures d'achat du paddy, à identifier les mécanismes d'achat (contrat ou vente en spot), les types de contrats (de production, de production et commercialisation, de commercialisation), d'évaluer les contraintes et difficultés de mise en œuvre des contrats et la propension et les conditions des acheteurs à s'engager dans un contrat. Un étudiant de niveau master en agroéconomie, économie rurale ou tout autre diplôme équivalent sera recruté pour un stage de 6 mois.

- *Formation des producteurs aux techniques de vente groupée et de négociation des prix de paddy*

Il faut prévoir, organiser une session de formation d'un jour des producteurs, des leaders et gestionnaires des sociétés coopératives dans le département de Guiglo. La formation portera sur les techniques de vente et de vente groupé et sur la négociation des prix. Cette sous-activité nécessite la mobilisation de 1 expert en agroéconomie, en gestion ; en marketing ou tout autre expertise équivalente. Pour ce faire, il faut prévoir les frais de déplacement, les perdiems et les honoraires de l'expert ; et les frais d'hébergement et de désintéressement de 20 formés, les frais de déplacements de 15 formés et les frais de collation de 30 personnes.

Les bénéficiaires directs de cette action sont tous les acteurs des filière riz.

Cette action est portée par les plateformes d'acteurs et le CR.

Les partenaires de mise en sont les acteurs des filières, le CR, l'ADERIZ et les plateformes d'acteurs partenaires seront mobilisées par le canal de convention de collaboration.

(18) Renforcer le plateau technique de transformation existant et former des gestionnaires et techniciens des UT

L'objectif opérationnel est de faciliter l'échange effective de riz blanc de qualité et en quantité suffisante afin de contribuer à l'amélioration quantitative et qualitative de la production et de la commercialisation des riz local. La réalisation de l'action nécessite de mettre à niveau les unités de transformation de la CODERIZ de Guiglo et de Toulepleu.

- *Mise à niveau de l'unité de CODERIZ de Guiglo*

L'unité de CODERIZ de Guiglo est vieillissante par conséquent il y a d'énormes pannes techniques en période de transformation. De plus, son besoin d'acquérir des pièces détachées est contraint par la difficulté d'avoir localement accès à ces pièces et à des coûts raisonnables. Ainsi, la mise en niveau de son unité nécessite, le remplacement total de sa chaîne de transformation, l'acquisition de séchoir à grains électrique en acier inoxydable (3000 kg/heure), de Moulins à riz automatique combiné d'une capacité de 1,4 tonnes/heure, de la réhabilitation du magasin, de l'acquisition d'un peseur ensacheurs et d'un humidimètre 3-35%, précision $\pm 0,5$

- *Equipped et installation de l'unité de transformation de la CODERIZ de Toulepleu*

L'unité de CODERIZ de Toulepleu n'a pas d'équipement et son bâtiment où les équipements doivent installés n'est pas entièrement achevé et ; les adductions en en eau et en électricité ne sont pas faites. Une subvention à cette unité permettre de la mettre en marche et d'améliorer la qualité du riz blanc local. Ainsi, la mise en niveau de cette unité nécessite l'acquisition de séchoir à grains électrique en acier inoxydable (3000 kg/heure),), de Moulins à riz automatique combiné d'une capacité de 1,4 tonnes/heure, l'achèvement du bâtiment du magasin, l'adduction en eau et en énergie, de l'acquisition d'un peseur ensacheurs et d'un humidimètre 3-35%, précision $\pm 0,5$.

- *Formation des gestionnaires et des techniciens*

Plusieurs séries de formation sont utiles pour les gestionnaires et les techniciens des unités de transformation.

- o Former les techniciens des mini-rizeries et des monoblocs à l'utilisation et à la maintenance des machines

A cet effet 1 session de formation d'une journée, regroupant les opérateurs des mini rizeries et monoblocs des 4 départements sera organisée à Guiglo. Cette session portera sur l'utilisation et la maintenance des équipements. A cet effet, les frais de collation, les frais de désintéressement pour 25 participants, les frais de déplacement et d'hébergement de 20 participants et les honoraires ; les frais de déplacement et d'hébergement de 1 formateur.

- o Former les gestionnaires des mini-rizeries et des monoblocs sur l'organisation et la gestion de la production

A cet effet 1 session de formation d'une journée, regroupant les gestionnaires des mini rizeries et monoblocs des 4 départements sera organisée à Guiglo. Le module portera sur l'organisation et la gestion de la production. A cet effet, les frais de collation, les frais de désintéressement pour 25 participants, les frais de déplacement et d'hébergement de 20 participants et les honoraires ; les frais de déplacement et d'hébergement de 1 formateur.

- o Former les employés des mini-rizeries et des monoblocs sur l'hygiène et la sécurité alimentaire, les techniques de séchage et de conservation

A cet effet 1 session es de formation d'une journée, regroupant les employés et travailleurs des mini rizeries et monoblocs des 4 départements sera organisée à Guiglo. La formation portera sur l'hygiène et la sécurité

alimentaire et les techniques de séchage et de conservation du riz. A cet effet, les frais de collation, les frais de désintéressement pour 25 participants, les frais de déplacement et d'hébergement de 20 participants et les honoraires ; les frais de déplacement et d'hébergement de 1 formateur.

Les bénéficiaires directs de cette action sont les 25 unités de transformation fonctionnelles, 20 gestionnaires, 40 employés et techniciens des UT et indirectement les riziculteurs et toute la population du Cavally.

Cette action est portée par les Unités de transformation de la CODERIZ.

Le CR sera mobilisé pour la rédaction des TDR et les Cabinets, Bureaux de formation et l'ANADER seront mobilisés pour la formation et les équipementiers pour la fourniture des machines ; tous par le canal d'un appel d'offre.

(19) Equiper les acteurs en petits matériels de séchage et de stockage

L'objectif opérationnel est de faciliter l'échange effective de riz blanc de qualité et en quantité suffisante afin de contribuer à l'amélioration quantitative et qualitative de la production et de la commercialisation des riz local.

Pour ce faire, il faut acquérir pour les sites fonctionnels de Daobli et de Goya 2 ; 6 bâches (en raison de 3 pour le site Daobli et 3 pour le site de Goya 2) pour faciliter le séchage et le battage manuel du riz paddy. Pour le compte de la CODERIZ de Toulepleu, il faut acquérir de 3 bâches et 5 palettes. Enfin, il faut appuyer 12 monoblocs (en raison de 3 par département) en les dotant, au total, de 12 bâches et 36 palettes. Les bâches ont pour dimension 10mx10m ; celle des palettes est de 1200X800X145 mm³.

Les bénéficiaires directs de cette action sont les riziculteurs et unités de transformation fonctionnelles, et indirectement toute la population du Cavally.

Cette action est portée par les Unités de transformation et les OP.

Les partenaires de mise en sont le CR, les Artisans/Maçons sélectionné de gré à gré et les fournisseurs d'équipements sélectionné par un appel d'offre.

4.2.3 Facilitation de l'accès aux financements pour les acteurs de la filière riz

Le financement constitue l'une des plus grosses contraintes des acteurs de la chaîne de valeur. Dans le cadre du PS DE du Cavally, il est pertinent de se pencher sur la question à travers une analyse qui aboutira à la proposition de mécanismes et de modèles adaptés au financement de la chaîne de valeur riz.

(20) Analyser et proposer des nouveaux modèles et mécanismes adaptés de financement durable au profit des acteurs de la filière riz

L'objectif opérationnel est de faciliter l'accès aux financements pour les acteurs de la filière riz afin de contribuer à l'amélioration quantitative et qualitative de la production et de la commercialisation des riz local. La réalisation de l'action nécessite (i) de réaliser une étude et de publier et diffuser les résultats concernant les mécanismes de financement.

- *Réalisation de l'étude sur les modèles et mécanismes innovants de financements des chaînes de valeurs agricoles, particulièrement celle du riz*

A cet effet, il faut rédiger les TDR puis recruter par appel d'offre un prestataire pour la réalisation de l'étude. L'objectif principal de l'étude est de d'identifier les modèles de financement qui existe dans la chaîne de valeur riz et d'étudier leur efficacité. Par ailleurs, il faut analyser les contraintes et faiblesses de chaque type de financement et apprécier la préférence des acteurs sur chaque type de financement. Un état des types de financement dans les chaînes de valeurs agricoles devra également être abordé. Pour ce faire il faut prévoir les honoraires, déplacement et perdiem du prestataire individuel sur une durée de 15 JT dont 2 JT de préparation 7 JT de mission terrain et 6 JT de rapportage.

- *Publication et diffusion des propositions de mécanismes de financement*

Il faut prévoir, à Guiglo, l'organisation d'un atelier, d'une journée, de restitution, de discussion des résultats de l'étude sur les mécanismes de financement, et discussion et de choix du modèle le mieux adapté aux acteurs. Pour ce faire faut prévoir les frais d'hébergement et de déplacement de 12 participants et les frais de collations et de désintéressement de 30 personnes.

Les bénéficiaires directs de cette action sont les tous les acteurs de la chaîne de valeur riz.

Cette action est portée par le CR.

Les partenaires de mise en sont le CR pour l'élaboration des TDR et les prestataires de services/consultant individuel sélectionné par un appel à candidature.

4.3 Augmentation de la production régionale de tubercules de manioc

4.3.1 Accessibilité durable aux terres pour la culture du manioc

(21) **Sécuriser la location des terres dédiées au manioc et sensibiliser les propriétaires terriens à la culture du manioc**

L'objectif opérationnel est d'assurer un accès durable aux terres pour la culture de manioc afin de contribuer à l'augmentation de la production régionale de tubercules de manioc. La réalisation de l'action nécessite (i) d'organiser des campagnes de sensibilisation des détenteurs de droit de propriété sur les terres, (ii) d'identifier et de sélectionner des terres propices et dédiées à la production du manioc, (iii) de signer des accords socio-fonciers d'usage des terres et (iv) de suivre l'exécution des accords socio-fonciers d'usage signés.

- *Organisation de campagnes de sensibilisation des détenteurs de droits coutumiers et de la population du Cavally à la culture du manioc*

La réalisation de cette sous activité nécessite l'organisation d'atelier de sensibilisation et de campagnes radiodiffusées.

- o *Organiser, par département, 1 atelier de sensibilisation des acteurs de droits coutumiers (chef de village, chefs de familles, chefs de terres) sur la nécessité d'accord des terres à la culture du manioc.*

A cet effet, il faut prévoir les frais de déplacement et de désintéressement de 30 participants des villages vers le chef-lieu de département ; des frais de collation pour 30 participants (Animateurs, propriétaires terriens, chefs de village, AFOR/MINADER, CRC, producteurs/groupement). Ensuite, il prévoit des perdiem journalier et de déplacement pour 5 personnes (animateurs et représentants d'institutions)

- o *Organiser 8 campagnes radiodiffusées*

De même pour avoir plus d'écho auprès de la population de la région du Cavally, il organiser 8 campagnes de sensibilisation dans 2 radios locales ; en raison de 1 passage par semaine et par radio pendant un mois dans une radio.

- *Identification et sélection des terres propices et dédiées à la production de manioc*

Le PAFAS appui déjà des femmes dans la production de manioc dans 12 villages en raison de 3 par département. Toutefois, les superficies sont petites et certaines femmes n'ont pu produire en raison des inconvénients avec les propriétaires terriens. Dans le cadre de l'identification et de la sélection des terres, il faut organiser, dans chaque village PAFAS, 2 missions d'échange, avec les communautés villageoises et détenteurs de droit foncier ruraux en vue de mettre à disposition des terres propices à la culture du manioc. Ceci dans le but d'accroître les superficies de manioc. Pour ce faire, il faut prévoir des frais de collation pour 15 personnes (1 chef de village, 1 chef de terre, 3 propriétaires terriens, 1 AFOR/MINADER, 2 CRC, 7 producteurs ou représentant des femmes productrices) ; les frais de déplacement et les perdiems de 4 personnes (organisateur)

- *Signature d'accords socio-fonciers préalables d'exploitation des sites retenus*

La signature se fera au cours d'un atelier à organiser dans le chef-lieu de département pour tous les accords conclus dans le département. Pour ce faire il faut prévoir les frais de déplacement et de désintéressement 30 participants (3 chefs de villages, 3 chefs de terres, 9 propriétaires terriens et 15 producteurs) choisis dans les 3 villages du département. Par ailleurs, il faut prévoir des frais de collation pour 35 personnes. Ensuite les frais de déplacement et de perdiem 4 organisateurs, modérateurs.

- *Suivi des accords socio-fonciers d'exploitation des terres de culture du manioc*

Il faut organiser, par département, 2 missions, d'une journée par mission, de suivi des accords d'usage afin d'apprécier leur exécution. Pour ce faire, il faut prévoir les frais de déplacement et perdiem pour 1 responsable de S&E du CR.

Les bénéficiaires directs de cette action sont les tous les productrices de manioc et les propriétaires terriens.

Cette action est indirectement portée par les associations de productrices et les chefs coutumiers.

Pour la réalisation de cette action, il faut mobiliser les structures et administrations compétentes telles le Conseil Régional, la Préfecture, le MEMINADER/l'AFOR. L'exécution de cette action est à la charge de la Cellule Locale de Pilotage (CLP) du PS DE du Cavally.

4.3.2 Renforcement des capacités techniques de production du manioc

(22) Former des producteurs aux bonnes pratiques culturelles du manioc

L'objectif opérationnel est l'utilisation le renforcement des capacités techniques de production du manioc afin de contribuer à l'augmentation de la production régionale de tubercules de manioc. La réalisation de l'action nécessite de (i) élaborer des TDR pour la formation et la sélection d'un prestataire, (ii) former les producteurs aux bonnes pratiques culturelles (iii) suivre la mise en pratique des bonnes pratiques culturelles.

- *Élaboration des TdR pour la formation et sélection du prestataire.*

L'élaboration des TDR sera effectué par le CR en vue de recruter le prestataire de services.

- *Organisation des séances de formation des producteurs*

Il faut prévoir, dans chaque village PAFAS, 3 sessions de formation in situ de 20 productrices. Chaque session aura une durée maximale d'une journée. Les formations porteront sur les bonnes pratiques de préparation de la terre et mise en place, entretien de la parcelle, récolte et activités post récolte. Cette sous-activité nécessite la mobilisation de 1 expert en agriculture, agronomie ou tout autre expertise équivalente. Pour ce faire, il faut prévoir les frais de déplacement, les perdiems et les honoraires de l'expert et ; les frais de collation pour 20 productrices formées par sessions.

- *Suivi de la mise en œuvre des bonnes pratiques de production du manioc*

Pour le suivi, il faut réaliser, par village ; 3 visites de coaching d'une durée d'un jour pour aider à faire et mettre en pratique les bonnes pratiques au cours du cycle de production. Pour ce faire, il faut prévoir des frais de déplacement et des perdiems pour 2 formateurs (1 formateur et 1 responsable de S&E du CR) par site.

Les bénéficiaires directs de cette action sont 400 jeunes et femmes productrices de manioc et indirectement population de la Région du Cavally.

Cette action est portée par les Associations de productrices de jeunes femmes.

Le CR sera mobilisé pour la rédaction des TDR et les Cabinets, Bureaux de formation et l'ANADER seront mobilisés pour l'exécution des sous activités de formation et de suivi-coaching par le canal d'un appel d'offre.

(23) Équiper les producteurs de manioc en petit matériel de production

L'objectif opérationnel est l'utilisation le renforcement des capacités techniques de production du manioc afin de contribuer à l'augmentation de la production régionale de tubercules de manioc. Pour atteindre cet objectif, il faut (i) identifier et évaluer les besoins des producteurs en petit matériel agricole, (ii) acquérir le matériel agricole et (iii) remettre le matériel aux bénéficiaires.

- *Identification et évaluation des besoins des riziculteurs en petit matériel agricole*

Cette activité consistera en une actualisation des besoins déjà des riziculteurs. Elle ne nécessite pas d'engager des ressources financières. L'actualisation peut se faire avec les OP de riziculteurs et les

techniciens agricoles du CR. Le petit matériel agricole est constitué de paires de bottes, de pulvérisateurs, de maques et gangs de protection et de faucilles

- *Acquisition et mise à disposition du matériel aux producteurs*

Il faut prévoir l'acquisition de 48 pulvérisateurs, 48 brouettes, de 240 limes, 240 machettes, 240 paires de bottes, 240 masques et 240 gangs de protection. Ce petit matériel agricole sert dans la production et la récolte du manioc et à la protection de la productrice lors de l'utilisation des pesticides. A cet effet, un appel d'offre de livraison de petit matériel agricole sera lancé.

- *Remise du matériel aux riziculteurs*

Un fois le petit matériel agricole livré, il faut prévoir l'organisation d'une cérémonie de remise du matériel. A cet effet, il faut prévoir des ressources financières pour la collation des participants.

Les bénéficiaires directs de cette action sont 240 jeunes femmes productrices de manioc et indirectement tous les acteurs de la chaîne de valeurs.

Cette action est portée par les organisations des productrices (OP).

Les entreprises fournisseuses de matériels agricoles seront mobilisées pour l'exécution de cette activité par le canal d'un appel d'offre.

4.3.3 Disponibilité et accessibilité quantitative et qualitative aux facteurs de production

(24) Créer un réseau fonctionnel de multiplicateurs de boutures (parcs à bois)

L'objectif opérationnel est de rendre disponible et accessible les boutures de bonne qualité afin d'améliorer le rendement du manioc, ce qui contribue à l'augmentation de la production régionale du tubercule de manioc. Pour atteindre cet objectif, il faut (i) recenser, sélectionner, informer et sensibiliser les semenciers et (ii) animer le réseau de multiplicateurs de boutures.

- *Recensement, sélection, information et sensibilisation des bouturiers*

A cet effet, prendre attache avec la plateforme manioc de Guiglo afin d'identifier 10 bouturiers en leurs seins. Ensuite, il faut créer (par création d'un fichier Excel) et partager le répertoire des bouturiers auprès des producteurs, des associations de productrices et à travers la plateforme manioc. Enfin, il faut organiser 1 atelier d'échanges à Guiglo avec les bouturiers et d'autres participants (20 participants) afin de mettre en place le réseau, d'évaluer leurs besoins et estimer les potentiels des bouturiers. A cet, il faut prévoir des frais de déplacements et de collation pour les participants.

- *Animation du réseau de multiplicateurs de boutures*

Il faut prévoir créer et animer une plate-forme numérique (WhatsApp de préférence) par l'envoi régulier de messages de commande et de partages de connaissances. Cela nécessite de prévoir des frais de communication mensuelle sur la durée du PS DE.

Ensuite afin d'animer le réseau, il faut organiser de 1 mini-atelier de concertation (bouturiers et producteurs) par an (en début et en fin de campagne) au niveau de chaque département. A cet effet, il faut prévoir les frais de déplacement de 4 agents animateurs, observateurs dont 2 du CR, 1 MEMINADER et 1 ANADER. Également, il faut prévoir la collation pour 25 participants, les frais de déplacement de 16 participants et les frais de désintéressement pour 20 participants.

Les bénéficiaires directs de cette action sont 10 jeunes hommes et femmes bouturiers de la région et indirectement tous les producteurs de manioc.

Cette action est portée par les associations de producteurs notamment la plateforme de manioc de Guiglo.

La plateforme de manioc et les associations seront mobilisés pour l'exécution de cette activité par le canal d'un accord de collaboration ou d'une convention de partenariat. L'exécution de cette action est à la charge de la Cellule Locale de Pilotage (CLP) du PS DE du Cavally.

(25) Renforcer les capacités des multiplicateurs à produire les boutures de manioc adaptées aux conditions agro écologiques de la région

L'objectif opérationnel est de rendre disponible et accessible les boutures de bonne qualité afin d'améliorer le rendement du manioc, ce qui contribue à l'augmentation de la production régionale du tubercule de manioc. Pour atteindre cet objectif, il faut (i) former les bouturiers et (ii) les équiper en matériel de production.

- *Formation des producteurs semenciers*

La formation des bouturiers se fera in situ. A cet effet, il faut organiser, dans chaque département, 2 sessions de formation in situ d'un jour/sessions des bouturiers. La formation portera sur l'itinéraire technique de production de boutures (1 session), les pratiques de récolte et la production de boutures - taille et stockage (1 session). A cet effet, il faut prévoir les frais de déplacement, le perdiem et les honoraires d'un expert formateur.

- *Equippedement des multiplicateurs de boutures*

Pour soutenir les bouturiers, il faut acquérir 10 pulvérisateurs, 20 limes, 20 machettes, 10 paires de bottes et 10 brouettes et 20 masques et 20 gangs de protection. Ce matériel permettra à chaque bouturier de mieux produire. A cet effet, un appel à candidature pour la fourniture d'équipement agricole.

- *Suivi de la production des boutures adaptées aux conditions agroécologiques*

Pour le suivi, il faut prévoir effectuer 4 missions de suivi (préparation de terrain, mise en place, Traitement, récolte et conditionnement) de un jour chacune au cours d'un cycle de production dans les quatre départements. A cet effet, il faut prévoir les frais de déplacement et le perdiem pour 2 personnes (1 formateur et 1 responsable de S&E du CR) par département.

Les bénéficiaires directs de cette action sont 10 bouturiers jeunes hommes et femmes de la région et indirectement tous les producteurs de manioc.

Cette action est portée par les associations de producteurs notamment la plateforme de manioc de Guiglo.

Outre le CR, les structures de fourniture de matériel et équipements agricoles, les Cabinets, Bureaux de formation et l'ANADER seront mobilisés pour l'exécution de cette activité par le canal d'un appel d'offre

4.4 Augmentation quantitative et qualitative des tubercules de manioc et ses produits dérivés

L'augmentation qualitative et quantitative des tubercules de manioc nécessite de rendre disponible et accessible les équipements et infrastructures de transformation et de commercialisation du manioc et de ses dérivés et renforcer les capacités techniques des transformateurs et de commerçantes.

4.4.1 Disponibilité et fonctionnalité des équipements et infrastructures de transformations et de commercialisation du manioc et de ses dérivées

(26) Installer des unités de transformation de manioc

Cette activité sera réalisée à Guiglo et à Toulepleu. Ce choix se justifie par le fait qu'à Guiglo il y a une association de femmes

L'objectif opérationnel est de rendre disponible et accessible les équipements et infrastructures de transformation et de commercialisation du manioc et de ses dérivés en vue d'une augmentation quantitative et qualitative du manioc et de ses produits dérivés. Pour atteindre cet objectif, il faut (i) identifier et clarifier l'état foncier des sites et (ii) acquérir et installer les unités de transformation.

- *Identification et clarification de l'état foncier des sites et signature d'accord*

L'identification et la clarification de l'état foncier des sites ont été faites lors de la mission de l'étude de faisabilité. Les sites choisis sont :

- Site de Nicla (Guiglo) est situé dans le quartier Nicla de Guiglo, à proximité du site du futur marché de gros. Le site est facile d'accès car en bordure de route non bitumée (rue principale quartier Nicla-nouveau). Selon nos investigations, le site est la propriété de l'Association des « Sœurs unies de Guiglo ». Le site d'une superficie de 600 m² est destiné à abriter seulement

- un magasin (encours de finition actuellement, sans adduction d'eau ni électricité) à usage de la transformation du manioc en ses produits dérivés (attiéké et placali) offert par la FAO. De plus, l'association a bénéficié d'équipements de la part de la FAO non encore installés.
- A Toulepleu, un site du village de Seizaibli, situé à 1 kilomètre de la ville de Toulepleu se prête bien à tout point de vue à la réalisation des infrastructures pour le centre intégré de transformation du manioc en placali et attiéké « made in Toulepleu ». Le site identifié est un espace déjà loti d'une superficie de 1 ha offert gracieusement par le village de Seizaibli au CR. Toutefois, en contrepartie de la cession de cet espace, la notabilité du village souhaite que les fils et filles de Seizaibli fassent partir du personnel de service et du comité de Gestion de la plateforme. Pour matérialiser ce don et accéder au site pour son utilisation ultérieure, un accord de cession devra être signé entre le CR et les 3 entités que sont la chefferie, le chef de terre et les patriarches.

Afin d'actualiser les informations et de signer des contrats, il faut, lors du démarrage effectif du PS DE, organiser une rencontre d'information du démarrage des travaux. Pour ce faire, il faut prévoir une collation pour 15 personnes lors des rencontres d'échanges et les frais de déplacement sur sites pour les autorités administratives ou leur représentants (1 MEMINADER, 2 Conseil Régional, 1 Préfecture ou sous-préfecture).

- *Acquisition des équipements et installation des unités de transformation*

Il s'agit de rendre fonctionnelle l'unité de transformation de Nicla et de construire entièrement celle de Seizaibli.

Sur le site de Nicla, il faut prévoir la construction de 2 hangars (de réception, d'épluchage et de cossetage), du réaménagement du bâtiment (création d'une seconde porte, création d'un WC, adduction en eau potable et raccordement à l'électricité) et la construction de 2 puits perdus). De plus, il faut renforcer les équipements par l'acquisition et la mise à disposition de :

- 1 bascule à balance numérique commerciale 500kg ;
- 10 paniers type caissette pour l'égouttage du manioc après le lavage ;
- 4 tables à tréto pour le pré-séchage des semoules fraîches de manioc avant la cuisson (en bois en contre-plaqué, dimension : au minimum 2m80/1m30) ;
- 1 séchoir à tunnel continu ;
- 2 ventilateurs industriels pour défibrer ;
- 8 bouteilles de gaz B12 et ;
- 4 Bacs de fermentation capacité 100 Kg.



Figure 6 : Bâtiment de transformation de l'association sœurs unies de Guiglo, sis à Nicla

Sur le site de Seizaibli, il faut prévoir le terrassement, la construction d'un bâtiment (15m x 8m) qui sert de transformation du manioc et stockage des produits (pâte de manioc ou de l'attiéké), de 2 hangars (de réception, d'épluchage et de cossetage), un puit perdu et un puit/forage hydraulique. Les équipements à acquérir pour la transformation sont :

- 1 bascule à balance numérique commerciale 500kg ;
- 1 broyeur à marteau humide (matière : acier inoxydable, capacité : maximum 3000kg/h moteur électrique 15CV/3000trs/mn avec un tamis de mail 5 mm de diamètre au maximum, hauteur : minimum 1m30 et espace occupé : minimum 1,3m2) ;
- 1 presse hydraulique manioc (automatique) ;
- 1 presse à cric manioc (automatique) ;
- 10 paniers type caissette pour l'égouttage du manioc après le lavage ;
- 1 émotteur de capacité 1000Kg/h ;
- 1 sémouleur à Moteur Électrique (capacité 500 Kg) ;
- 4 tables à tréto pour le pré-séchage des semoules fraîches de manioc avant la cuisson (en bois en contre-plaqué, dimension : au minimum 2m80/1m30) ;
- 1 séchoir à tunnel continu ;
- 2 ventilateurs industriels pour défibrer ;
- 8 bouteilles de gaz B12 ;
- 1 cuiseur vapeur et ;
- 5 Bacs de fermentation capacité 100 Kg.

De plus, il faut prévoir les frais d'adduction à l'énergie et à l'eau.

- *Installation des conseils de gestion et de la gestion du Centre de Toulepleu*
 - o *Installation du Comité de Gestion.*
 - Nicla (Guiglo), le CG sera composé par les membres de l'association (transformatrices et productrices) et 1 représentant du CR
 - Seizabli (Toulepleu), le CG sera composé par le représentant du CR, des autorités villageoises et des associations de transformation
- Toutefois la composition la plus optimale demeure 1 représentant du CR qui peut-être ou pas un chef de communauté, 1 chef de communauté, 2 représentantes de productrices, 2 représentantes de transformatrices et 1 représentant de commerçante. A chaque membre doit être attribuer un rôle (Président, Trésorier, Membres, Surveillant)
- o *Recrutement du personnel de gestion.* Chaque de CG se chargera dès sa mise en place, du recrutement du gérant du Centre. Le CG peut faire un appel à candidature via les Bureaux du CR et les radios locales (Radio Cavally et Radio Tai) ou choisir un de ses fils (ayant le niveau minimal pour la gestion du Centre). Un agent de broyage doit également être recruter (une personne qui sert manipuler et utiliser les équipements de transformation).
 - o *Fonctionnement du Centre.* Le CG devra se réunir pour décider du mode de fonctionnement du Centre intégré de transformation (salaire du gérant et du technicien de broyage, coût d'utilisation du Centre, prix de broyage du manioc, répartition du résultat d'exploitation, etc.)

Les bénéficiaires directs sont 2 Centres intégrés de transformation pouvant regrouper chacun 50 jeunes hommes et femmes transformateurs et techniciens et indirectement toutes les productrices et toute la population de la région du Cavally.

Cette action est portée par le Conseil Régional et indirectement par les associations de transformatrices de manioc.

Les Bureaux et Cabinets d'études et de formations et les structures vendeuses d'équipements mécanisés seront mobilisés pour la fourniture l'équipement et l'installation des Centres intégrés de transformation par le canal d'un appel d'offre.

Le CR, les autorités administratives et les associations de transformatrices seront mobilisés pour l'exécution de la sous-activité « identification, clarification et signature d'accord ».

(27) Équiper les sociétés coopératives en moyens de transport

Cette activité concerne les 2 centres intégrés de transformation.

L'objectif opérationnel est de rendre disponible et accessible les équipements et infrastructures de transformation et de commercialisation du manioc et de ses dérivés en vue d'une augmentation quantitative et qualitative du manioc et de ses produits dérivés. Pour atteindre cet objectif, il faut (i) identifier, informer et sensibiliser les sociétés coopératives, (ii) acquérir et équiper sociétés coopératives et (iii) former les responsables et agents des sociétés coopératives aux techniques de gestion et d'entretien des moyens de transport.

- Identification, information et sensibilisation des coopératives

Organiser un mini-atelier d'un jour, d'information et de sensibilisation des coopératives bénéficiaires des moyens de transport. Pour ce faire, il faut prévoir des frais de déplacement et des perdiem pour 4 agents (2 du conseil régional, un ANADER et un MINADER). En outre, il faut prévoir des frais de déplacement et de désintéressement de 36 personnes. Enfin, il également prévoir des frais de collation pour 40 participants.

- Acquisition et équipement des coopératives en moyens de transport

Le transport des tubercules de manioc est un enjeu de l'augmentation des échanges entre acteurs. Les équipements essentiels sont des camionnettes, des tricycles (moto à 3 roues) et des brouettes. A cet effet, il faut prévoir l'acquisition de 2 camionnettes de 6 roues, 1 tricycles (1 tonnes) et 4 brouettes pour chaque centre.

- Formation des coopératives en techniques de gestion et d'entretien des moyens de transport

Pour ce faire, il faut organiser une session de formation d'un jour à Guiglo, au profit des coopératives bénéficiaires des centres intégrés de transformation de manioc (gestion et entretien des moyens de transport). Pour ce faire, il prévoir des frais de collation de 15 participants, les frais de désintéressement de 12 participants, les frais de déplacement et d'hébergement de 6 participants, les frais d'honoraire, de placement, d'hébergement et le perdiem d'un expert formateur de spécialité mécanique et logistique.

- *Suivi de l'utilisation des moyens de transport*

Pour le suivi, il faut prévoir effectuer 3 missions de suivi, en raison d'une mission par semestre, sur l'usage des moyens de transport. A cet effet, il faut prévoir les frais de déplacement et le perdiem pour 1 responsable de S&E du CR par département.

Les bénéficiaires directs sont 70 acteurs jeunes hommes et femmes des Centre intégré de transformation et indirectement toutes les productrices.

Cette action est portée par le Conseil Régional et indirectement par les associations de transformatrices de manioc.

Les centres professionnels ou les garages ou les bureaux d'experts et les structures vendeuses de moyens de transport seront mobilisés par le canal d'un appel d'offre.

(28) Construire des infrastructures de conservation et de commercialisation du manioc et de ses dérivés

L'objectif opérationnel est de rendre disponible et accessible les équipements et infrastructures de transformation et de commercialisation du manioc et de ses dérivés en vue d'une augmentation quantitative et qualitative du manioc et de ses produits dérivés. Pour atteindre cet objectif, il faut (i) élaborer les TDR et faire un appel d'offre, (ii) faire construire les infrastructures et équiper les bénéficiaires et (iii) former les bénéficiaires en gestion et entretien des infrastructures (iv) suivre la mise en œuvre de la gestion.

- *Elaboration des TDR pour le recrutement des prestataires de services*

L'élaboration des TDR sera effectué par le CR en vue de recruter le prestataire de services.

- *Construction des infrastructures de conservation et de commercialisation du manioc et ses dérivés*

Il faut prévoir la construction d'une place de marché dédiée à la commercialisation « hangar commercial » du manioc et ses dérivés dans les grands marchés de Guiglo et de Toulepleu. Chaque hangar commercial sera de dimension 10m x 5m et comportera 12 box de 1,20m x 1,00m en béton. Afin d'aider les bénéficiaires dans le transport de leur marchandise à l'intérieur du marché, chaque centre commercial sera doté de 3 brouettes.

- *Formation des acteurs à la gestion et l'entretien des infrastructures construites*

Afin d'avoir une gestion optimale de la place de marché, il faut organiser une session de formation d'une journée à Guiglo, au profit des commerçantes sur la gestion, l'entretien et l'hygiène des infrastructures et la gestion des ordures et déchets. Pour ce faire, il faut prévoir des frais de collation de 15 participants, les frais de désintéressement de 12 participants, les frais de déplacement et d'hébergement de 6 participants, les frais d'honoraire, de placement, d'hébergement et le perdiem des experts formateurs (l'un en marketing, gestion d'un centre commercial et l'autre en gestion de l'environnement et hygiène et sécurité sanitaire des aliments).

- *Suivi des pratiques de conservation et commercialisation du manioc et de ses dérivés*

Pour le suivi, il faut prévoir effectuer 2 missions de suivi, en raison d'une mission par semestre, sur l'usage des moyens de transport. A cet effet, il faut prévoir les frais de déplacement et le perdiem pour 1 responsable de S&E du CR par département.

Les bénéficiaires directs sont 24 jeunes femmes commerçantes indirectement toute la population du Cavally.

Cette action est portée par le Conseil Régional et indirectement par les associations de commerçantes et les plateformes de manioc.

Les centres professionnels ou les artisans ou les bureaux d'experts seront mobilisés par le canal d'un appel d'offre. L'OCPV, en tant que partenaire de mise en œuvre sera mobilisé par convention de collaboration.

4.4.2 Renforcement des capacités techniques des acteurs de la transformation et de la commercialisation du manioc et des produits dérivés

Le renforcement des capacités techniques des acteurs est un levier de l'amélioration quantitative et qualitative du manioc et des produits dérivés. Il nécessite (i) de renforcer les capacités des transformateurs, (ii) des commerçants sur la gestion et l'entretien des infrastructures de commercialisation et la conservation.

(29) Renforcer les capacités des transformateurs de manioc

L'objectif opérationnel est de renforcer les capacités techniques des acteurs de la transformation et de commercialisation en vue d'une augmentation quantitative et qualitative du manioc et de ses produits dérivés. Pour atteindre cet objectif, il faut (i) recenser, sélectionner et sensibiliser les transformatrices (ii) les former aux bonnes et innovantes techniques modernes de transformations, (iii) équiper les transformatrices en petit matériel de transformation et (iv) suivre la mise en pratique des bonnes et innovantes techniques de transformation.

- *Recensement, sélection et sensibilisation des transformateurs bénéficiaires*

Prendre attache avec les associations et groupement accompagnés dans le cadre du PAFAS à l'effet de recenser les transformatrices dans leurs localités. Cette consultation sera élargie à l'ANADER et la plateforme manioc de Guiglo et aux associations.

- *Formation des transformateurs aux bonnes et innovantes techniques modernes de transformation*

La formation des transformatrices sur les bonnes et innovantes pratiques porte sur plusieurs modules :

- *Organiser une session de formation pratique de 3 jours à Guiglo, au profit des 12 transformatrices (6 participantes par département, en raison de 2 par village PAFAS ou 6 par centre de transformation intégré du manioc), sur transformation du manioc en placali et attiéké.* Pour ce faire, il faut prévoir les frais de collation et de désintéressement de 12 participants et les frais d'hébergement de 6 participants. Également, il faut prévoir les honoraires, le perdiem, hébergement et déplacement du formateur.
- *Organiser une session de formation de 2 jours à Guiglo, au profit des transformatrices de manioc sur la conservation et l'hygiène et la sécurité sanitaire des aliments et, la gestion des eaux et déchets du manioc.* Pour ce faire, il faut prévoir les frais de collation et de désintéressement de 12 participants et les frais d'hébergement de 6 participants. Également, il faut prévoir les honoraires, le perdiem, hébergement et déplacement de 2 formateurs.
- *Organiser une session de formation d'une journée à Guiglo, au profit des plateformes intégrées de transformation (Organisation de la production et gestion des unités de transformations).* Pour ce faire, il faut prévoir les frais de collation et de désintéressement de 12 participants et les frais d'hébergement de 6 participants. Également, il faut prévoir les honoraires, le perdiem, hébergement et déplacement du formateur.

- *Acquisition et fourniture des transformateurs en petit matériel de transformation*

Afin de soutenir les petites transformatrices de manioc, de Taï et de Blolequin qui n'auront pas bénéficiées de centre intégré de transformation, il faut acquérir 15 Bassines de 50 litres, 5 Broyeuses mobiles, 10 presses mécaniques, 10 marmites de 25 litres et 10 tamis utilisé pour le défibrage manuel de la pâte de manioc après pressage et émottage (dimension : 80 cm carré). Ces acquisitions sont au profit de 10 associations de transformatrices en raison de 5 associations par département.

- *Suivi des pratiques des bonnes et innovantes techniques modernes de transformation*

Pour le suivi, il faut prévoir effectuer 4 missions de suivi des pratiques de transformation et entretien des équipements. A cet effet, il faut prévoir les frais de déplacement et le perdiem du responsable de S&E du CR par département.

Les bénéficiaires directs de cette action sont les 10 associations de transformatrices et 40 transformatrices individuels et indirectement les productrices de manioc et toute la population du Cavally.

Cette action est portée par les associations de transformatrices, la plateforme manioc.

Le CR sera mobilisé pour la rédaction des TDR et les Cabinets, Bureaux de formation et l'ANADER seront mobilisés pour la formation et le suivi, les équipementiers pour la fourniture du petit matériel de transformation ; tous par le canal d'un appel d'offre.

(30) Former les commerçantes aux techniques de conservation du manioc et de ses dérivés

L'objectif opérationnel est de renforcer les capacités techniques des acteurs de la transformation et de commercialisation en vue d'une augmentation quantitative et qualitative du manioc et de ses produits dérivés. Pour atteindre cet objectif, il faut (i) élaborer les TDR et faire un appel d'offre, (ii) former les bénéficiaires en techniques de conservation (iv) suivre la mise en pratique des techniques de conservation et, l'hygiène et la sécurité sanitaires du manioc et des produits dérivés.

- *Elaboration des TDR pour le recrutement des prestataires de services*

L'élaboration des TDR sera effectuée par le CR en vue de recruter le prestataire de services.

- *Formation des commerçantes sur les techniques innovantes de conservation du manioc et des produits dérivés*

Afin d'avoir une gestion optimale des produits dérivés du manioc, il faut organiser une session de formation d'une journée à Guiglo, au profit des commerçantes sur la conservation des produits, l'hygiène et la sécurité sanitaires des aliments. Pour ce faire, il faut prévoir des frais de collation de 30 participants, les frais de désintéressement de 24 participants (6 commerçantes par département), les frais de déplacement et d'hébergement de 18 participants, les frais d'honoraire, de placement, d'hébergement et le perdiem de l'expert formateur de spécialité en IAA ou en hygiène et sécurité sanitaire des aliments, en biotechnologie.

- *Suivi des pratiques de conservation, hygiène et sécurité sanitaire*

Pour le suivi, il faut prévoir effectuer 4 missions de suivi, en raison d'une mission par trimestre, sur pratiques de conservation ; l'hygiène et la sécurité sanitaire du manioc et produits dérivés. A cet effet, il faut prévoir les frais de déplacement et le perdiem pour le responsable de S&E du CR, par département.

Les bénéficiaires directs sont 24 jeunes femmes commerçantes indirectement toute la population du Cavally.

Cette action est portée par le Conseil Régional et indirectement par les associations de commerçantes et les plateformes de manioc.

Les cabinets, les bureaux d'experts seront mobilisés par le canal d'un appel d'offre. L'OCPV, en tant que partenaire de mise en œuvre sera mobilisé par convention de collaboration.

(31) Former les producteurs aux techniques de vente anticipée

L'objectif opérationnel de cette activité est de renforcer les capacités techniques des acteurs de la transformation et de commercialisation en vue d'une augmentation quantitative et qualitative du manioc et de ses produits dérivés. Pour ce faire, il faut (i) élaborer les TDR pour la formation, (ii) organiser des sessions de formation et (iii) suivre la mise en œuvre des ventes anticipées.

- *Élaboration des TdR pour la formation et sélection du prestataire.*

L'élaboration des TDR sera effectuée par le CR en vue de recruter le prestataire de services par appel d'offre.

- *Organisation des séances de formation des producteurs*

Il faut prévoir, par chef-lieu de département, 1 session de formation d'un jour de formation pour 25 participants. La formation portera sur les techniques de ventes, de vente anticipée, groupée et de négociation des prix. Cette sous-activité nécessite la mobilisation de 2 experts en agroéconomie, en gestion, marketing ou tout autre expertise équivalente. Pour ce faire, il faut prévoir les frais de déplacement, le perdiem et les honoraires d'expert en agroéconomie, gestion, marketing ou tout autre diplôme équivalent. Par ailleurs, il faut prévoir les frais d'hébergements et de déplacement de 15 participants, les frais de désintéressement de 20 participants et les frais de collation de 30 personnes.

- *Suivi de la mise en œuvre des ventes anticipées*

Pour le suivi, il faut réaliser par groupe de 4 villages par département, 2 de suivi d'un jour lors des négociations ou des ventes. A cet effet, il faut prévoir les frais de déplacement et le perdiem pour 2 personnes (1 formateur et 1 responsable de S&E du CR) par département.

Les bénéficiaires directs de cette action sont 240 productrices de manioc.

Cette action est portée par les associations de productrices de manioc (OP) et la plateforme de manioc.

Le CR sera mobilisé pour la rédaction des TDR et les Cabinets, Bureaux de formation et l'ANADER seront mobilisés pour l'exécution des sous activités de formation et de suivi par le canal d'un appel d'offre.

4.5 Amélioration de l'organisation et de la gouvernance de la chaîne de valeur manioc

Un seul résultat est visé dans ce domaine d'effet ; il s'agit de renforcer les capacités organisationnelles et le cadre de concertation des acteurs en vue d'une amélioration de l'organisation et de la gouvernance de la chaîne de valeur manioc. A cet effet, les actions à mettre en œuvre sont (i) sensibiliser les acteurs à la formalisation et à la structuration des organisations de la filière manioc, (ii) créer un cadre fonctionnel de dialogue inter-acteurs du manioc et (iii) renforcer l'encadrement technique des différents acteurs de la filière

(32) Sensibiliser à la structuration et à la formalisation des organisations de la filière manioc

L'objectif opérationnel de cette activité est de renforcer les capacités organisationnelles et le cadre de concertation des acteurs en vue d'une amélioration de l'organisation et de la gouvernance de la chaîne de valeur manioc. La réalisation de l'action nécessite (i) d'élaborer et divulguer les lois et textes sur les scoops, (ii) d'organiser des campagnes de sensibilisation, (iii) d'appuyer la création des scoops et (iv) de former les leaders et gestionnaires des scoops.

- *Élaboration et divulgation des textes régissant les coopératives*

Les textes et lois régissant l'organisation, le fonctionnement existes et ont été élaborer dans le cadre de l'OHADA. Il va s'agir de juste faire un inventaire de ses lois et de faire un répertoire de celles-ci.

- *Organisation des campagnes d'information et de sensibilisation des acteurs*

Afin d'avoir un écho au niveau de toute la région, il faut prévoir organiser 4 séances d'information et de sensibilisation radiodiffusées sur les thématiques (enjeux et avantages des sociétés coopératives, différentes formes de coopératives, etc.) par le canal de deux radios de proximité.

- *Appui à la création de coopératives*

Il faut accompagner à la création de 6 sociétés coopératives (V6, Tinhou, Doh, Seizaibly, Séibly et Daobli). Afin d'accélérer l'obtention de l'agrément, il faut accorder une subvention pour la constitution des dossiers par société coopérative.

- *Organisation des séances de formation des leaders*

Il faut organiser une session de formation de 3 jours des leaders et gestionnaires des sociétés coopératives dans le département de Guiglo. La formation portera sur le fonctionnement et l'organisation ; le management, le marketing, la recherche de financement et le développement de l'entreprise. Cette sous-activité nécessite la mobilisation de 2 experts en coopération, en agroéconomie, en gestion ou tout autre expertise équivalente. Pour ce faire, il faut prévoir les frais de déplacement, le perdiem et les honoraires des experts ; et les frais d'hébergement, de déplacements, de collation et de désintéressement de 25 participants.

Les bénéficiaires directs de cette action sont 250 producteurs.

Cette action est portée par les organisations des productrices de manioc (OP).

Le CR sera mobilisé pour la rédaction des TDR et les Cabinets, Bureaux de formation et l'ANADER seront mobilisés pour l'exécution de cette activité par le canal d'un appel d'offre.

(33) Créer un cadre fonctionnel de dialogue interacteurs du manioc

L'objectif opérationnel de cette activité est de renforcer les capacités organisationnelles et le cadre de concertation des acteurs en vue d'une amélioration de l'organisation et de la gouvernance de la chaîne

de valeur manioc. La réalisation de l'action nécessite (i) d'identifier et recenser les acteurs de la filière, (ii) d'informer et de sensibiliser les acteurs à la mise en place du cadre de dialogue, (iii) de mettre en place et d'animer la plate-forme multi-acteurs.

- *Identification et recensement des acteurs de la filière et faire l'état des lieux du dialogue interacteurs*

Il faut une revue des acteurs afin de constituer une base de données.

- *Information et sensibilisation des acteurs à la mise en place d'un cadre de dialogue*

La sensibilisation et l'information des acteurs vont se faire par le canal d'ateliers et d'émissions radiodiffusées. A cet effet, il faut organiser 1 atelier d'une journée, dans chaque département, pour 25 participants afin de consolider la liste des acteurs formellement identifiés et les sensibiliser sur la nécessité de mise en place de plateformes départementales puis de la plateforme régionale. Pour ce faire, il faut prévoir des frais de déplacement, d'hébergement de 20 participants et les frais de collation et de désintéressement pour 25 participants.

De plus, afin d'avoir un écho au niveau de toute la région, il faut prévoir organiser 4 séances d'échanges/débats radiodiffusées sur la plate-forme manioc (importance, rôles et enjeux, etc.) par le canal de deux radios de proximité.

- *Mise en place et animation du cadre de dialogue*

La mise en place du cadre de dialogue nécessite d'organiser 1 mini atelier d'une journée, dans chaque département, puis en région (à Guiglo) afin de désigner les représentants des collèges dans chaque plateforme départementale puis dans la plateforme régionale. Chaque mini atelier est dimensionné pour 25 participants (10 représentants du collège de producteurs, 3 représentants du collège des transformateurs, 3 représentants du collège des commerçants/distributeurs, 2 fournisseurs d'intrants, 2 bouturiers, 2 CR, 1 ANADER, 1 MEMINADER). Pour ce faire, il faut prévoir des frais de déplacement, d'hébergement de 18 participants et les frais de collation et de désintéressement pour 25 participants. En termes de constitution des membres, outre les riziculteurs, les UT, les commerçants, les fournisseurs d'intrants, les semenciers, la plateforme multi-acteurs doit avoir un représentant de l'administration en leur sein. Ce représentant, aura un rôle consultatif et d'arbitrage (MEMINADER, ANADER ou CR).

Une fois les plateformes mise en place, il faut créer *une plate-forme numérique* ((WhatsApp de préférence) et l'animer par l'envoi régulier de messages, d'informations aux membres. Cette animation nécessite que l'administrateur du groupe bénéficie d'une subvention sous forme de crédit de communication.

De plus afin de consolider les échanges entre acteurs, il faut organiser *1 mini atelier d'un jour en début d'année ou de campagne* (sur la durée du projet), dans chaque département. Ces mini ateliers sont dimensionnés pour 25 participants (10 représentants du collège de producteurs, 3 représentants du collège des transformateurs, 3 représentants du collège des commerçants/distributeurs, 2 fournisseurs d'intrants, 2 bouturiers, 2 CR, 1 ANADER, 1 MEMINADER). Pour ce faire, il faut prévoir des frais de déplacement, d'hébergement de 18 participants et les frais de collation et de désintéressement pour 25 participants.

En fin d'année, il faut organiser *1 rencontre annuelle bilan de toutes les plateformes* dans le département de Guiglo pour 30 (en raison de 6 représentants par plateforme et 6 représentants des autorités administratives et coutumières). A cet effet, il faut prévoir, les frais d'hébergement et de déplacement de 20 participants et les frais de collation et de désintéressement pour 25 personnes.

- *Formation des animateurs et des responsables des plateformes*

Il faut prévoir organiser une session de formation des leaders des plateformes, durant 3 jours, à Guiglo, sur le management, marketing, gestion des ressources, organisation animation des réunions, etc. pour ce faire, il faut prévoir les frais d'hébergement et de transport de 15 participants, les frais de désintéressement de 20 personnes et les frais de collation de 25 personnes et les frais d'hébergement, le perdiem, honoraire et déplacement de 2 formateurs.

Les bénéficiaires directs de cette action sont tous les acteurs de la chaîne de valeur manioc de la région et toute population autochtone.

Cette action est portée indirectement par les OP des acteurs.

L'exécution de cette action est à la charge des acteurs de la filière sous le coaching la Cellule Locale de Pilotage (CLP) du PS DE du Cavally en collaboration avec le MEMINADER et l'ANADER par le canal d'un accord de collaboration ou d'une convention de partenariat.

5. Coût du programme structurant et calendrier de mise en œuvre

5.1 Coût global de PS

Le budget total du PS DE du Cavally a été fait pour un coût de 570 909 360 FCFA dont 543 723 200 FCFA en coût direct (réalisation des actions) et **27 186 160** FCFA en coût de gestion (5%). La composante « développement de la chaîne de valeur riz » consomme 328 750 000 FCFA contre 214 973 200 FCFA pour la composante « développement de la chaîne de valeur manioc ». L'annexe 3 donne le détail des coûts directs par axe, domaine de résultats, activités et sous activités.

Tableau 14 : budget (FCFA) global du PS DE du Cavally

Rubriques	Montant (FCFA)
Coût total du PS DE	570 909 360
Coût Direct	543 723 200
Composante 1 : Développement de la chaîne de valeur Riz	328 750 000
Augmentation de la production régionale du paddy	252 750 000
Amélioration quantitative et qualitative de la production et la commercialisation du riz blanc local	76 000 000
Composante 2 : Développement de la chaîne de valeur Manioc	214 973 200
Augmentation de la production régionale de tubercules de manioc	38 320 000
Augmentation quantitative et qualitative des tubercules de manioc et des produits dérivés échangés	152 523 200
Amélioration de l'organisation et de la gouvernance de la chaîne de valeur manioc.	24 130 000
Coût de gestion	27 186 160

Source : calcul des auteurs, données d'enquêtes 2022

5.1.1 Composante 1 « développement de la chaîne de valeur riz »

La phase pilote de la mise en œuvre de la composante « Développement de la chaîne de valeur riz » se déroulera en priorité dans les départements de Guiglo et de Toulepleu. Les départements de Guiglo et de Toulepleu sont privilégiés quant à la réhabilitation des sites rizicoles car les sites dans ces zones sont d'une part déjà aménagés et exploités (les riziculteurs occupent convenablement les sites) et il y a des mini-rizeries de bonne performance productive qui y sont installées. D'autre part, ces sites présentent de bon potentiel d'augmentation de la production rizicoles de paddy.

Le département de Guiglo abriera le CPSAM et celui de Toulepleu bénéficiera d'équipements pour soutenir la riziculture. Les formations non spécifiques et ateliers de sensibilisation concerneront tous les riziculteurs de la région du Cavally. De plus, l'appui en petit matériel agricole concerne tous les riziculteurs des cinq sites rizicoles.

Pour accroître la production du riz paddy dans la région, l'unité de la CODERIZ de Guiglo sera remise à niveau avec de nouveaux équipements et celle de Toulepleu sera installée. Chaque unité sera dotée d'un séchoir à grains électrique en acier inoxydable afin d'améliorer la qualité du paddy ; ce qui contribuera à améliorer la qualité du riz blanc local. Pour ce faire, un montant de 328 750 000 FCFA sera alloué à la composante riz. Le tableau 15 présente le budget de la phase pilote composante « développement de la chaîne de valeur riz ».

Tableau 15 : budget (FCFA) de la phase pilote de la composante développement de la chaîne de valeur riz

Axes/Résultats/Actions	Coût (FCFA)
Axe 1: Augmentation de la production régionale de paddy	252 750 000
R1. Augmentation de la superficie des terres rizicultivables	96 795 000
1. Réhabiliter les bas-fonds de Nicla et de Guibobly	92 900 000
2. Sécuriser l'accès et l'exploitation des périmètres	2 260 000
3. Installer et renforcer les capacités des Comités de Gestion des Aménagements (CGA)	1 635 000
R2. Modernisation des opérations de production du riz paddy	80 125 000
4. Créer un Centre de Prestation de Services Agricoles Mécanisés (CPSAM) à Guiglo	66 015 000

5. Recenser, diffuser et former les riziculteurs des sites de Nicla et de Guibobly sur les innovations technologiques et les BP de récolte et de post-récolte	2 410 000
6. Équiper les producteurs en petit matériel de production	11 700 000
R3. Disponibilité et accessibilité des semences de base et des semences certifiées	34 540 000
7. Mettre en place un réseau fonctionnel de producteurs de semences	4 740 000
8. Renforcer les capacités des producteurs de semences	29 800 000
R4. Utilisation rationnelle et durable des intrants	34 050 000
9. Former, informer, sensibiliser les acteurs sur l'adaptation aux effets du changement climatique	5 500 000
10. Identifier et vulgariser les biostimulants et engrais organiques	13 250 000
(11) Informer et Sensibiliser les riziculteurs et les fournisseurs à l'utilisation et la vente des engrais et produits phytosanitaires homologués	8200000
12. Renforcer les capacités des producteurs à l'utilisation rationnelle des engrais et produits phytosanitaires	1 500 000
13. Renforcer les capacités des producteurs aux bonnes pratiques agricoles	5 600 000
R5. Participation effective des populations autochtones, des bénéficiaires au projet et au cadre d'échange interacteurs	7 240 000
14. Informer et sensibiliser les populations sur les nouveaux projets et à la pratique de la riziculture irriguée	2 920 000
15. Mettre en place un cadre fonctionnel de dialogue interacteurs	4 320 000
Axe 2: Amélioration quantitative et qualitative de la production et la commercialisation du riz local	76 000 000
R6. Existence d'associations et de coopératives formelles dans les maillons de distribution et de transformation de riz	4 855 000
16. Sensibiliser à la création des coopératives simplifiées et renforcer leurs capacités	4 855 000
R7. Echange effective de riz blanc de qualité et en quantité suffisante	66 970 000
(17) Promouvoir la contractualisation de la commercialisation du paddy et former les producteurs aux techniques de vente groupée	2 630 000
18. Renforcer le plateau technique de transformation existant et former les gestionnaires et techniciens	56 195 000
(19) Equiper les acteurs en petit matériel de séchage et de stockage	8 145 000
R8. Facilitation de l'accès aux financements pour les acteurs de la filière riz	4 175 000
20. Analyser et proposer des nouveaux modèles et mécanismes adaptés de financement durable au profit des acteurs de la filière riz	4 175 000
Coût total composante 1	328 750 000

Source : calcul des auteurs, données d'enquêtes 2022

5.2.2 Composante 2 « développement de la chaîne de valeur manioc »

De même la phase pilote de la composante « Développement de la chaîne de valeur manioc ». En effet, ces deux départements présentent des opportunités de développement de la chaîne de valeur. Il y a la présence du producteur de boutures de manioc, d'une plateforme manioc et d'unité de transformation en cours d'installation. A Toulepleu, il y a du potentiel d'accroissement des terres cultivables en manioc, les contraintes d'ordre foncières sont moindres ce qui permet de booster plus significativement la production de tubercules de manioc. A cet effet, le centre intégré de transformation de manioc sera installé à Toulepleu et celui de Guiglo en cours d'installation sera achevé. A cet effet, les producteurs de boutures seront soutenus dans ces départements.

Les formations non spécifiques, les ateliers de sensibilisation et les appuis en petit matériel agricole concerne toutes les productrices dans la région du Cavally, bénéficiaires du PAFAS. Pour ce faire, un budget de 214 973 200 FCFA sera alloué à la composante « Développement de la chaîne de valeur manioc ». Le tableau 16 présente le détail du budget suivant les axes, des domaines de résultats et les actions prévues.

Tableau 16 : budget (FCFA) de la phase pilote de la composante développement de la chaîne de valeur manioc

Axes/Résultats/Actions	Coût (FCFA)
Axe 3 : Augmentation de la production régionale de tubercules de manioc	38 320 000
R9. Accessibilité durable aux terres pour la culture du manioc	11 640 000
21. Sécuriser la location des terres dédiées au manioc et sensibiliser les propriétaires terriens à la culture du manioc	11 640 000
R 10. Renforcement des capacités techniques de production du manioc	18 220 000
22. Former des producteurs aux bonnes pratiques culturelles du manioc	9 900 000
23. Equiper les producteurs de manioc en petit matériel de production	8 320 000

R11. Disponibilité et accessibilité quantitatives et qualitatives aux facteurs de production (engrais, produits phytosanitaires et boutures de manioc)	8 460 000
24. Créer un réseau fonctionnel de multiplicateurs de boutures (parcs à bois)	3 920 000
(25) Renforcer les capacités des multiplicateurs à produire et vulgariser les boutures de manioc adaptées aux conditions agro écologiques de la région	4 540 000
Axe 4 : Augmentation quantitative et qualitative des échanges du manioc et de ses dérivées échangés	152 523 200
R12. Disponibilité et fonctionnalité des équipements et infrastructures de transformations et de commercialisation du manioc et de ses dérivées	135 038 200
26. Installer des unités de transformation de manioc (pâte pressée, ...)	56 608 200
27. Équiper les coopératives en moyens de transport (camions, tricycles, ...)	56 880 000
28. Construire des infrastructures de conservation et de commercialisation du manioc et de ses dérivés	21 550 000
R13. Renforcement des capacités techniques des acteurs de la transformation et de la commercialisation du manioc et des produits dérivés	17 485 000
29. Renforcer les capacités des transformateurs aux techniques de transformation	9 970 000
30. Former les commerçantes aux techniques de conservation du manioc et de ses dérivés	1 990 000
31. Former les producteurs aux techniques de vente anticipée	5 525 000
Axe 5 : Amélioration de l'organisation et de la gouvernance de la chaîne de valeur manioc	24 130 000
R14. Renforcement des capacités commerciales et organisationnelles des acteurs	24 130 000
32. Sensibiliser à la structuration et à la formalisation des organisations de la filière manioc	6 575 000
33) Créer un cadre fonctionnel de dialogue interacteurs du manioc	17 555 000
Coût total composante 2	214 973 200

Source : calcul des auteurs, données d'enquêtes 2022

5.2 Calendrier de mise en œuvre

En conformité avec la durée du Projet ECOTER, les actions ont été planifiées pour la période 2023 et 2024. Il n'y a aucun risque de dépassement des délais puisque que les activités ne sont pas parfaitement liées entre elles. Les activités qui durent jusqu'en fin de projet sont les activités d'animation des réseaux d'acteurs et de coaching des gestionnaires des centres de services.

Tableau 17 : chronogramme d'exécution des activités du PS DE du Cavally

Actions	Années d'exécution		2023				2024		
	TR1	TR2	TR3	TR4	TR1	TR2	TR3		
Composante 1 Développement de la chaîne de valeur Riz									
1. Réhabiliter les sites de Nicla et Guibobly									
2. Sécuriser l'accès et l'exploitation des périmètres									
3. Installer et renforcer les capacités des Comités de Gestion des Aménagements (CGA)									
4. Créer un Centre de Prestation de Services Agricoles Mécanisés (CPSAM) à Guiglo									
5. Recenser et diffuser les innovations technologiques de récolte et de post-récolte et former les riziculteurs de Nicla et Guibobly aux bonnes pratiques de récolte et de post-récolte									
6. Équiper les producteurs en petit matériel de production									
7. Mettre en place un réseau fonctionnel de producteurs de semences									
8. Renforcer les capacités des producteurs de semences									
9. Former, informer, sensibiliser les acteurs sur l'adaptation aux effets du changement climatique									
10. Identifier et vulgariser les biostimulants et engrais organiques									
11. Informer et sensibiliser les riziculteurs et les fournisseurs à l'utilisation et la vente des engrais et produits phytosanitaires homologués									
12. Renforcer les capacités des producteurs à l'utilisation rationnelle des engrais et produits phytosanitaires									
13. Renforcer les capacités des producteurs aux bonnes pratiques agricoles									
14. Informer et sensibiliser les populations sur les nouveaux projets et à la pratique de la riziculture irriguée									
15. Mettre en place un cadre fonctionnel de dialogue interacteurs									

16. Sensibiliser à la création des coopératives simplifiées et renforcer les capacités des associations et coopératives							
17. Promouvoir la contractualisation de la commercialisation du paddy et former les producteurs aux techniques de vente groupée							
18. Renforcer le plateau technique de transformation existant et former les gestionnaires et techniciens							
19. Réhabiliter et/ou construire les infrastructures de séchage et de stockage et équiper les acteurs en petit matériel de séchage et de stockage							
20. Analyser et proposer des nouveaux modèles et mécanismes adaptés de financement durable au profit des acteurs de la filière riz							
Composante 2 Développement de la chaîne de valeur Manioc							
21. Sécuriser la location des terres dédiées au manioc et sensibiliser les propriétaires terriens à la culture du manioc							
22. Former des producteurs aux bonnes pratiques culturales du manioc							
23. Equiper les producteurs de manioc en petit matériel de production							
24. Créer un réseau fonctionnel de multiplicateurs de boutures (parcs à bois)							
25 Renforcer les capacités des multiplicateurs à produire et vulgariser les boutures de manioc adaptées aux conditions agro écologiques de la région							
26. Installer des unités de transformation de manioc (pâte pressée,...)							
27. Equiper les coopératives en moyens de transport (camions, tricycles,...)							
28. Construire des infrastructures de conservation et de commercialisation du manioc et de ses dérivés							
29. Renforcer les capacités des transformateurs aux techniques de transformation							
30. Former les commerçantes aux techniques de conservation du manioc et de ses dérivés							
31. Former les producteurs aux techniques de vente anticipée							
32. Sensibiliser à la formalisation et à la structuration des organisations de la filière manioc							
33. Créer un cadre fonctionnel de dialogue interacteurs du manioc							

6. Stratégies de mise en œuvre

Il s'agira d'associer pleinement les autres structures techniques à la mise en œuvre du PS DE en définissant la contribution de chacun et en signant des conventions entre structures.

6.1 Porteurs

Le porteur Du PS DE est en premier lieu le Conseil régional du Cavally, avec à sa tête madame la Ministre. C'est à l'initiative du Conseil Régional que le PS DE est mis en œuvre. En toute responsabilité le Conseil Régional peut déléguer cette responsabilité soit de manière contractuelle ou de manière collaborative à tiers personne.

Au niveau méso, le PS DE du Cavally est porté par les acteurs directs que sont :

- les producteurs et productrices, les commerçantes, les transformateurs et leurs organisations exerçants dans les chaînes de valeur riz et manioc ;
- les jeunes et les femmes de la région du Cavally,
- les chefs de villages et les propriétaires terriens.

6.2 Bénéficiaires

Les bénéficiaires du projet sont les acteurs et parties prenantes des chaînes de valeur riz et manioc. Les bénéficiaires directs seront sélectionnés sous la base de critères précis et consensuels :

- être jeunes femmes et hommes de 18 à 40 ans (condition exclusive pour les gestionnaires des CPSAM et des Centre intégré de transformation du manioc) ; des dérogations peuvent être faites en cas de non atteinte des objectifs de sélection pour les autres types de bénéficiaires (personnes dont l'âge est comprise entre 41 et 45 ans).
- être en activité ou ayant une expérience dans les chaînes de valeur riz ou manioc selon les cas ;
- être résident ou originaire de la région du Cavally.

Au niveau des groupements, le critère est qu'ils comportent au moins 50% de jeunes femmes et hommes, exerçants dans l'une des chaînes de valeur. Le critère de formalisation ne doit pas être éliminatoire.

Le recrutement des bénéficiaires devra se faire par appel à candidature ou sélection à partir de listes proposées et justifiées par les parties prenantes (Conseil Régional, ANADER, CODERIZ, PAFAS, MEMINADER, Communautés Villageoises).

Il s'agit notamment (i) des producteurs semenciers et leurs associations, (ii) de sociétés coopératives et leurs membres ; (iii) des vendeurs de produits phytosanitaires et leurs groupements, (iv) des producteurs de paddy et leurs associations, (v) des transformateurs de paddy et leurs associations, (vi) des commerçants de paddy et de riz local blanchi et leurs associations.

Il s'agit également des producteurs de bouture de manioc de variétés modernes et à haut rendement mieux adaptées à la région du Cavally, des producteurs individuels de manioc frais et leurs associations, des transformateurs du manioc frais en divers produits tel que l'attiéké, le placali et le Tapioca, des commerçants locaux et grossistes, des vendeurs de produits phytosanitaires et leurs groupements.

A terme, le projet va bénéficier directement à :

RIZ : 3591 bénéficiaires

- 20 producteurs semenciers ;
- 10 fournisseurs d'intrant ;
- 200 riziculteurs installés sur les sites aménagés
- 300 riziculteurs et leurs organisations seront appuyés en petit matériel de production
- 100 jeunes gérants des centres de prestation de services mécanisés,
- 200 acteurs sensibiliser et formés sur l'adaptation aux effets du changement climatique
- 2000 personnes reçoivent des prospectus, produit et diffusés
- 240 producteurs et acteurs du circuit d'approvisionnement des engrais et produits sont sensibilisés,
- 100 producteurs sont formés à l'utilisation rationnelle des engrais et produits phytosanitaires
- 100 producteurs sont formés aux BPA et suivis
- 120 (dans 24 villages) leaders communautaires sont sensibilisés à la pratique de la riziculture irriguée à travers des tournées
- 70 producteurs (leaders) sont formés aux techniques de vente groupée
- 16 gestionnaires des UT formés
- 110 techniciens et travailleurs des UT formés
- 120 (4 ateliersx30) participants à 4 ateliers de sensibilisation
- 5 sociétés coopératives rizicoles sont créées/dynamisées et fonctionnent bien

MANIOC : 1268 bénéficiaires

- 10 producteurs et fournisseurs de boutures de manioc de qualité des variétés adaptées.
- 10 producteurs de parc à bois (bouturiers) sont fournis en matériels végétal et équipements de production des boutures
- 15 gérants des centres intégrés de transformation du manioc en ses divers produits dérivés,
- 450 femmes productrices de manioc,
- 40 transformatrices de manioc des unités de broyages et des services,
- 48 commerçantes du manioc et de ses dérivés dans les marchés centraux départementaux,
- 300 producteurs sont formés aux BPA du manioc
- 300 producteurs sont fournis en petits matériels de production du manioc
- 20 leaders de groupement de producteurs de manioc sont formés aux techniques de vente anticipée
- 40 leaders de groupements de transformatrices ont vu leur capacité renforcée à travers des sessions de formation

- 15 femmes sont formées aux techniques de conservation et de transformation du manioc
- 15 leaders de sociétés coopératives sont formés sur la formalisation, et la structuration de leurs organisations
- 6 sociétés coopératives du manioc seront créées grâce à l'appui du projet

Indirectement, 24 295 personnes des familles des bénéficiaires seront impactées. In fine, c'est toute la population de la région du Cavally qui bénéficiera des retombées du PS DE.

6.3 Structures d'exécution

La mise en œuvre le PS DE du Cavally doit s'inscrire dans le cadre du partenariat public privé (PPP). Le Conseil Régional (public) et les prestataires de services ou bénéficiaires (privé). La stratégie sera le « faire-faire et évaluer ».

6.3.1 Rôle de la cellule locale de pilotage

La Cellule Locale de Pilotage (CLP) aura pour mission de créer les conditions favorables à la réalisation de la mission du privé. De manière spécifique, La CLP a pour missions :

- de réguler, d'arbitrer les relations acteurs, parties prenantes et de faire le suivi et l'évaluation des services rendus par les prestataires aux bénéficiaires;
- d'assurer le contrôle qualité à travers les missions de suivi :
- de sensibiliser et informer les acteurs, les groupements, les populations de la région du Cavally;
- et toutes activités de facilitation du travail du privé.

A cet effet, l'équipe du CLP devra avoir en son sein un responsable de Suivi et Évaluation et un chargé de communication. Afin de réaliser aisément le suivi et évaluation sur le terrain, la CLP devra travailler de concert avec les Bureaux Déconcentrés du Conseil Régional. Ainsi, une partie du budget de gestion du PS DE du Cavally devrait être alloué à chaque bureau déconcentré et un transfert de compétence à travers un renforcement de capacités des agents des bureaux déconcentrés. La CLP devra s'appuyer sur les agents techniciens agricoles du Conseil Régional sis dans ses locaux à Guiglo pour constituer la cellule de suivi évaluation.

6.3.2 Rôle du secteur privé

Dans une économie de marché, les rôles et responsabilités des opérateurs privés sont élargis à l'ensemble des fonctions de production :

- les exploitations familiales ont vocation à assurer la production de riz paddy et tubercules. A terme, leurs organisations professionnelles y compris les sociétés coopératives et groupements devront, dès qu'elles en auront la capacité, assumer les fonctions d'approvisionnement en intrants, de gestion des crédits de campagne et d'organisation de la commercialisation de leurs productions ;
- les UT ont pour vocation à assurer la production de riz blanc, pâte de manioc (placali), l'attiéké, etc. Ces UT pourront se regrouper pour discuter des difficultés, mieux s'organiser pour solliciter des financements pour la mise à niveau de leurs équipements de transformation
- les commerçants ont pour vocation d'assurer l'approvisionnement des marchés en riz blanc, manioc et produits dérivés de qualité et en quantité. Avec leurs organisations, ils peuvent solliciter du crédit auprès des Institutions Financières afin d'accroître les volumes achetés, d'améliorer leurs infrastructures de stockage et de conditionnement,
- les prestataires de services ont pour vocation de fournir les services d'encadrement, les équipements mécanisés, les équipements agricoles, les intrants chimiques; afin d'apporter tous les inputs nécessaires aux autres acteurs que sont les exploitants agricoles, les UT et les commerçants.

Le recrutement des prestataires de services se fera par appel d'offres (comparaison deux à deux des trois offres) ou de gré à gré selon les procédures de ECOTER. Il faut privilégier la forte expertise et forte connaissance de la région du Cavally dans le choix des prestataires de services. Avoir un bureau ou une représentation dans la région du Cavally sera un atout pour les prestataires.

Pour les partenaires du service public, une convention de partenariat devra être signée.

Les partenaires et structures, probables partie prenante, sont répertoriés dans le tableau 18.

Tableau 18 : partenaires et structures de mise en œuvre PS DE du Cavally

Structures intervenantes	Apport/contribution	Convention de partenariat / Contrat	Accord de collaboration
Préfets/Sous-préfets	Présider tous les comités fonciers/sociaux/environnementaux Prévention et Règlement actifs de tous les conflits Participation au CLP	NON	PM
Chefs coutumier, Chefs de communauté	Clarification foncière des sites à aménager et Autorisation/Octroie de sites pour infrastructure de transformation du manioc Facilitation des attentes foncières/règlement des conflits fonciers	OUI	OUI
MEMINADER,	Contrôle de l'application des politiques et réglementation en la matière Accompagnement dans les activités de sensibilisation et d'information des bénéficiaires Participation au CLP	NON	OUI
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Accompagnement pour la mise en œuvre des projets en tant compte des règlements en vigueur Renforcement des capacités sur les adaptations climatiques Participation au CLP	NON	OUI
ANADER GUIGLO	Renforcement de capacités/ structuration des producteurs et des semenciers/bouturiers Formation théorique et pratique dans les CEP	OUI	NON
ANADER TOULEPLEU	Renforcement de capacités/ structuration des producteurs et des semenciers/bouturiers Formation théorique et pratique dans les CEP	OUI	NON
ADERIZ	Sensibilisation/mobilisation des acteurs de la filière riz (producteurs/transformateurs/commerçants)	OUI	OUI
Cabinets, Bureaux d'études et ONG Fournisseurs d'équipements et matériels agricoles	Étude technique/réalisation de projet, Renforcement de capacités/ structuration des producteurs Fournitures d'équipements, matériels agricoles	OUI	NON
CNRA	Recherche fondamentale (semence de riz et bouture de manioc) et Multiplication de semence/bouture	OUI	NON
Ministère du Commerce/OCPV	Collecte et diffusion de statistiques sur les prix et les flux de riz et manioc ; Formation /encadrement /organisation des groupements de producteurs/ commerçants pour la commercialisation du riz et du manioc et ses dérivées Participation au CLP	NON	OUI
COOPERATIVES/	Participations dans les actions de sensibilisation et d'animation de plateforme de semenciers, de bouturiers	OUI	OUI
Radio et autres médias de proximité présents dans la région	Participation dans les actions de sensibilisation et d'informations	OUI	OUI

Source : à partir des données d'enquêtes 2022

7. Risques/hypothèses et mesures d'atténuations

Les risques désignent la possibilité que des événements extérieurs négatifs se produisent et soient de nature à compromettre la réussite du PS DE du Cavally. Toutefois les risques peuvent être comparables aux hypothèses c'est-à-dire aux facteurs susceptibles d'affecter la mise en œuvre ou la réussite du PS DE du Cavally.

7.1 Hypothèses

Les années 2023 et 2024 sont des années électorales en Côte d'Ivoire. Comme depuis l'avènement du multipartisme et plus récemment suite aux crises militaro-politiques, les élections sont des occasions d'instabilité, de crises socio-politiques ; parfois associé avec des pertes en vie humaine. Par ailleurs ces crises s'accroissent dans la partie Ouest de la Côte d'Ivoire en raison des antécédents entre populations autochtones d'une part et entre autochtones et allogènes. Ainsi, la première hypothèse de réalisation du PS DE est la stabilité socio-politique et l'engagement réel des parties prenantes. En effet trop souvent les programmes échouent parce que les bénéficiaires ne voient plus leurs intérêts en cours d'exécution ou que leurs objectifs aient changé au cours de la mise en œuvre du programme.

Les hypothèses subséquentes d'atteintes des résultats sont

- la mise à la disposition des productrices des terres cultivables, des acteurs des espaces pour la construction des centres de services ; surtout l'implication des maires dans l'obtention des espaces commerciales
- le reprofilage régulier des voiries et pistes rurales et agricoles pour permettre des échanges effectives de riz paddy, de riz blanc local, de tubercules de manioc et des produits dérivés du manioc entre zones rurales et zones urbaines
- l'accélération des procédures de décaissement des fonds au niveau des partenaires financiers (AFD) ;

L'atteinte de l'impact souhaité nécessite une mobilisation de ressources additionnelles au-delà du financement ECOTER.

Enfin, même s'il n'est pas prévu l'importation de matières dans le cadre de la mise en œuvre du PS DE du Cavally, la stabilité du contexte international surtout l'atténuation ou l'arrêt du conflit entre la Russie et l'Ukraine est également une hypothèse majeure. En effet, le conflit russo-ukrainien impacte le prix international du pétrole et du carburant ; ce qui pourrait davantage impacter le prix intérieur des équipements, des services de transport donc le prix final des biens et des services.

7.2 Mesures d'atténuations

Les mesures d'atténuation des hypothèses envisageables sont :

- la concertation continue entre parties prenantes surtout les responsables de sites, les chefs de communauté et de terre. A propos, chaque qu'il sera possible, ces acteurs seront associés aux actions de sensibilisation et aux échanges de négociations ;
- l'ordonnancement, le déclenchement de la réalisation des actions, qui nécessitent des Avis de Non Objections (ANO) par anticipation ;
- la réévaluation des coûts des actions et le redimensionnement continu des actions pour tenir compte des variations des coûts des biens et des services

8. Conclusion

Le Projet « ECOTER - Ecologie-économie des territoires ruraux par les Régions » financé par l'AFD dans le cadre du 2^e contrat de désendettement et de développement (C2D), est un programme d'appui au développement économique de territoires ruraux de Côte d'Ivoire particulièrement défavorisés et affectés par la crise de la dernière décennie. Le choix a porté sur les territoires des ex-Districts du Zanzan, du Woroba et des Montagnes, soit en tout 8 Régions selon le découpage administratif actuel. L'objectif global et l'objectif du Projet sont formulés comme suit : « Les conditions de vie des populations des huit Régions sont améliorées, dans un climat social apaisé », « Les Conseils Régionaux mobilisent les acteurs de leur

territoire afin d'élaborer et mettre en œuvre une vision concertée du développement durable de leur territoire, intégrant gouvernance améliorée, dialogue social apaisé, développement économique et gestion durable des ressources naturelles ». Sur le terrain, le Projet ECOTER, se traduira par la définition participative et la mise en œuvre de programmes structurants régionaux selon deux thématiques « développement économique durable des territoires » et « gestion durable des ressources naturelles ». C'est dans ce contexte, que le Ministère de l'Intérieur et la Sécurité (MIS) en collaboration avec l'Agence Française de Développement (AFD), ont initié un projet d'appui au développement Economique et Ecologique des Territoires Ruraux (ECOTER), qui vise particulièrement l'appui au développement local et à la décentralisation en milieu urbain et en milieu rural à travers des projets d'appuis institutionnels (mise en place de l'Institut National de renforcement des collectivités et du comité des finances local). Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la composante "Agriculture, Développement rural et Biodiversité" du C2D.

Dans le cas de la région du Cavally, l'objectif de développement du PS DE est le développement des chaînes de valeurs Riz et Manioc. L'objectif global du PS DE Cavally est l'amélioration de la sécurité alimentaire et de l'emploi des jeunes et des femmes dans la région du Cavally. En vue d'atteindre cet objectif global, les actions vont être menées à la fois en direction des chaînes de valeur riz (composante 1) et manioc (composante 2). Ces deux filières représentent les deux composantes du PS DE du Cavally. Les objectifs opérationnels de la composante 1 sont (i) l'augmentation de la production régionale du paddy et (ii) l'amélioration quantitative et qualitative de la production et la commercialisation du riz blanc local. Les objectifs opérationnels de la composante 2 sont (i) l'augmentation de la production régionale de tubercules de manioc ; (ii) l'augmentation quantitative et qualitative des échanges du manioc et de ses dérivées et (iii) l'amélioration de l'organisation et de la gouvernance de la chaîne de valeur manioc. Au total 33 activités ont été identifiées pour être mise en œuvre.

Le coût global du PS DE de la région du Cavally s'élève à 570 909 360 FCFA dont 543 723 200 FCFA en coût direct (réalisation des actions) et 27 186 160 FCFA en coût de gestion (5%). La composante « développement de la chaîne de valeur riz » consomme 328 750 000 FCFA contre 214 973 200 FCFA pour la composante « développement de la chaîne de valeur manioc ».

Les bénéficiaires du projet sont les acteurs et partie prenantes des chaînes de valeur riz et manioc. Particulièrement, il s'agit de jeunes femmes et hommes de 18 à 40 ans, en activité ou ayant une expérience dans les chaînes de valeur riz ou manioc selon les cas et résidents ou originaires de la région du Cavally. A terme, le projet va bénéficier directement à 3591 bénéficiaires (chaîne de valeur riz) et 1268 bénéficiaires (chaîne de valeur manioc). Indirectement, 24 295 personnes des familles des bénéficiaires seront impactées. In fine, c'est toute la population de la région du Cavally qui bénéficiera des retombées du PS DE.

Le riz et le manioc sont des piliers de l'alimentation en Côte d'Ivoire, avec en premier lieu le paddy et l'attiéké et ses variantes garba et abodjama, ainsi que le placali, etc. Le bon fonctionnement des chaînes de valeur riz et manioc est donc essentiel pour la sécurité alimentaire du pays. Les pratiques culturelles dans la production du manioc sont encore typiques d'une culture vivrière avec peu d'intrants, très faible mécanisation et la pratique de la jachère pour maintenir la fertilité des sols.

Au niveau environnemental, la faible utilisation d'intrants et la très faible mécanisation, ainsi que la pratique de la jachère, limitent les impacts environnementaux et font que la chaîne de valeur manioc en Côte d'Ivoire peut être considérée comme durable. Certains points causent néanmoins des impacts environnementaux importants, qui affectent par ordre décroissant la santé humaine, l'utilisation de ressources non-renouvelables, puis la qualité des écosystèmes, et qui appellent à des améliorations : (i) le transport des racines par des petits véhicules de 6 roues multiplie les allers-retours et la consommation de diesel, avec des conséquences sur la santé humaine (émissions de particules, changement climatique) et les ressources non-renouvelables ; (ii) L'état des routes secondaires (à part les grands axes de circulation) contribue à augmenter la consommation de carburant et alourdir les impacts environnementaux liés du transport. Pour réduire ces impacts, des améliorations sont possibles au niveau des rendements agricoles, du transport des racines et de la transformation (efficacité énergétique des cuiseurs).

La mise en œuvre du PS DE du Cavally se fera dans le cadre du PPP et la stratégie à développer sera le « faire-faire et évaluer ». La cellule locale du PS DE sera chargée de réaliser le contrôle de qualité à travers les activités de suivi et de mobiliser les acteurs à travers les campagnes

d'informations et de sensibilisation. Le secteur privé sera recruté par appel d'offre, gré à gré selon les conditions établis ou par signature de convention de collaboration.

L'hypothèse de réalisation du PS DE est la stabilité socio-politique et l'engagement réel des parties prenantes. Les hypothèses subséquentes d'atteintes des résultats sont la mise à la disposition des productrices des terres cultivables, des acteurs des espaces pour la construction des centres de services ; le reprofilage régulier des voiries et pistes rurales et agricoles pour permettre des échanges effectifs de riz paddy, de riz blanc local, de tubercules de manioc et des produits dérivés du manioc entre zones rurales et zones urbaines et l'accélération des procédures de décaissement des fonds au niveau des partenaires financiers (AFD). Pour ce faire, l'équipe projet devra travailler par anticipation.

/ la liste de la documentation consultée

AGEROUTE, HYDRO-CO : Étude pour l'aménagement de la voirie structurante des chefs-lieux de districts et de régions : LOT 11 : MAN-DUEKOUÉ-GUIGLO, Rapport EIES, Août 2014. Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire ; Loi cadre n°96-766 du 03 octobre 1996, portant Code de l'Environnement. 6 février 1997.

Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire ; Décret n°96-894 du 08 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement ; novembre 1996.

PROMAK AFRIC (2022). Etude de la filière riz dans la région du Cavally. Rapport d'études.

CONSEIL REGIONAL DU CAVALLY (2021). Document préparatoire du programme structurant "Développement de la riziculture et du manioc" dans la région du Cavally. Juin 2021. 67p

Touré Moustapha, Sylla Moyabi, Affeli Wilfried, Anon Bertin, Tapé Christian, Yapo Assi, Tanontchi Abou, Amani Michel, Samassi Daouda (2012) ; Côte d'Ivoire – Evaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence. Données collectées en janvier et février 2012. Rapport d'études

YAO-YAO Aïssatou Cissé, Profil socioéconomique sous forme de diagnostic stratégique des départements de GUIGLO, BLOLEQUIN, TOULEPLEU, DANANE ET ZOUAN HOUNIEN. Projet d'appui à la prévention des crises et à la consolidation de la cohésion et de l'inclusion sociale. Rapport Final. Octobre 2020.

7. Annexe

(i) l'ensemble des fiches d'action finalisées

(ii) la liste des mesures et/ou des activités à envisager pour réduire ou compenser les effets de chaque PS en lien aux questions environnementales et sociales

(iii) le calendrier de conduite de l'étude rappelé jour après jour

(iv) la liste de la documentation consultée et la liste des personnes rencontrées avec leurs noms, leurs institutions d'appartenance, leurs fonctions, contacts et localisation géographique.

Annexe 1 : Hypothèses de calcul

Détermination des taux d'usinage et des prix du paddy et riz blanc

Intitulé	Quantité	Unité
Rendement paddy (t/ha)	7	Tonne
Nombre de cycle par an	2	cycle
Taux d'usinage	0.65	-
Taux de son	0.08	-
Prix paddy producteur	180	FCFA/kg
Prix paddy collecteur	200	FCFA/kg
Prix riz blanchi usine	325	FCFA/kg
Prix son usine	10	FCFA/kg
Prix riz blanchi grossiste	375	FCFA/kg
Prix riz détail	425	FCFA/kg

Source : Données d'enquête, septembre 2022

Détermination des coûts de la Main d'œuvre dans la chaîne de valeur riz

Salaire MO	Coût unitaire	Unité
Production	188 250	CFA/ha
Collecte	5 000	CFA/t
Transformation	2 000	CFA/t
Grossiste	8 500	CFA/t
Détaillant	17500	CFA/t

Source : Données d'enquête, septembre 2022

Détermination de rendement au champ et à l'unité de transformation du manioc

Items	Quantité	Unité
Densité de plantation manioc ()	10 000	bouture/ha
Rendement du parc a bois (bouture/ha)	50 000	bouture/ha
Rendement manioc frais (t/ha)	10	t/ha
Rendement de transformation placali	40	%
Rendement de transformation attiéké	30	%
Taille de Parcelle commune pour CEP	0,5	ha/groupement
Taille de Parcelle individuelle	0,5	ha/membre de groupement

Source : Données d'enquête, septembre 2022

Prix des services et des produits issus du manioc

Items	Coût	Unité
Prix bouture	5	FCFA
Prix du manioc frais-bords champ	35	FCFA/kg
Prix du manioc frais-collecteur	45	FCFA/kg
Épluchage/lavage/découpage manioc frais	10	FCFA/kg
Prix gros placali	160	FCFA/kg
Prix gros attiéké	200	FCFA/kg
Prix détail attiéké	300	FCFA/kg
Transport au tricycle	5000	FCFA/t

Source : Données d'enquête, septembre 2022

Annexe 2 : Budget détaillé du PS DE

Actions	Coût estimatif (FCFA)	Commentaires
Filière riz	328 750 000	
Axe 1: Augmentation de la production régionale de paddy	252 750 000	
R1. Augmentation de la superficie des terres rizicultivables	96 795 000	
1. Réhabiliter les bas-fonds de Nicla et de Guibobly	92 900 000	
1.2 Réalisation des travaux de réhabilitation	92 900 000	
Travaux à réaliser sur le site de Nicla	78 400 000	
Réaliser des travaux d'entretien des drains, Mise en place d'une station de pompage à partir du fleuve Nzo	76 000 000	
Réalisation d'un Constat d'impact environnemental et social	0	
Délimitation du site et installation de grille de protection		
Déguerpissement des occupants illicites durant 3 jours à l'aide d'un D8	2 400 000	
Travaux à réaliser sur le site GUIBOBLY	14 500 000	Curage du drain principal et des drains secondaires + ouverture voix + 2 aires de séchages
Curage et recalibrage des drains parcelaires et affluents et, réhabilitation de 2 PFE; Ouverture des voies d'accès au site sur 5 mètres de large	14 500 000	21 975 000
Réalisation d'un Constat d'impact environnemental et social	0	
2. Sécuriser l'accès et l'exploitation des périmètres	2 260 000	oui
2.1 Identification et échanges avec les détenteurs de droits coutumiers	1 260 000	
Sur le site de NICLA	720 000	
Organiser 2 rencontres d'échanges avec les propriétaires terriens (connu par la CODERIZ) à l'effet de renégocier les clauses des contrats d'usage établis depuis lors avec la CODERIZ	360 000	
Collation pour 15 personnes (5 Propriétaires terriens, 1 MINADER, 2 CR, 1 Préfet, 1 Ministère de la Construction, 2 CODERIZ)	150 000	
Déplacements des 7 personnes	210 000	
Sur le site de GUIBLOBLY	540 000	
Prendre attache avec la chefferie et le chef de terre		
Organiser 2 missions d'échanges, de sensibilisation et de mobilisation de la communauté sur la nécessité d'exploiter totalement les sites aménagés		
Frais de déplacement de 5 agents (1 CR de Guiglo, 1 du CB Bloléquin, 1 MINADER Bloléquin, 1 ADERIZ, 1 ANADER TOULEPLEU) avec 2 véhicules	200 000	
Perdiem 1/2 journée (aller-retour) pour 3 personnes	240 000	
Collation pour 25 participants (5 agents structures techniques, 4 représentants de la chefferie, 1 chef de terre, 15 représentants des occupants du bas-fond et riziculteurs potentiels)	100 000	
2.2 Signature d'accords socio-fonciers préalables	1 000 000	
Organiser 1 atelier de signature d'accord foncier sur l'usage des périmètres aménagés de Nicla à Guiglo	1 000 000	
3. Installer et renforcer les capacités des Comités de Gestion des Aménagements (CGA)	1 635 000	oui
3.1 Constitution des CGA	445 000	
Sur le site de Nicla :	135 000	
Organiser 1 mission d'échanges avec les membres du CGA du site de Nicla afin d'appréhender les difficultés de fonctionnement et redynamiser leur CGA		
Frais de déplacement de 3 agents (1 du conseil régional, 1 ADERIZ et 1 ANADER GUIGLO) avec 1 véhicule	30 000	
Perdiem 1/2 journée (aller-retour) pour 3 personnes	75 000	
Frais de collation pour 15 personnes	30 000	
Sur le site de GUIBOBLY	310 000	

Organiser 2 missions d'identification et de sensibilisation des riziculteurs sur la nécessité de mettre en place un CGA (rôle, composition et fonctionnement)	310 000	
Frais de déplacement de 3 agents (1 du CB Bloléquin, 1 CODERIZ et 1 ANADER TOULEPLEU) avec 1 véhicule	100 000	
Perdiem 1/2 journée (aller-retour) pour 3 personnes	150 000	
Frais de collation pour 15 personnes	60 000	
3.2 Organisation des ateliers de formation des membres des CGA	1 500 000	
Organiser 3 sessions de formation d'une durée d'un jour des membres des CGA sur les 2 sites, effectué en moyenne par 2 experts formateurs sur les modules (Organisation et fonctionnement d'un CGA; Gestion de l'eau du périmètre; Gestion et entretien des ouvrages et Gestion et entretien des équipements et services mécanisés)		Sur les sites de Nicla et Guibobly
Frais de déplacement de 2 formateurs	300 000	
Honoraires	600 000	
Perdiem des 2 formateurs	600 000	
R2. Modernisation des opérations de production du riz paddy	80 125 000	
4. Créer un Centre de Prestation de Services Agricoles Mécanisés (CPSAM) à Guiglo	66 015 000	
4.1 Elaboration d'un DAO		
4.2 Acquisition et équipement du CPSAM	55 000 000	
4 Motoculteurs (15 CV) + accessoires	34 000 000	
1 Tracteurs (60 CV)	0	Le CR a déjà des chaînes motorisées qui peuvent être mis au service du CPSAM
2 Faucheuse/Récolteuses (12 CV)	5 000 000	
2 Batteuses-vanneuses (15 CV)	11 000 000	
2 Charrue à disques (3 disques)	0	Le CR a déjà des chaînes motorisées qui peuvent être mis au service du CPSAM
2 Pulvérisateurs offset (16 disques)	0	Le CR a déjà des chaînes motorisées qui peuvent être mis au service du CPSAM
5 Débroussailluses (3 CV) + accessoires	5 000 000	
1 Remorque pour tracteur 60 CV (5 tonnes)	0	Le CR a déjà des chaînes motorisées qui peuvent être mis au service du CPSAM
4.3 Installation des comités de gestion et de la direction du CPSAM	5 265 000	
Installer les Comités de Gestion		
Organiser 1 mini-atelier à Guiglo pour l'installation du CG-CPSAM	1 000 000	
Recruter le personnel de gestion et la main d'œuvre	265 000	
Faire l'appel à candidature via les Bureaux du CR et la radio du Cavally	100 000	
Organiser une séance de recrutement à Guiglo (prévoir un désintéressement et la collation pour 3 personnes du jury)		
Désintéressement pour 3 membres de jury	120 000	
Frais de collation pour les séances de recrutement	45 000	
Mettre à disposition du CG-CPSAM des Bureaux au niveau du CRC et des locaux pour le stationnement des engins.		Les bureaux et l'espace où les équipements vont être stockés doivent être prise en compte par le CRC.
Élaborer et valider au cours d'un atelier le manuel de fonctionnement du CPSAM (rôle du CG, du Gérant, des techniciens, organisation hiérarchique, procédure de décaissement, d'encaissement; etc.) par le recrutement d'un cabinet	4 000 000	
4.4 Formation et Coaching du Comité de gestion et du personnel	3 750 000	

Organiser 2 sessions de formation de 1 jour au profit des membres du CG-CPSAM et du gerant sur les modules de Gestion du CPSAM et de recherche de marché	500 000	
Organiser 1 session de formation de 1 jour au profit des opérateurs du CPSAM, sur l'utilisation et l'entretien des machines	250 000	
Effectuer 1 visite par mois (pour deux experts) au cours du premier semestre de la première année de fonctionnement en vue de coacher les gestionnaires et le personnel du CPSAM	3 000 000	
4.5 Mise en place d'un mécanisme de coopération entre le CPSAM et les riziculteurs/producteurs	2 000 000	
Organiser 2 mini-ateliers -début et fin de cycle- à Guiglo pour les échanges et la planification des activités entre acteurs	2 000 000	
5. Recenser, diffuser et former les riziculteurs des sites de Nicla et de Guibobly sur les innovations technologiques et les BP de récolte et de post-récolte	2 410 000	
5.1 Recensement des innovations technologiques en matière de récolte et activités post récolte du riz	450 000	
5.2 Organisation des séances de formation des producteurs aux BP et sur les innovations technologiques (IT)	1 060 000	
Organiser 2 sessions de formation de 1 jour par site sur les IT et les BP de récolte et post récolte		
Frais de déplacement d'un formateur (1 véhicule)	200 000	
Perdiem 1/2 journée (aller-retour) pour 1 formateur	100 000	
Honoraire du formateur	400 000	
Frais de collation pour 30 producteurs	360 000	
5.3 Suivi de l'application des BP et des IT par les producteurs	900 000	
Effectuer 3 visites de coaching (Récolte, Battage-Vannage, séchage et stockage/conservation) au cours du cycle de production sur 2 cycles au maximum sur les 2 sites rizicoles		
Frais de déplacement avec 1 véhicule	300 000	
Perdiem 1/2 journée (aller-retour) pour 2 formateurs	600 000	
6. Équiper les producteurs en petit matériel de production	11 700 000	
6.1 Identification et évaluation des besoins des riziculteurs en petit matériel agricole		
Organiser, par département 1, mission d'identification des besoins des riziculteurs des 5 sites aménagés à cet effet, il faut mettre à contribution les CB et les techniciens agricoles du CR		
Frais de déplacement avec 1 véhicule		
Perdiem 1/2 journée (aller-retour)		
6.2 Acquisition et mise à disposition du matériel aux producteurs (prévoir équiper 20 riziculteurs installés par sites)	10 700 000	
200 (2*20*5) paires de bottes	1 200 000	
200 (2*20*5) pulvérisateurs	5 000 000	
200 (3*20*5) masques et gangs de protection	2 100 000	
200 (3*20*5) faucilles	2 400 000	
6.3 Remise du matériel aux riziculteurs	1 000 000	
Organiser une cérémonie de remise de matériel	1 000 000	
R3. Disponibilité et accessibilité des semences de base et des semences certifiées	34 540 000	
7. Mettre en place un réseau fonctionnel de producteurs de semences	4 740 000	La CODERIZ comporte des semenciers déjà en réseau. Il est important d'animer ce réseau
7.1 Recensement, sélection, information et sensibilisation des producteurs semenciers	500 000	
Prendre attache avec les CODERIZ Guiglo et de Toulepleu afin d'identifier 10 semenciers en leurs seins	PM	CR/CODERIZ
Créer et partager le répertoire des semenciers auprès des producteurs		CODERIZ
Organiser 1 rencontre d'échanges à Guiglo avec les semenciers (25 participants) afin de mettre en place le réseau, d'évaluer leur besoins et estimer les potentiels semenciers)	500 000	
7.2 Animation du réseau (formalités administratives,...)	4 240 000	

Créer et animer une plate-forme numérique (WhatsApp de préférence) par l'envoi régulier de messages de commande et de partages de connaissances	240 000	
Organiser 2 mini-ateliers de concertation (semenciers et riziculteurs) par an (en début et en fin de campagne) à Guiglo et à Toulepleu	4 000 000	
8. Renforcer les capacités des producteurs de semences	29 800 000	
8.1 Appui à la production de semence	10 000 000	
Acquérir et mettre à disposition des producteurs semenciers 20 kits de production de semence (Semence G2-G3-G4; Engrais et Herbicide)	10 000 000	
8.2 Formation des producteurs semenciers	1 800 000	
Organiser 4 sessions de formation d'un jour in situ des semenciers dans chacun des départements de Guiglo et de Toulepleu		
Frais de déplacement avec 1 véhicule	400 000	
Honoraire pour formateur	1 000 000	
Perdiem 1 journée (aller-retour) pour 2 formateurs	400 000	
8.3 Equipement des producteurs semenciers (pool de Toulepleu)	18 000 000	Les semenciers de Guiglo peuvent solliciter le CPSAM. Ainsi; les semenciers de Toulepleu bénéficieront de l'appui
1 motoculteurs + accessoires	8 500 000	
1 batteuse/vanneuse	5 500 000	
2 débroussailleuses avec têtes faucheuses+		
Accessoires	4 000 000	
5 brouettes	175 000	
R4. Utilisation rationnelle et durable des intrants	34 050 000	
9. Former, informer, sensibiliser les acteurs sur l'adaptation aux effets du changement climatique	5 500 000	Cette activité devrait être élargie aux producteurs de manioc et de riz
9.1 Organisation de campagnes d'information et de sensibilisation des acteurs sur les effets du changement climatique	1 480 000	
Production et diffusion de 1000 prospectus	1 000 000	
Organisation de 4 séances d'échanges radiodiffusées sur deux radios de proximité de large couverture	480 000	
9.2 Organisation d'un mini-ateliers de formation et d'information dans chaque chef-lieu de département avec 30 participants (3 semenciers, 2 bouturiers, 2 membres de CGA, 10 riziculteurs, 10 producteur de manioc, et 3 chefs de villages)	4 020 000	
Frais de déplacement de 3 agents (1 du conseil régional, 2 formateurs)	200 000	
personnes Perdiem 1/2 journée (aller-retour) pour 3	300 000	
Honoraire de 2 formateurs	1 000 000	
Collation et Déjeuner pour 33 participants	1 320 000	
Frais de déplacement pour 30 participants	1 200 000	
9.3 Suivi des pratiques d'adaptation au changement climatique		Cette activité est à coupler avec la sous activité 5.3.
10. Identifier et vulgariser les biostimulants et engrais organiques	13 250 000	Pas nécessaire. Il faut plutôt élaborer un DAO pour recruter un prestataire qui pourra former les riziculteurs dans la production de biopesticides et biofertilisants déjà éprouvés
10.1 Identifier les biostimulants et les engrais organiques		
10.2 Formation de producteurs à la fabrication et à l'utilisation des biostimulants et des engrais organiques.	8 000 000	
Acquerir 5 kits de fabrication (elements constitifs du biofertilisant)	250 000	

Organiser une session de formation à la fabrication in situ, de 2 jours par site rizicole	3 875 000	
Frais de déplacement avec 1 véhicule	750 000	
Honoraire du formateur	2 000 000	
Hebergement du formateur	375 000	
Perdiem du formateur	375 000	
Collation et Déjeuner pour 25 participants	375 000	
Organiser une session de formation à l'utilisation du biofertilisant de 1 jour par site rizicole	3 875 000	
Frais de déplacement avec 1 véhicule	750 000	
Honoraire du formateur	2 000 000	
Hebergement du formateur	375 000	
Perdiem du formateur	375 000	
Collation et Déjeuner pour 25 participants	375 000	
10.3 Mise a la disposition des riziculteurs des kits pour la fabrication et l'utilisation des biostimulants sur leurs parcelles	3 750 000	
Acquisition de 125 kits	3 750 000	
10.4 Suivi des pratiques d'utilisation des biostimulants et des engrais organiques	1 500 000	
Effectuer 2 missions de Suivi (Fabrication et Application) par cycle de production sur 2 campagnes, sur les 5 sites rizicoles		
Frais de déplacement avec 1 véhicule	1 000 000	
Perdiem 1/2 journée (aller-retour) pour 1 formateur	500 000	
(11) Informer et Sensibiliser les riziculteurs et les fournisseurs à l'utilisation et la vente des engrais et produits phytosanitaires homologués	8200000	
11.1 Organisation de 2 mini-ateliers de sensibilisation entre producteurs et fournisseurs d'intrant (riz et manioc) par an (en début et en fin de campagne) au niveau de chaque département	7 720 000	
Frais de déplacement de agents (1 conseil régional, 1 MINADER, 1 Ministère du Commerce), vehicule	400 000	
Perdiem 1/2 journée (aller-retour) pour 3 personnes	600 000	
Collation et Déjeuner pour 30 participants (8 producteurs manioc, 2 bouturiers manioc, 10 producteurs riz, 2 semenciers riz, 5 fournisseurs d'intrant)	2 400 000	
Frais de déplacement pour 27 personnes	2 160 000	
Desinterressement pour 27 personnes	2 160 000	
11.2 Organisation de 8 séances d'échanges radiodiffusées sur les thématiques (avantages et inconvénients de l'utilisation des intrants homologues dans la production du riz et du manioc) en raison d'une seance par mois sur 4 mois, par le canal de deux radios de proximité	480 000	
12. Renforcer les capacités des producteurs à l'utilisation rationnelle des engrais et produits phytosanitaires	1 500 000	
12.1 Élaboration des TdR pour la formation et sélection du prestataire		
12.2 Organisation des séances de formation des producteurs	700 000	
2 sessions de formation sur site (Nicla et Guibobly) à l'utilisation et la gestion des emballages des pesticides et les bonnes pratiques environnementales		
Frais de déplacement avec 1 véhicule	100 000	
Perdiem 1 journée (aller-retour) pour un formateur	50 000	
Honoraires d'un formateur	400 000	
Frais de collation pour 25 producteurs	150 000	
12.3 Suivi des pratiques d'utilisation rationnelle des engrais et produits phytosanitaires	800 000	
Effectuer 2 missions de Suivi (Semis, Traitement) au cours du cycle de production sur 2 cycles		
Frais de déplacement avec 1 véhicule	400 000	
Perdiem 1/2 journée (aller-retour) pour 2 experts (formateur et responsable S&E du CRC)	400 000	
13. Renforcer les capacités des producteurs aux bonnes pratiques agricoles	5 600 000	
13.1 Elaboration des TdR pour le renforcement des capacités des producteurs aux bonnes pratiques agricoles et sélection des prestataires		
13.2 Organisation d'une session de formation de 2 jours à Guiglo et à Blolequin sur les modules de BP de production de préparation des terrains, mise en place des cultures, entretiens et surveillances	4 400 000	

13.2.1 Formation a Guiglo	1 575 000	
Frais de déplacement avec 1 véhicule	150 000	
Perdiem 2 jours pour 1 formateur	50 000	
Hébergement du formateur	75 000	
Honoraire du formateur	300 000	
Desinterressement de 25 participants	500 000	
Frais de collation pour 25 participants	500 000	
13.2.1 Formation a Blolequin	2 825 000	
Frais de déplacement avec 1 véhicule	150 000	
Perdiem 2 jours pour 1 formateur	50 000	
Hébergement du formateur	75 000	
Honoraire du formateur	300 000	
Desinterressement de 25 participants	500 000	
Frais de collation pour 25 participants	500 000	
Perdiem pour 25 participants	500 000	
Hébergement de 25 participants	750 000	
13.3 Suivi des BPA	1 200 000	
Effectuer 4 visites de coaching (préparation du terrain, mise en place des cultures, entretiens et surveillances) au cours du cycle de production sur 2 cycles		
Frais de déplacement avec 1 véhicule	800 000	
Perdiem 1/2 journée (aller-retour) pour 1 formateur	400 000	
R5. Participation effective des populations autochtones, des bénéficiaires au projet et au cadre d'échange intercateurs	7 240 000	
14. Informer et sensibiliser les populations sur les nouveaux projets et à la pratique de la riziculture irriguée	2 920 000	
14.1 Organisation, dans chaque département, de 2 tournées en raison d'un jour par tournée (3 villages à sensibiliser par tournée) de séances d'informations et de sensibilisation des leaders des communautés villageoises	2 440 000	
Frais de déplacement de 3 agents (1 du conseil régional, 1 ADERIZ et 1 MEMINDADER) avec 1 véhicule	400 000	
Perdiem 1 journée (aller-retour) pour 3 personnes	600 000	
Frais de collation pour tournée (pour 30 personnes)	1 440 000	
14.2 Organisation des campagnes d'information et de sensibilisation des acteurs dans les zones de production	480 000	
Organisation de 4 séances d'échanges radiodiffusées sur les thématiques (riziculture irriguée ;avantages; inconvénients; riziculture irriguée et santé, participation citoyenne et projets agricoles au niveau du CR, etc.) par le canal de deux radios de proximité	480 000	
15. Mettre en place un cadre fonctionnel de dialogue interacteurs	4 320 000	Mettre en place une plateforme riz à Guiglo dans le cadre pilote
15.1 Identification et recensement des acteurs de la filière	-	
Prendre attache avec les CODERIZ de Guiglo et de Toulepleu, et avec l'ADERIZ afin d'avoir la liste et les adresses des acteurs clés	PM	
Créer une base de données des acteurs par département et consolider au niveau du CR à Guiglo	PM	
15.2 Information et sensibilisation des acteurs à la mise en place d'un cadre de dialogue	2 360 000	
Organiser un atelier avec 40 participants (12 riziculteurs, 4 responsables d'OPA, 4 unites de transformation, 4 commerçants-distributeurs, 4 fournisseurs d'intrant, 4 représentants semenciers, 3 CR, 1 ADERIZ, 1 ANADER, 1 OCPV, 1 MEMINADER, 1 Prefet) à Guiglo afin de consolider la liste des acteurs formellement identifiés et les sensibiliser sur la nécessité de mise en place de plateformes départementales puis régionales	2 120 000	
Frais de déplacement des acteurs directs	240 000	
Hébergement de 24 participants	600 000	
Perdiem 2 jours pour 24 participants	720 000	
Frais colation pour 40 participants	400 000	
Desinterressement pour 16 participants	160 000	

Organiser 4 séances d'échanges radiodiffusées sur la plateforme riz (importance, rôles et enjeux, etc.) par le canal de deux radios de proximité	240 000	
15.3 Mise en place et animation du cadre de dialogue	1 960 000	
Organiser 1 mini atelier à Guiglo pour la constitution d'une plate forme riz départementale	800 000	
Frais colation pour 40 participants	400 000	
Desintressement pour 40 participants	400 000	
Créer et animer une plate-forme numérique (WhatsApp de préférence) par l'envoi régulier de messages de partage de connaissances et d'informations aux membres. La plate-forme départementale sera animée par un responsable locale qui recevra 10 000 FCFA d'unité téléphonique chaque mois sur la durée d'exécution du projet	160 000	
Organiser 1 mini-atelier de concertation en début d'année à Guiglo	200 000	
Organiser 1 rencontre annuelle bilan de tous les acteurs dans le département de Guiglo (prévoir 40 personnes)	800 000	
Collation de 40 personnes	400 000	
Désintéressement de 40 personnes	400 000	
Axe 2: Amélioration quantitative et qualitative de la production et la commercialisation du riz local	76 000 000	
R6. Existence d'associations et de coopératives formelles dans les maillons de distribution et de transformation de riz	4 855 000	
16. Sensibiliser à la création des coopératives simplifiées et renforcer leurs capacités	4 855 000	Cette activité devrait être valable pour les chaînes de valeur riz et manioc. Elle serait plus pertinente pour les acteurs de la chaîne de valeur manioc qui travaillent globalement dans l'informelle
16.1 Élaboration et divulgation des textes régissant les coopératives auprès des acteurs des chaînes de valeur riz		
16.2 Organisation des campagnes d'information et de sensibilisation des acteurs sur l'enjeu des coopératives	240 000	
Organiser 4 séances d'échanges radiodiffusées sur les thématiques (enjeux et avantages des sociétés coopératives, différentes formes de coopératives ; etc.) par radio locale	240 000	
16.3 Appui à la création de coopératives	700 000	
Accompagner la création de sociétés coopératives à Guibobly et de Daobli. Les frais alloués aux différentes démarches sont estimés à un cout forfaitaire de 350 000 FCFA par société coopérative	700 000	
16.4 Organisation des séances de formation des leaders	3 915 000	
Organiser une formation des sociétés coopératives en salle, durant 3 jours, à Guiglo sur l'organisation, le fonctionnement et la gestion des sociétés coopératives; la recherche de marché et le marketing, etc.		
Hébergement 20 personnes (4 représentants par Scoop)	600 000	
Déplacement Aller-Retour de 16 personnes	240 000	
Collation de 25 participants	1 125 000	
Désintéressement de 20 personnes	600 000	
Honoraires de 2 formateurs	800 000	
Déplacement des formateurs	150 000	
Hébergement 2 formateurs	400 000	
R7. Echange effective de riz blanc de qualité et en quantité suffisante	66 970 000	
(17) Promouvoir la contractualisation de la commercialisation du paddy et former les producteurs aux techniques de vente groupée	2 630 000	
17.1 Faire l'état des lieux de la contractualisation dans la commercialisation du paddy dans le Cavally et Identification de structures d'achat de paddy (démarrage début février 2023)	600 000	Recruter un stagiaire (étudiant)
17.2 Formation des producteurs aux techniques de vente groupée et de négociation des prix de paddy	2 030 000	
Hébergement 20 personnes	600 000	
Déplacement Aller-Retour de 15 personnes	300 000	

<i>Collation de 30 personnes</i>	450 000	
<i>Désintéressement de 20 personnes</i>	200 000	
<i>Honoraires de 1 formateur</i>	300 000	
<i>Déplacement des formateurs</i>	100 000	
<i>Hébergement 2 formateurs</i>	80 000	
18. Renforcer le plateau technique de transformation existant et former les gestionnaires et techniciens	56 195 000	
18.1 Renouveler les équipements de la CODERIZ de Guiglo	23 602 500	
<i>Acquisition de séchoir à grains électrique en acier inoxydable (3000 kg/heure)</i>	10 000 000	
<i>Acquisition d'un Moulins à riz automatique combiné, 1,4 tonnes/heure</i>	9 360 000	
<i>Réhabilitation/entretien du Magasin</i>	1 000 000	
<i>1 Peseur ensacheur</i>	2 992 500	
<i>1 Humidimètres 3-35%, précision ± 0,5</i>	250 000	
18.2 Appuyer à l'installation de l'unité de la CODERIZ de Toulepleu	28 602 500	
<i>Acquisition de séchoir à grains électrique en acier inoxydable (3000 kg/heure)</i>	10 000 000	
<i>Acquisition d'un Moulins à riz automatique combiné, 1,4 tonnes/heure</i>	9 360 000	
<i>Installation des équipements et aduction à l'énergie et à l'eau</i>	2 000 000	
<i>Achèvement du bâtiment</i>	4 000 000	
<i>1 Peseur ensacheuse</i>	2 992 500	
<i>1 Humidimètres 3-35%, précision ± 0,5</i>	250 000	
18.3 Formation des gestionnaires à la gestion des unités et des techniciens à la maintenance des machines	3 990 000	
<i>1 sessions de formation d'une journée, regroupant les opérateurs des minirizeries et monoblocs des 4 départements à Guiglo (utilisation et maintenance)</i>	1 330 000	
<i>Collation de 25 participants (5 participants par localité)</i>	375 000	
<i>Désintéressement de 20 participants</i>	200 000	
<i>Honoraires du formateur</i>	200 000	
<i>Déplacement 15 participants</i>	150 000	
<i>Hébergement 15 participants</i>	225 000	
<i>Déplacement du formateur</i>	100 000	
<i>Hébergement du formateur</i>	80 000	
<i>1 Séance de formation d'une journée, regroupant les responsables des minirizeries et monoblocs (Organisation et gestion de la production)</i>	1 330 000	
<i>Collation de 25 participants (5 participants par localité)</i>	375 000	
<i>Désintéressement de 20 participants</i>	200 000	
<i>Honoraires du formateur</i>	200 000	
<i>Déplacement 15 participants</i>	150 000	
<i>Hébergement 15 participants</i>	225 000	
<i>Déplacement du formateur</i>	100 000	
<i>Hébergement du formateur</i>	80 000	
<i>1 Séance de formation d'une journée, regroupant les travailleurs des chaînes de transformation des minirizeries et monoblocs (Hygiène et sécurité sanitaire; Technique de séchage et de conservation)</i>	1 330 000	
<i>Collation de 25 participants (5 participants par localité)</i>	375 000	
<i>Désintéressement de 20 participants</i>	200 000	
<i>Honoraires du formateur</i>	200 000	
<i>Déplacement 15 participants</i>	150 000	
<i>Hébergement 15 participants</i>	225 000	
<i>Déplacement du formateur</i>	100 000	
<i>Hébergement du formateur</i>	80 000	
(19) Equiper les acteurs en petit matériel de séchage et de stockage	8 145 000	
<i>19. 1 Acquisition pour les sites fonctionnels de Daobli et de Goya 2 (6 bâches, en raison de 3 pour le site Daobli et 3 pour le site de Goya 2) pour faciliter le séchage et le battage manuel du riz paddy.</i>	1 800 000	

19.2 Acquisition de 3 bâches et 5 palettes pour l'unité de CODERIZ de Toulepleu	1 125 000	
Acquisition de 12 bâches et 36 palettes pour 12 mono blocs (en raison de 3 par département)	5 220 000	
R8. Facilitation de l'accès aux financements pour les acteurs de la filière riz	4 175 000	
20. Analyser et proposer des nouveaux modèles et mécanismes adaptés de financement durable au profit des acteurs de la filière riz*	4 175 000	
20.1 Elaboration des TdR pour l'étude et sélection du prestataire		
20.2 Réalisation de l'étude sur les modèles et mécanismes innovants de financements des chaînes de valeurs agricoles, particulièrement celle du riz	3 050 000	
Honoraire du prestataire	2 250 000	
Déplacements du prestataire	450 000	
Perdiem (hebergement+nourriture)	350 000	
20.3 Publication et diffusion des propositions de mécanismes de financement	1 125 000	
Organisation d'un atelier de restitution de l'étude sur les mécanismes de financement	1 125 000	
Hébergement 15 personnes	225 000	
Déplacement Aller-Retour de 15 personnes	150 000	
Perdiem de 15 personnes	300 000	
Collation de 30 personnes	450 000	
Désintéressement de 15 personnes (venant de Guiglo)	150 000	
Filière manioc	214 973 200	
Axe 3 : Augmentation de la production régionale de tubercules de manioc	38 320 000	
R9. Accessibilité durable aux terres pour la culture du manioc	11 640 000	
21. Sécuriser la location des terres dédiées au manioc et sensibiliser les propriétaires terriens à la culture du manioc	11 640 000	
21.1 Organisation des campagnes de sensibilisation des détenteurs de droits coutumiers à la culture du manioc	4 320 000	
Organiser un atelier de sensibilisation par département	3 520 000	
Collation pour 35 participants (Animateurs, propriétaires terriens, chefs de village, AFOR/MINADER, CRC, producteurs/groupement)	420 000	
Déplacement pour 30 participants des villages vers le chef-lieu de département	1 200 000	
Désintéressement des communautés villageoises et paysannes	1 200 000	
Perdiem journalier pour 5 personnes (animateurs et représentants d'institutions)	500 000	
Déplacement des animateurs et représentants d'institutions	200 000	
Campagne de sensibilisation dans 2 radio locales (2 passages par semaine pendant un mois)	800 000	
21.2 Identification et Sélection des terres propices et dédiées à la production de manioc	2 520 000	
Organiser 2 missions d'échange par village dans trois villages par département, avec les communautés villageoises et détenteurs de droit foncier ruraux en vue de mettre à disposition des terres propices à la culture du manioc.	2 520 000	
Collation pour 15 personnes (5 propriétaires terriens, 1 AFOR/MINADER, 2 CRC, 7 producteurs)	720 000	
Déplacement pour 4 personnes (organisateur)	1 200 000	
Perdiem journalier pour 4 personnes (organisateur)	600 000	
21.3 Signature d'accords socio-fonciers préalables d'exploitation des sites retenus	4 200 000	
Collation pour 35 personnes (15 propriétaires terriens, 1 AFOR/MINADER, 2 CRC, 15 producteurs)	1 400 000	
Déplacement pour 30 participants des villages vers le chef-lieu de département	1 200 000	
Désintéressement pour 30 participants	600 000	

<i>Deplacement pour 4 personnes (organisateur) pour deux jours</i>	600 000	
<i>Perdiem journalier pour 4 personnes (organisateur) pour deux jours</i>	400 000	
21.4 Suivi des accords socio-foncier d'exploitation des terres de culture du manioc	600 000	
<i>Perdiem journalier pour un responsable de S&E pour deux missions d'un jour chacune par departement</i>	200 000	
<i>Deplacement pour un responsable de S&E pour deux missions d'un jour chacune par departement</i>	400 000	
R 10. Renforcement des capacités techniques de production du manioc	18 220 000	
22. Former des producteurs aux bonnes pratiques culturelles du manioc	9 900 000	
<i>22.1 Elaboration des TdR pour la formation des producteurs et sélection du prestataire</i>	PM	
<i>22.2 Organisation des séances de formation des producteurs sur les BPA</i>	9 000 000	
<i>Organiser 3 sessions de formation de 1 jour chacune dans 4 villages par departement sur les modules de BPA (preparation de terrain et mise en place, entretien de parcelle et Recolte)</i>	9 000 000	
<i>Frais de collation pour 20 producteurs/village</i>	1 440 000	
<i>Frais de déplacement avec 1 véhicule</i>	600 000	
<i>Perdiem 1/2 journée (aller-retour) du formateur</i>	1 200 000	
<i>Honoraire du formateur</i>	7 200 000	
<i>22.3 Suivi de l'application des bonnes pratiques culturelles par département</i>	900 000	
<i>Effectuer 3 missions de suivi (preparation de terrain, mise en place, Traitement) de 1 jour chacune au cours d'un cycle de production dans les quatre departements</i>	900 000	
<i>Perdiem 1/2 journée (aller-retour) du formateur et du responsable de S&E</i>	300 000	
<i>Deplacement du formateur et du responsable de S&E</i>	600 000	
23. Equiper les producteurs de manioc en petit matériel de production	8 320 000	
<i>23.1 Identification et évaluation des besoins des producteurs en petit matériel agricole</i>		
<i>23.2 Acquisition du petit matériel agricole</i>	7 320 000	
<i>Acquisition de 48 pulvérisateurs en raison de 4 pour chaque village</i>	1 200 000	
<i>Acquisition de 240 limes en raison de 20 limes pour chaque village</i>	480 000	
<i>Acquisition de 240 machettes en raison de 20 machettes pour chaque village</i>	840 000	
<i>Acquisition de 240 paires de bottes raison de 20 paires pour chaque village</i>	1 440 000	
<i>Acquisition de 48 brouettes en raison de 4 pour chaque village</i>	1 680 000	
<i>240 masques et gangs de protections</i>	1 680 000	
<i>23.3 Remise du matériel aux productrices de manioc à travers l'organisation d'un atelier à Guiglo</i>	1 000 000	
R11. Disponibilité et accessibilité quantitatives et qualitatives aux facteurs de production (engrais, produits phytosanitaires et boutures de manioc	8 460 000	
24. Créer un réseau fonctionnel de multiplicateurs de boutures (parcs à bois)	3 920 000	
<i>24.1 Recensement, sélection, information et sensibilisation des producteurs de boutures de manioc</i>	400 000	
<i>Prendre attache avec la plateforme manioc de Guiglo afin d'identifier 10 bouturiers semenciers en leurs seins</i>	PM	
<i>Créer et partager le répertoire des bouturiers auprès des producteurs de manioc a travers la PMA</i>	PM	
<i>Organiser 1 rencontre d'échanges à Guiglo avec les bouturiers (20 participants) afin de mettre en place le réseau, d'évaluer leur besoins et estimer les potentiels bouturiers)</i>	400 000	
<i>24.2 Mise en place et animation du réseau de multiplication et production des boutures adaptées aux conditions agroécologiques</i>	3 520 000	

Créer et aminer une plate-forme numérique (WhatsApp de préférence) par l'envoi régulier de messages de commande et de partages de connaissances	480 000	
Organiser 1 mini-atelier de concertation (bouturiers et producteurs de manioc) par an au niveau de chaque département	3 040 000	
Frais de déplacement de 4 agents (2 du conseil régional, 2 formateurs)	200 000	
Perdiem 1/2 journée (aller-retour) pour 4 personnes	400 000	
Collation et Déjeuner pour 25 participants	1 000 000	
Frais de déplacement pour 15 personnes	600 000	
Desintressement pour 26 personnes	840 000	
(25) Renforcer les capacités des multiplicateurs à produire et vulgariser les boutures de manioc adaptées aux conditions agro écologiques de la Région	4 540 000	
25.1 Formation des multiplicateurs producteurs de boutures adaptées aux conditions agroécologiques	1 400 000	
Organiser 2 sessions de formation d'un jour in situ des producteurs de boutures par département		
Frais de déplacement avec 1 véhicule	400 000	
Perdiem 1/2 journée (aller-retour) du formateur	200 000	
Honoraire du formateur	800 000	
25.2 Acquisition du matériel végétatif et des équipements pour les producteurs de boutures)	740 000	
Acquisition de 10 pulvérisateurs en raison de un par bouturier	250 000	
Acquisition de 20 limes en raison de deux par bouturier	20 000	
Acquisition de 20 machettes en raison de deux par bouturier	60 000	
Acquisition de 10 paires de bottes	60 000	
Acquisition de 10 brouettes, en raison d'une par bouturier	350 000	
20 masques et gangs de protections	140 000	
25.3 Suivi de la production des boutures adaptées aux conditions agroécologiques	2 400 000	
Effectuer 4 missions de Suivi (préparation de terrain, mise en place, Traitement, récolte et conditionnement) de un jour chacune au cours d'un cycle de production dans les quatre départements	2 400 000	
Perdiem 1/2 journée (aller-retour) du formateur et du responsable de S&E	800 000	
Déplacement du formateur et du responsable de S&E	1 600 000	
Axe 4 : Augmentation quantitative et qualitative des échanges du manioc et de ses dérivées	152 523 200	
R12. Disponibilité et fonctionnalité des équipements et infrastructures de transformations et de commercialisation du manioc et de ses dérivées	135 038 200	
26. Installer des unités de transformation de manioc (pâte pressée,...)	56 608 200	Installer une seule unité à Toulepleu/ et Renforcer et rendre fonctionnelle celle de Guiglo offerte par la FAO
26.1 Identification et clarification de l'état foncier du site de Toulepleu	235 000	
Frais de déplacement de 3 agents d'administration	100 000	
Perdiem 1/2 journée (aller-retour) pour 3 personnes	75 000	
Frais de collation pour 15 personnes	60 000	
26.2 Acquisition et installation des unités de transformation (acquisition de l'espace; construction des hangars, achat et installation du broyeur, adduction à l'énergie)	55 373 200	
Acquisition de l'espace (1200m ²)	1 000 000	
Construction des hangars		
Hangar de réception	4 000 000	
Hangar d'épluchage et de cossetage	4 000 000	
Bâtiment pour l'installation des machines (broyeuses et autres équipements)	5 000 000	
Puits perdus	3 000 000	
Bascule Balance Numérique Commerciale 500kg	600 000	

Broyeur à marteau humide, pour le broyage du manioc frais. Matière : acier inoxydable Capacité : maximum 3000kg/h moteur électrique 15CV/3000trs/mn avec un tamis de mail 5 mm de diamètre au maximum Hauteur : minimum 1m30 Espace occupé : minimum 1,3m2	2 800 000	
Presse hydraulique manioc (automatique) pour le centre intégré de transformation du manioc de Toulepleu	300 000	
Presse à cric manioc (automatique); pour le centre intégré de transformation du manioc de Toulepleu	300 000	
Paniers type caissette pour l'égouttage du manioc après le lavage	200 000	
Emetteur capacité 1000Kg/h	800 000	
Semouleur à Moteur Électrique (capacité 500 Kg)	900 000	
Table à trèto pour le pré-séchage des semoules fraîches de manioc avant la cuisson. Matière : en bois en contre-plaqué Dimension : au minimum 2m80/1m30	400 000	
Séchoir à tunnel continu	13 400 000	
Ventilateur industriel pour défibrer	320 000	
Bouteille de gaz B12	403 200	
Cuiseur vapeur	150 000	
Bac de fermentation capacité 100 Kg	2 800 000	
Adduction à l'énergie	4 000 000	
Adduction à l'eau	1 000 000	
26.3 Installation du Comité de Gestion des Centres de transformations	1 000 000	
Organiser des mini atelier à Toulepleu pour mettre en place les Comités de Gestion	1 000 000	
27. Équiper les coopératives en moyens de transport (camions, tricycles,...)	56 880 000	
27.1 Evaluation des besoins de moyens de transport		
27.2 Identification, information et sensibilisation des coopératives bénéficiaires de moyens de transport	1 270 000	
Organiser un mini-atelier d'un jour , d'information et de sensibilisation des coopératives bénéficiaires des moyens de transport	1 270 000	
Frais de déplacement de 4 agents (2 du conseil régional, un ANADER et un MINADER)	100 000	
Perdiem 1/2 journée (aller-retour) pour 4 personnes	50 000	
Collation et Déjeuner pour 40 participants	400 000	
Frais de déplacement pour 36 personnes	360 000	
Desintéressement pour 36 personnes	360 000	
27.3 Acquisition et équipement des coopératives en moyens de transport	54 280 000	Concerne les deux centres intégrés de transformation du manioc seulement
2 camionnettes (6 roues) pour le centre intégré de transformation	50 000 000	
un tricycle (capacité, 1 tonne) par centre integre de transformation	4 000 000	
4 brouettes par centre intégré de transformation	280 000	
27.4 Formation des coopératives en techniques de gestion et d'entretien des moyens de transport	880 000	
Organiser une session de formation d'un jour à Guiglo, au profit des coopératives bénéficiaires des unités de transformation intégrées de manioc (gestion et entretien des moyens de transport)	880 000	
Collation de 15 participants	150 000	
Désintéressement de 12 participants (6 participants par centre de transformation intégré du manioc)	120 000	
Déplacement de 6 participants	120 000	
Hébergement de 6 participants	90 000	
Honoraires du formateur	200 000	
Déplacement du formateur	100 000	
Perdiem du formateur	50 000	
Hébergement du formateur	50 000	
27.5 Suivi de l'utilisation des moyens de transport	450 000	

3 Missions de suivi d'une journée par centre	450 000	
Frais de déplacement avec 1 véhicule	300 000	
Perdiem 1 journée (aller-retour) pour 1 responsable de S&E	150 000	
28. Construire des infrastructures de conservation et de commercialisation du manioc et de ses dérivés	21 550 000	construction de deux hangars, un a Guiglo et un a Toulepleu
28.1 Evaluation des besoins en infrastructures de conservation et de commercialisation du manioc et ses dérivés		
28.2 Construction des infrastructures de conservation et de commercialisation du manioc et ses dérivés	19 710 000	
Construire 1 hangar commercial à Guiglo	14 500 000	
Equiper un hangar de tablets et caisson de rangement dans le marche principal de Toulepleu	5 000 000	
Acquisition de 3 brouettes pour chaque hangar	210 000	
28.3 Formation des acteurs à la gestion et l'entretien des infrastructures construites	1 540 000	
Organiser une session de formation d'une journée à Guiglo, au profit des commerçantes sur la gestion, l'entretien et l'hygiène des infrastructures,	1 540 000	
Collation de 30 participantes	300 000	
Désintéressement de 24 participants	240 000	
Déplacement de 12 participants de Toulepleu	120 000	
Hébergement de 12 participants de Toulepleu	180 000	
Honoraires 2 formateurs	400 000	
Déplacement des formateurs	100 000	
Perdiem des formateurs	100 000	
Hébergement des formateurs	100 000	
28.4 Suivi des pratiques de conservation et commercialisation du manioc et de ses dérivés	300 000	
2 Missions de suivi d'une journée par département	300 000	
Frais de déplacement avec 1 véhicule	200 000	
Perdiem 1 journée (aller-retour) pour 1 responsable de S&E	100 000	
R13. Renforcement des capacités techniques des acteurs de la transformation et de la commercialisation du manioc et des produits dérivés	17 485 000	
29. Renforcer les capacités des transformateurs aux techniques de transformation	9 970 000	
29.1. Recensement, sélection, information et sensibilisation des transformateurs bénéficiaires	-	
Prendre attache avec les associations du PAFAS, l'ANADER, la plateforme manioc et toute association connue à l'effet de recenser les transformatrices		
Campagne de sensibilisation dans 2 radio locales (2 passages par semaine pendant un mois)		
29.2. Formation des transformateurs bénéficiaires aux techniques et innovations technologiques modernes de transformation du manioc	9 370 000	
Organiser une session de formation pratique de 3 jours à Guiglo, au profit des transformatrices de manioc (transformation du manioc en placali et attiéké)	2 010 000	
Collation de 15 participantes	450 000	
Hébergement de 6 participants	360 000	
Déplacement de 6 participants	90 000	
Désintéressement de 12 participants	360 000	
Honoraires du formateur	400 000	
Déplacement du formateur	150 000	
Perdiems du formateur	100 000	
Hébergement du formateur	100 000	
Organiser une session de formation de 2 jours à Guiglo, au profit des transformatrices de manioc sur la conservation ; l'hygiène et la sécurité sanitaire des aliments et la gestion des eaux et des déchets du manioc	2 170 000	
Collation de 15 participantes	450 000	
Hébergement de 6 participants	270 000	
Déplacement de 6 participants	90 000	

<i>Désintéressement de 12 participants</i>	360 000	
<i>Honoraires de 2 formateurs</i>	600 000	
<i>Déplacement de deux formateurs</i>	100 000	
<i>Perdiems de deux formateurs</i>	150 000	
<i>Hébergement de deux formateurs</i>	150 000	
<i>Organiser une session de formation d'une journée à Guiglo, au profit des gestionnaires plateformes intégrées de transformation (Organisation de la production et gestion des unités de transformations)</i>	1 190 000	
<i>Collation de 12 participantes</i>	360 000	
<i>Hébergement de 6 participants</i>	180 000	
<i>Déplacement de 6 participants</i>	90 000	
<i>Désintéressement de 8 participants</i>	160 000	
<i>Honoraires du formateur</i>	200 000	
<i>Déplacement du formateur</i>	100 000	
<i>Perdiems du formateur</i>	50 000	
<i>Hébergement du formateur</i>	50 000	
29.3 Acquisition et fourniture des transformateurs en petit matériel de transformation	4 000 000	Ce matériel est fourni aux transformatrices de Tai et Bolequin n'ayant pas bénéficiées de centre intégré de transformation
<i>3 Bassines de 50L par groupement</i>	300 000	
<i>1 Broyeuse mobile par groupement (5 groupements par département)</i>	1 500 000	
<i>2 Presses mécaniques par groupement (5 groupements par département)</i>	1 500 000	
<i>2 marmites de 25 L par groupement (5 groupements par département)</i>	600 000	
<i>Tamis utilisé pour le défibrage manuel de la pâte de manioc après pressage et émottage Dimension : 80 cm carré</i>	100 000	
29.4 Suivi des pratiques modernes de transformation	600 000	
<i>4 Missions de suivi d'une journée par département ciblé</i>		
<i>Frais de déplacement avec 1 véhicule</i>	400 000	
<i>Perdiem 1 journée (aller-retour) pour 1 personne</i>	200 000	
30. Former les commerçantes aux techniques de conservation du manioc et de ses dérivés	1 990 000	
30.1 Elaboration des TdR pour la formation aux techniques et sélection des prestataires	PM	
30.2 Organisation des séances de formation des acteurs aux techniques de conservation et de transformation	1 390 000	
<i>Organiser une session de formation d'une journée à Guiglo, au profit des commerçantes de manioc et produits dérivés sur la conservation; l'hygiène et la sécurité sanitaire des aliments</i>	1 390 000	
<i>Collation de 30 participantes</i>	300 000	
<i>Désintéressement de 24 participants</i>	240 000	
<i>Déplacement de 18 participants</i>	180 000	
<i>Hébergement de 18 participants</i>	270 000	
<i>Honoraires du formateur</i>	200 000	
<i>Déplacement du formateur</i>	100 000	
<i>Perdiems du formateur</i>	50 000	
<i>Hébergement du formateur</i>	50 000	
30.3 Suivi des pratiques de conservation ; l'hygiène et la sécurité sanitaire du manioc et produits dérivés	600 000	
<i>4 missions de suivi d'une journée par département en raison d'une mission par trimestre</i>	600 000	
<i>Frais de déplacement avec 1 véhicule</i>	400 000	
<i>Perdiem 1 journée (aller-retour) d'un 1 responsable de S&E</i>	200 000	
31. Former les producteurs aux techniques de vente anticipée	5 525 000	
31.1 Elaboration des TDRs pour la formation et sélection du prestataire		
31.2 Organisation par département d'une session d'un jour de formation des producteurs aux techniques de vente anticipée et de négociation des prix	4 325 000	

Hébergement 15 personnes	225 000	
Déplacement de 15 personnes	600 000	
Collation de 25 personnes	1 500 000	
Désintéressement de 20 personnes	800 000	
Honoraires du formateur	800 000	
Déplacement du formateur	200 000	
Hébergement du formateur	200 000	
31.3 Suivi des pratiques des pratiques de vente anticipée	1 200 000	
Effectuer, pour 4 groupes de villages, 2 missions de suivi d'un jour/mission lors des négociations,	1 200 000	
Frais de déplacement avec 1 véhicule	400 000	
Perdiem 1/2 journée (aller-retour) pour 2 formateurs	800 000	
Axe 5 : Amélioration de l'organisation et de la gouvernance de la chaîne de valeur manioc	24 130 000	
R14.Renforcement des capacités commerciales et organisationnelles des acteurs	24 130 000	
32. Sensibiliser à la structuration et à la formalisation des organisations de la filière manioc	6 575 000	
32.1 Élaboration et divulgation des textes régissant les coopératives		
32.2 Organisation des campagnes d'information et de sensibilisation des acteurs	240 000	
Organisation de 4 séances d'échanges radiodiffusées sur les thématiques (enjeux et avantages des sociétés coopératives, différentes formes de coopératives ; etc.) à travers 2 radios locales	240 000	
32.3 Appui à la création de coopératives	2 100 000	
Accompagner à la création de 6 sociétés coopératives (V6, Tinhou, Doh, Seizaibly, Séibly et Daobli). Les frais alloués aux différentes démarches sont estimés à un coût forfaitaire de 500 000 FCFA par sociétés coopératives	2 100 000,0	
32.4 Organisation des séances de formation des leaders	4 235 000	
Organiser une session de formation des leaders des sociétés coopératives en salle, durant 3 jours, à Guiglo sur l'organisation, le fonctionnement et la gestion des sociétés coopératives; la recherche de marché et le marketing, etc.	4 235 000	
Hébergement 20 personnes (4 représentants par Scoop)	1 200 000	
Déplacement Aller-Retour de 16 personnes	160 000	
Collation de 30 participants	1 125 000	
Désintéressement de 20 personnes	600 000	
Honoraires de 2 formateurs	800 000	
Déplacement des formateurs	150 000	
Hébergement 2 formateurs	200 000	
33) Créer un cadre fonctionnel de dialogue interacteurs du manioc	17 555 000	
33.1 Identification et recensement des acteurs de la filière et état des lieux du dialogue interacteurs	-	
Faire une petite revue des acteurs afin de constituer une base de données		
33.2 Information et sensibilisation des acteurs à la mise en place d'un cadre de dialogue	3 680 000	
Organiser un atelier par département afin de consolider la liste des acteurs formellement identifiés et les sensibiliser sur la nécessité de mise en place de plateformes départementales puis régionales	3 440 000,00	
Frais de déplacement de 4 agents (2 du conseil régional, 1 MEMINADER, 1 ANADER)	400 000	
Perdiem 1/2 journée (aller-retour) pour 4 personnes	400 000	
Collation et Déjeuner pour 25 participants	1 000 000	
Frais de déplacement pour 20 personnes	640 000	
Desintéressement pour 25 personnes	1 000 000	
Organiser 4 séances d'échanges radiodiffusées sur la plate-forme manioc (importance, rôles et enjeux, etc.) par le canal de deux radios de proximité	240 000	
33.3 Mise en place et animation du cadre de dialogue	9 790 000	

Organiser 1 mini atelier dans chaque département pour la constitution d'une plateforme manioc départementale	4 000 000,00	
Créer et animer une plate-forme numérique (WhatsApp de préférence) par l'envoi régulier de messages de partage de connaissances et d'informations aux membres. La plate-forme départementale sera animée par un responsable locale qui recevra 10 000 FCFA d'unité téléphonique chaque mois sur la durée d'exécution du projet	640 000,00	
Organiser 1 mini-atelier de concertation en début d'année au niveau de chaque département durant toutes les années du PS DE	4 000 000	
Organiser 1 rencontre annuelle bilan de tous les acteurs dans le département de Guiglo (prévoir 25 personnes en raison de 5 personnes par département et 5 autorités)	1 150 000	
Hébergement 15 personnes	225 000	
Déplacement Aller-Retour de 15 personnes	300 000	
Collation de 25 personnes	375 000	
Désintéressement de 25 personnes	250 000	
33.4 Formation des animateurs et des responsables de la plateforme en management, marketing , gestion des ressources, organisation animation des réunions, etc.	4 085 000	
Organiser une session de formation des leaders des plateformes, durant 3 jours, à Guiglo, sur le management, marketing , gestion des ressources, organisation animation des réunions, etc.	4 085 000,00	
Hébergement 15 participants (5 représentants par département hors Guiglo)	900 000	
Déplacement Aller-Retour de 15 participants	160 000	
Collation de 25 participants	1 125 000	
Désintéressement de 20 personnes	750 000	
Honoraires de 2 formateurs	800 000	
Déplacement des formateurs	150 000	
Hébergement 2 formateurs	200 000	
Coût total du PS Dév.	543 723 200	

**Annexe 3 : Etat des lieux des sites rizicoles sélections, constats liminaires et
Recommandations**

Nom du site	Binkadi	Goya 2	Pantrokin	Guibobly (bas-fond 2)	Daobly
Localité/village	Nicla, quartier périphérique, Guiglo	Goya II	Pantrokin	Guibobly	Daobly
Nature du bas-fonds	Aménagé	Aménagé	Aménagé	Aménagé	Non aménagé
Année 1 ^{er} Aménagement	2004	2004	1974	2004	
Année 1 ^{er} Réhabilitation		2008	2008		
Année 2 ^e Réhabilitation		2013	2013		
Aménagement effectué par	GIZ	FAO/ANADER	SODERIZ	FAO/ANADER	
Accessibilité	Facile	Difficile	Facile	Difficile	Facile
Statut foncier	Pas de TF	Pas de TF	Pas de TF	Pas de TF	Pas de TF
Propriété foncière	Plusieurs (>10) propriétaires terriens	Réclamée par la Famille GLODE	Etat de Côte d'Ivoire	Etat de Côte d'Ivoire	Propriétaires terriens
Superficie bas-fonds	>28	>10 +7 CODERIZ	13	15 ha (+45ha)	
Type de sol	Sablo argileux/argilo sableux	Sablo argileux	Argilo-limoneux	Sablo argileux/argileux	Boue profonde/argilo-sableux/sol de marécage
Topographie/Forme	Relief plat		Double pente	Pente descendante	
Relief du lit	Plat	Plat	Plat	Plat	Plat
Hydromorphie	Non permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent
Type d'aménagement existant	IV (4 PFE)	IV (4 PFE)	IV (3 PFE)	IV (2 PFE)	-
Exploitation actuel	Drain fonctionnel ; Irrigation par bassin	Non fonctionnel	Prise directe sur Canal primaire par endroit	Prise directe dans le drain	-
Bas-fond exploité ?	Oui	Oui	Abandonné	Oui	Oui
Utilisation (principale)	Agriculture	Agriculture+ pisciculture	Agriculture	Agriculture	Agriculture
Systèmes de production	Riz irrigue, Maraîchage	Riz irrigue+ Pisciculture	Riz "pluvial de BF"	Riz irrigué	Riz pluvial de BF
Nombre d'exploitants	>80	>10	>60	>30	ND
Genre des exploitants	Hommes (+1 femme)	Hommes	Hommes	Hommes +4 femmes	Femmes
Origine des exploitants actuels	Allogène	Allogène / 1 Autochtone	Allogène et Autochtone	Autochtone + quelque peu d'Allogène	Autochtone et Allogène
Présence de groupement	Oui (Binkadi)	Non	Non	Non	Oui (Association de femme)
Mode actuel de gestion du site	CGA	Location des parcelles aux allogènes par la famille GLODE. Existence de CGA, non fonctionnel.	Individuel. Existence de CGA non fonctionnel	Aucun. CGA à mettre en place	Association des femmes. Pas de CGA
Présence de conflit	Oui (urbain VS producteurs)	Non	Non	Non	Non
Disponibilité de la MO	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Volonté des populations à participer aux aménagements	Oui	Oui	Oui	Oui	

Qui a le droit de cultiver des parcelles sur le site après aménagement	Toute origine et tout genre	Toute origine et tout genre	Toute origine et tout genre	Toute origine et tout genre	Toute origine et tout genre
Condition d'utilisation du site	Accord d'exploitation avec propriétaires fonciers	Accord d'exploitation avec famille Glode	Accord d'exploitation avec CGA	Accord d'exploitation avec CGA	Accord d'exploitation avec chef de village
Utilisation d'intrant chimiques	Oui, faiblement	Non	Non	Oui, pesticide	Non
Utilisation de semences améliorées	Oui, faiblement	Non	Non	Non	Oui
Contraintes majeures des producteurs	Système d'exploitation manuel Cherté des intrants chimiques Difficile accès aux semences et boutures des variétés améliorées				
Enjeux environnementaux et sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Présences d'emballages des pesticides dans les canaux d'irrigation et périmètre rizicole • Construction des habitats et ferme avicole sur le périmètre • Dépôts de déchets sauvages à proximité du site • Développement de maladies hydriques • Pollution de la rivière par les effluents des habitats 	<ul style="list-style-type: none"> • Emballages des pesticides dans les canaux d'irrigation et périmètre rizicole • Développement de maladies hydriques • Protection de réserve naturelle du village 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'inondation du site à aménager et les sites en aval du site à aménager • Exploitation partielle du site due au problème d'évacuation des eaux pluviales sur le site • Absence de piste périmétrale 	<ul style="list-style-type: none"> • Emballages des pesticides dans les canaux d'irrigation et périmètre rizicole • Développement de maladies hydriques • Protection de réserve naturelle du village • Manque d'entretien du site • Difficultés de voies d'accès au site 	<ul style="list-style-type: none"> • Emballages des pesticides dans les canaux d'irrigation et périmètre rizicole • Conflit entre exploitants agricoles et éleveurs • Développement de maladies hydriques • Manque d'encadrement des exploitants agricoles.
Type d'intervention requis	<ul style="list-style-type: none"> • Station de pompage dans le Nzo, conduite de refoulement des parcelles • Recalibrage du drain • Aménagement type PFE • Extension, • Délimitation et Déguerpissement • Constat d'impact Environnemental et Social sanctionnée par une notice d'impact environnemental et social • Distribution de moustiquaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement type PFE • Construction d'un dalot en aval du site • Recalibrage du drain principal • Protection de la tête de source • Extension • Ouverture de piste • Informer et sensibiliser les exploitants agricoles sur l'utilisation des produits phytosanitaires. • Former les exploitants sur la gestion des produits phytosanitaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement type PFE • Recalibrage du drain • Démolition de dalot existant • Construction de dalot • Recalibrage du drain en aval du dalot • Informer et sensibiliser les exploitants agricoles sur l'utilisation des produits phytosanitaires. • Former les exploitants sur la gestion des produits phytosanitaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Curage et recalibrage du collecteur principal • Réhabilitation des PFE et du réseau de canalisation • Ouverture / réhabilitation des voies d'accès au site, • Informer et sensibiliser les exploitants agricoles sur l'utilisation des produits phytosanitaires. • Former les exploitants sur la gestion des produits phytosanitaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recalibrage des drains • Purge des zones boueuses • Apport de terre d'emprunt • Redimensionnement du dalot existant • Réalisation d'un aménagement type PFE • Informer et sensibiliser les exploitants agricoles sur l'utilisation des produits phytosanitaires. • Former les exploitants sur la gestion des produits phytosanitaires.

	imprégnées aux riverains et exploitants <ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser les exploitants agricoles sur l'utilisation des produits phytosanitaires • Former les exploitants sur la gestion des produits phytosanitaires 	produits phytosanitaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de piste périmétrale 	<ul style="list-style-type: none"> • Recalibrage du drain principal 	
--	---	---------------------------	---	--	--

Annexe 4 : Etat des lieux des sites pour la transformation et la commercialisation du manioc, sélections, constats liminaires et recommandations

No	Information recherchée	Nicla (Guiglo)	Tinhou (Bolequin)	Seizaibly (Toulepleu)	Djidoubaye (Tai)
1	Localité/village	Nicla (quartier de Guiglo)	Tinhou (chef-lieu de sous-préfecture)	Seizaibly	Djidoubaye
2	Nature du site	Terrain loti	Le site est loti. C'est une réserve du village.	Terrain loti	Le site n'est pas loti
3	Statut foncier actuel/propriété foncière	Terrain avec ACD /Mairie	C'est la communauté villageoise, à sa tête le chef de village.	Chefferie – Chef de Terre – patriarches	Appartient à un individu (Vouho Claude) Tel : 07 48 16 80 72
4	Accessibilité	Facile	Accessibilité facile. Le site se situe à proximité d'une voie qui relie la sous-préfecture aux autres villages.	Très accessible	Facile d'accès
5	Voie d'accès	Voie bitumée + rue principale quartier Nicla (nouveau)	Piste en terre.	Piste en terre	Piste en terre
6	Situation du site	A Guiglo, Quartier Nicla. Terrain mitoyen du grand magasin (utilisé par les acteurs du cacao) sur la place du futur marché de gros de Guiglo	Le site est situé à 26 kilomètres de Bolequin.	2 km de Toulepleu, quartier du village	25 km de Tai et 60 Km de Guiglo
7	Superficie du site (m2)	500 m2	La superficie de la réserve est de 2500 m ²	2 400 m2	2 400 m2
8	Occupation actuelle	Magasin en construction	Actuellement, le site n'est pas occupé.	Terrain non exploité mais nouvellement loti	Champ d'hévéa
9	Motivation de cession ?	Aucune/Propriété de la mairie	Le village demande une contribution financière ou matérielle du CRC pour l'ouverture des voiries dans la zone.	Don du village au CRC, mais souhaite les fils et filles de Seizaibly fassent partir du personnel et du comité de Gestion.	Signer un protocole d'accord précis
10	Condition d'accès et utilisation	PM, Service technique de la mairie/ Association Sœurs unies	Un accord à l'amiable entre le village et le CRC.	Accord de cession avec la chefferie de Séizaibly	Location ou vente avec le propriétaire
11	Mode d'attribution	Mairie	Une cession villageoise.	Don du village de Séizaibly. Les 3 entités Chefferie – Chef de Terre – patriarches peuvent signer l'accord	A décider dans le protocole d'accord à signer
12	Topographie du terrain	Plat	Le relief est plat.	Relief un peu en pente avec une source et un bas-fond au versant	Relief légèrement en pente
13	Proximité du terrain	Rue principale du quartier, mitoyen a marché de gros	Le site est situé à la sortie du village à proximité d'un champ d'hévéa.	Situé à la sortie du village à l'angle de des voies Toulepleu – Libéria et Toulepleu - Bakoubli	A proximité de zone de bas-fonds
14	Présence de groupement	Oui (Association les sœurs unies de Guiglo ; Plateforme manioc)	Oui. On a : -Tiazy de Tinhou -Femmes Nounouma de Tinhou -Femmes Morés de Tinhou	Oui (Assesse, Adjeting, Atimo) peu organisés et non spécifiques au manioc	Oui. -Association des femmes zagnin - Travailleuses inspirées -Akpadoué

			-Amouênou de Dêdjean -Tout est Bon de Tinhou -Femmes Battantes de Gueizêhébly -Femmes Kroussi de KDZ. NB : les groupements des sous-préfectures proches de Tinhou n'ont pas été listés.		
15	Nombre de producteurs potentiels (groupement)	>25	Plus de 60 personnes cultives le manioc chaque année dans la sous-préfecture de Tinhou. NB : ceux des sous-préfectures voisines de Tinhou n'ont pas été listés.	Plus de 15 villages producteurs de manioc avec en moyenne 3 groupements par village	Les 3 groupements en plus de 13 hommes
16	Genre des producteurs	Femmes/Hommes	Femmes	Les Femmes en majorité	Femmes
17	Origine des producteurs actuels	Autochtones/ Allogènes	Toutes communautés confondues.	Autochtones en général, allochtones ou allogènes viennent d'arriver.	Toutes les communautés
18	Droit d'utilisation	Toute origine et tout genre	Tous les producteurs du département de Bolequin.	Toute origine et tout genre, sous l'autorités villageoise et de la représentation du CRC	RAS
19	Mode de gestion souhaité	Comité de gestion	Mise en place d'un comité de gestion. Il faut une gestion rigoureuse pour entretenir le site et le matériel.	Les autorités villageoises de concert avec la CRC	CRC et communauté villageoise
20	Compositions du comité de gestion	1 Bouturier, 2 producteurs, 2 transformateurs, 1 commerçant, 1 CR	Les représentants des associations résidentes dans le chef-lieu	Le CRC et les autorités villageoises	Membres issus de la communauté villageoise
21	Contribution des bénéficiaires	MO	Les bénéficiaires souhaitent apporter une contribution en nature.	En numéraire, valeur à l'appréciation des autorités du projet (CRC)	Jeunes hommes et femmes comme main-d'œuvre
22	Présence de bouturier dans la zone	Oui (1) à Guiglo	non	Oui (1 productrice de PAFAS) a NEZOBLI	Oui, voir AMNADER
23	Utilisation de boutures améliorées ?	Oui (1), à Guiglo	non	Oui, à partir d'ONG et de productrice du PAFAS, NEZOBLI	Oui, en plus des boutures issues des champs paysans
24	Utilisation d'intrant chimiques ?	Oui, faiblement, herbicide quelque fois	non	Non et l'utilisation des boutures améliorées est la bienvenue pour les nouvelles parcelles de manioc	NON, très rare
25	Mode actuel de production	Parcelles individuelles	Parcelles individuelles et groupements	Groupement et individuel	Groupement et individuel
26	Système de production actuel	Culture pure	Les cultures sont souvent associées avec l'arachide, l'aubergine, le piment, le gombo le maïs	Culture pure mais dans certaine zone on associe avec le maraicher	Culture pure
27	Contrainte foncière	Forte pression foncière, parcelle	La plupart des champs ont une superficie de	Les parcelles ont une superficie de 2 ha au	Oui

		< 0,5 ha individuel	moins de 2 ha de plusieurs tenants.	plus.	
28	Disponibilité de la MO	Disponible	La main d'œuvre est accessible facilement et abondante.	La main d'œuvre est accessible et peut croître avec l'implantation de l'unité de transformation.	Oui
29	Volonté des populations à produire et transformer le manioc	Forte	Oui, la population du canton Bôo à une grande volonté de produire et transformer le manioc parce qu'elle en consomme abondamment.	Forte. Toute la population n'attend que cela.	Grande volonté
30	Destination de la production	Vente de manioc frais, Production et vente de placali et attiéké	La vente de placali et attiéké en général. Aussi il y'a la vente de tubercules fraîches et du tapioca.	Autoconsommation, Vente de placali, attiéké, tapioca mais en poudre etc.	Autoconsommation, Vente de tubercules fraîches, placali, attiéké, tapioca, etc.
31	Contraintes majeures des producteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Accès difficile aux boutures des variétés améliorées • Accès difficile au marché pour vendre 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès bouture, accès intrants et accès débouché. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès difficile au marché pour vendre et Accès difficile aux intrants 	Accès au débouchés (marché)
32	Enjeux environnementaux et sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Présences d'habitats mitoyens au périmètre • Gestion des déchets de transformation du manioc • Odeur nauséabonde possible pour les habitats de proximité Préservation de la santé des populations mitoyennes au site	<ul style="list-style-type: none"> • Le site est actuellement à plus de 400 mètres des habitations. Un champ d'hévéa limite l'un des côtés du site. La gestion des ordures sera une priorité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le site est à la sortie du village donc n'aura pas d'impact négatif sur les populations riveraines mais il faut prévoir le cas échéant 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des déchets • Odeurs nauséabondes • La question de la préservation de la santé humaine
33	Type d'intervention requis	Formation et Gestion environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation, Formation, Motivation, Gestion environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation, formation, motivation 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation, • Formation, • Motivation, • Gestion environnementale

Annexe 5 : détails technique et financier des travaux sur les sites rizicoles de Nicla et Guibobly

DIMENSIONNEMENT DU SYSTEME DE POMPAGE DE NIKLA

En fonction des caractéristiques hydrauliques du cours d'eau drainant le bas-fond et du niveau de maîtrise souhaité, on proposera le type adapté.

DEBIT D'EQUIPEMENT

Les autres paramètres de l'irrigation sont définis suivant les hypothèses et choix portés sur :

- La durée journalière et mensuelle d'irrigation. Il est retenu
 - ✓ 10h en submersion et 30 jours d'irrigation par mois¹
- L'efficacité du réseau est fonction du système d'irrigation en place
 - ✓ 0,65 pour la riziculture avec le système gravitaire

On en déduit un débit d'équipement de :

- Pour la riziculture 5 l/s/ha

MAIN D'EAU ET QUARTIER HYDRAULIQUE

La main d'eau à appliquer sera variée. Ainsi, on admettra une main d'eau de 25 l/s pour la riziculture. On en déduira alors des unités d'irrigation de $4,92 \approx 5$ ha qui constitueront les quartiers hydrauliques sur lesquelles le tour d'eau sera appliqué.

CONCEPTION DES AMÉNAGEMENTS EN MAITRISE TOTALE DE L'EAU

L'aménagement décrit ci-après est de type gravitaire. Mais il faut pomper l'eau jusqu'en tête du périmètre à partir d'une station de pompage dans le NZO et la refouler sur 3 km. On aura pour se faire 2 variantes. La deuxième variante permettra de réduire la superficie irriguée à 14 ha au lieu de 25 ha, et donc la longueur de la conduite de refoulement pour minimiser les coûts.

Référentiel technique

Les normes et concepts adoptés sont ceux admis pour la réalisation de la plupart des périmètres aménagés au cours des dernières décennies. Les paramètres et concepts d'irrigation adoptés sont définis comme suit :

Quartier hydraulique

C'est l'unité hydraulique gérable par un groupe d'agriculteurs disposant d'une main d'eau. Pour un débit d'équipement de

l/s/ha et une main d'eau de 25 l/s, la superficie du quartier hydraulique sera de 5 ha.

Îlot d'irrigation et Secteur hydraulique

Dans le découpage du périmètre, l'îlot d'irrigation est la superficie dominée par un canal tertiaire.

Un secteur hydraulique est défini par la superficie dominée par un canal secondaire.

Nombre de jours et durée d'irrigation

Pendant la période de pointe, l'irrigation se pratiquera tous les jours de la semaine et la durée d'irrigation retenue pour les calculs est de 10 heures par jour.

¹ Pour profiter au maximum de l'écoulement naturel

RESUME

- Le besoin du mois de pointe (mars) : 1827.42 m³/ha.
- Besoin journalier : 687 m³/ha
- On a adopté pour le pompage diesel 7h de pompage par jour et 27 jours dans le mois

Ce qui implique :

- DMP : 4,69 l/s/ha
- Tour d'eau de 7 jours et une Rotation de 3 jours

On en déduit :

- Dose : 343,7 m³/ha
- Main d'eau : 25 l/s
- Quartier hydraulique de 5 ha
- Surface nette à irriguer : 25 ha
- Nombre de quartier hydraulique :5
- $Q_{pompe} = DMP \times 10 = 42$ l/s
- Durée de l'irrigation d'une parcelle de 0,25 ha :2,25 h en période de pointe
- Nombre de parcelles à irriguer par jour : 4
- Durée journalière d'irrigation : 10 h

Nature des canaux d'irrigation et des drains

1. La prise par pompage

Il faut d'abord calculer le débit nécessaire à l'irrigation. Ce calcul est le suivant :

$$Q = S * DMP \quad (l/s)$$

$$Q = 25 \times 5 = 125 \text{ l/s}$$

Ensuite, il faut calculer le débit à prélever par jour d'irrigation

$$Q' = \frac{Q}{R}$$

Avec R : la rotation = 3 jours

D'où : $Q = 41,671$ / s

Calcul de la hauteur manométrique totale HMT

$$HMT = H_{ga} + \Delta H_a + H_{gr} + \Delta H_r \quad \text{Ave } H_{ga} = 5 = \text{et } H_r = 4.85 \quad \Delta H_a = 0.02$$

Calcul du diamètre de la conduite

$$D = 0.997 \times Q^{0.46} \text{ (Formule du 2IE)}$$

$$D = 0.997 \times 0,04167^{0.46} = 0,231 \text{ m soit } 231 \text{ mm}$$

DN = 250 mm (diamètre commercial)

Calcul des pertes de charge

Nous avons $J = 0,004$ m/m pour une vitesse d'écoulement $U = 0.8$ m/s

Or $\Delta H = J * L$

Donc $\Delta H_a = 0,004 \times 5 = 0,02$ et $\Delta H_r = 0,004 \times 3000 = 12$

Pertes de charge singulieres snt pris en compte dans la determination des pertes de charges lineaires sur l' abacque de Darie

$$\Delta H = 0.042 + 0.21 + 0.0245 = 0.277$$

$$HMT = 3 + 4.85 + 0.02 + 12 = 18.87 \text{ m}$$

Calcul du NPSH disponible (NPSHd)

La formule utilisée pour le calcul du NSPHd est : $NPSHd = 10.33 - y_a - \Delta H_a - \frac{u^2}{2g} - \rho_v$

y_a = hauteur d'aspiration (m) 5

ΔH_a : la perte de charge à l'aspiration (m) 0.02

g : accélération de la pesanteur (= 9,81 m/s²)

ρ_v : pression de vaporisation de l'eau (mCE) = 0.02

Calcul de la vitesse :

$$Q = U * S = U * \pi * \frac{D^2}{4} \text{ soit } U = \frac{4 * Q}{\pi * D^2}$$

$U = 0.85$ m/s.

$$NPSHd = 10.33 - 5 - 0.02 - 0.02 - 0.037 = 5.253$$

En général les valeurs du NPSH requis varient de 0,5 à 3 mcf

Pour éviter la cavitation il faut que :

$5,253 = NPSHd \geq NPSHr + 0,5 \text{ mCE} \geq 3,5$, condition vérifiée

Le NPSHr (la charge nette absolue requis) est fourni par le constructeur de la pompe.

Calcul de la puissance hydraulique utile de la pompe (Pu)

La puissance hydraulique utile de la pompe est calculée par la formule suivante :

$$P_u = \rho_{eau} \times g \times q \times h$$

$$P_u = 8.94 \text{ Kw}$$

Avec : ρ_{eau} : masse volumique de l'eau (= 1000 Kg/m³)

Q : débit prélevé par jour d'irrigation (0.042 m³/s)

H : hauteur manométrique totale (21,87 m)

g : accélération de la pesanteur (= 9,81 m/s²)

▪ CHOIX DE LA POMPES

La motopompe est d'une très grande souplesse d'utilisation et ses nombreuses qualités en font un outil inégalé pour la petite irrigation : elle se déplace facilement, s'installe immédiatement, sans aménagement particulier. Le débit fourni est important et correspond bien aux besoins et aux compétences dans le cadre de la riziculture irriguée. Son coût d'investissement est raisonnable.

On se propose d'irriguer en contresaison 25 ha. Le périmètre est subdivisé en 5 quartiers hydrauliques de 5 ha chacun. Le débit total en tête de réseau (à délivrer à la station de pompage) est de 41 l/s.

Nous optons pour 2 motopompes délivrant chacune 30 l/s.

On adoptera une motopompe pouvant délivrer 25 l/s sous 20 m. **La station de pompage abritera 3 motopompes identiques dont deux fonctionneront simultanément en parallèle et une servira de secours.**

Groupe motopompe WORMS. WT 150 HZ DXL45 BROUETTE

Type de pompe : centrifuge auto amorçante

Ø du raccord d'aspiration : 100 mm

Ø du raccord de refoulement : 100 mm

Débit maximum : 2500 litres/min (150 m³/h)

Pression : 3,2 bars

Hauteur manométrique Totale : 32 m

Hauteur d'aspiration maximum : 8 m

Granulométrie (Ø trou de crépine) : 30 mm

Garniture mécanique : graissée en carbure/silicium

Montée sur roues gonflables avec poignées

Moteur :

Moteur : diesel HATZ 1B50 – 4 temps

Carburant : GNR (Gasoil Non Routier) ou Gasoil automobile

Capacité du réservoir : 45 litres

Autonomie moyenne : 18 h

Démarrage : électrique avec batterie fournie + lanceur

Sécurité manque d'huile

Autres :

Dimensions LxlxH (mm) : 1180 x 1050 x 960

Poids : 190 kg

Accessoires standards fournis : raccords pompiers coté pompe et crépine

Avec un point de fonctionnement à 90 m³/h (25 l/s) sous une HMT de 25 m par pompe



La conduite de refoulement sera en pvc DN 250. Elle aura 3 km de long.

L'eau sera deversée juste en amont du premier pfe, dans le drain principal.

Afin d'éviter l'érosion on prévoit un tapis de gabions puis d'enrochement sur 2 m .

ESTIMATION					
	Groupe motopompe déplaçable WORMS. WT 150 HZ DXL45 BROUETTE y compris toutes sujétions	U	3	5 000 000	15 000 000
	Canalisation PVC DN 250 y compris toutes sujétions	ml	3 000	20 000	60 000 000
	AMENAGEMENT DE LA PRISE + BASSIN DE DISSIPATION	FF	1	1 000 000	1 000 000
	Total II				76 000 000

ESTIMATION DU CURAGE DU DRAIN PRINCIPAL DE GUIBOBLY

ESTIMATION				
Ouverture et Reprofilage de pistes d'accès sur une largeur de 5m	ml	2 000	2000	4 000 000
Curage et recalibrage des drains parcelaires et affluents	ml	2 500	3,000	7 500 000
Réhabilitation de 2 PFE	U	2	1 500 000	3 000 000
Total II				14 500 000

Annexe 6 : Coût détaillé du hangar commercial

TRAVAUX : CONSTRUCTION DU HANGAR COMMERCIAL					
10m x 5m de 12 box de 1.20m x 1.00m					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	DESIGNATION	U	QTE	P.U. HT	MONTANT HT
0	Lot 0: GENERALITES				
0,1	Généralités				
0.1.1	Implantation des ouvrages	Ens.	1	150000,00	150000
0.1.2	Installation de chantier	Ens.	1	100000	100000
	TOTAL GENERALITES				250000
1	Lot n° 1 - TERRASSEMENTS				
1,1	Préparation du terrain				
1.1.2	Débroussaillage	m ²		300	22500
1,2	Fouilles				
1.2.3	Fouille en tranchée et en rigole				
1.2.3.1	1 ^{ère} catégorie	m ³		2000	21 833
1,3	Remblais				
1.3.3	Apport de terre graveleuse	m ³		3000	120 000
1.3.10	Remblais des fouilles	m ³		1500	10 500
	TOTAL TERRASSEMENTS				174 833
2	Lot n° 2 - GROS-ŒUVRE				
2,1	FONDATION				
2.1.1	Béton de propreté				
2.1.1.1	Béton de propreté dosé à 150 kg	m ³		55000	110 000
2.1.3	Semelle filante en BA				
2.1.3.1	Béton	m ³		70000	105 000
2.1.3.2	Acier HA	kg		1500	157 500
2.1.4	Semelle isolée en BA				
2.1.4.1	Béton	m ³		80000	160 000
2.1.4.2	Acier HA	kg		1500	210 000
2,2	OUVRAGES EN INFRASTRUCTURE				
2.2.1	Murs de soubassement				
2.2.1.2	Agglos 15 cm pleins	m ²		10000	130 000
2.2.2	Amorce des poteaux - raidisseurs en BA dosé à 350 kg				
2.2.2.1	Béton	m ³		80000	56 000
2.2.2.2	Acier HA	kg	49	1500	73 500
2.2.2.3	Coffrage	m ²		3500	35 000
2.2.4	Chainage bas				
2.2.4.1	Béton	m ³		80000	96 000
2.2.4.2	Acier HA	kg	84	1500	126 000
2.2.4.3	Coffrage	m ²		3000	39 000
2.2.8	Dallage				
2.2.8.1	Film polyane sous dallage	m ²		300	22 500
2.2.8.2	Dallage sur terre plein épaisseur 15 cm	m ²		10000	750 000
2,3	OUVRAGES EN SUPERSTRUCTURE				
2.3.2	Poteaux élévation en BA				
2.3.3.1	Béton	m ³		80000	320 000
2.3.3.2	Acier HA	kg	280	1500	420 000
2.3.3.3	Coffrage	m ²		3000	159 000
2,5	OUVRAGES DIVERS EN BETON ARME				
2.5.3	Paillasse				
2.5.3.1	Béton B3	m ³		80000	800 000

2.5.3.2	Acier HA	kg	700	1500	1 050 000
2.5.3.3	Coffrage P3	m ²		4000	200 000
2,7	ENDUITS				
2.7.2	Enduits extérieurs étanche	m ²		2400	180 000
2,8	CHAPE				
2.8.3	Chape étanche	m ²		3500	262 500
	TOTAL GROS-ŒUVRE				5 462 000
18	Lot n° 18 - PEINTURE				
18,1	TRAVAUX PREPARATOIRES				
18.1.1	<i>Travaux préliminaires</i>				
18.1.1.2	Brossage de maçonneries neuves	m ²		200	11 000
18.1.2	Badigeons				-
18.1.2.1	Badigeon à la chaux alunée 3 couches	m ²		900	49 500
18,3	PEINTURE EXTERIEURE				
18.3.1	Peinture sur ouvrages maçonnés				
18.3.1.1	Peinture sur murs enduits	m ²		1800	99 000
	TOTAL PEINTURE				159 500
19	Lot n° 19 - CHARPENTE				
19,1	CHARPENTE BOIS				
19.1.1	Bois rouge				
19.1.1.2	Charpente en bois rouge assemblée	m ³		250000	1 057 500
19.1.1.5	Traitement du bois aux fongicides et insecticides	ens.	1	550000	550 000
	TOTAL CHARPENTE				1 607 500
20	Lot n° 20 - COUVERTURE				
20,1	ELEMENTS DE COUVERTURE				
20.1.1	Tôles				
20.1.1.1	Couverture en bac alu auto-portant	m ²		14000	3 752 000
20.1.1.7	Faîtière alu	ml		5000	75 000
20,3	BARDAGE				-
20.3.3	Bardage en tôle	m ²		4000	176 000
	TOTAL COUVERTURE				4 003 000
TOTAL TRAVAUX HT					11 656 833
TVA 18%					2098230
TOTAL TRAVAUX TTC					13 755 063
MISSION DE CONTRÔLE ET SUIVI DE CHANTIER (5%)					687753,1667
TOTAL PROJET					14 442 817

Annexe 7 : Cadre légal, réglementaire et institutionnel relatif à la réalisation des études d'impact environnemental et social

La Côte d'Ivoire dispose d'un cadre législatif, réglementaire et institutionnel pertinent pour la mise en œuvre de ce projet PS.

Sur le plan législative et réglementaire, plusieurs instruments légaux existant en Côte d'Ivoire permettent de définir et d'harmoniser les règles de gestion des ressources en eaux, des terres et de l'environnement, ainsi que de définir les règles et procédures des évaluations environnementales et sociales et de réglementer tous autres domaines liés aux secteurs d'intervention du projet. Il s'agit, notamment :

- de la Loi Cadre n° 96-766 du 3 octobre 1996, portant Code de l'Environnement ;
- de la Loi n° 2019-675 du 23 juillet 2019 portant Code Forestier ;
- de la Loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural telle que modifiée par la loi n°2004-412 du 14 août 2004 ;
- du Décret n°97-393 du 9 Juillet 1997 portant création et organisation d'un établissement public à caractère administratif dénommé ANDE ;
- du Décret d'application n°96-894 de novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux Études relatives à l'Impact Environnemental des projets de développement ;
- du Décret n°96-206 du 7 mars 1996 relatif au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

En outre, le projet PS est lié à un grand nombre de textes internationaux concernant l'environnement, ratifiés par la Côte d'Ivoire, notamment (i) la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; (ii) le Protocole de MONTREAL relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'Ozone ; (iii) la Convention sur la diversité biologique ; etc.

Sur le plan institutionnel, la procédure de mise en œuvre du CIES en Côte d'Ivoire implique différentes parties prenantes, selon l'objet de l'étude. Pour le projet PS, plusieurs acteurs de l'Etat et la Société civile seront mobilisées, notamment :

- Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), à travers son Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), coordonne le processus national de réalisation de l'évaluation environnementale et sociale des projets de développement. ;
- Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- Le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) ;
- Le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) ;
- Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MISHP) ;
- Le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS) ;
- Le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD) ;
- L'Agence Nationale d'Appui au Développement rural (ANADER) ;
- Le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) ;
- La société civile, à travers les ONG, les organisations de base, les organisations des femmes et les organisations professionnelles agricoles.

La Côte d'Ivoire dispose donc de capacités institutionnelles et une législation permettant une évaluation environnementale et le suivi de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde qui vont être définies en tenant compte des spécificités environnementales et sociales de chaque site.

Etablie par décret 97-393 de juillet 1997, l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) du Ministère en charge de l'Environnement, a entre autres missions de (i) Garantir la prise en compte des préoccupations environnementales dans les projets et programmes de développement ; (ii) Eduquer, informer, sensibiliser/communiquer à la protection de l'Environnement.

Le Ministère en charge de l'Environnement dispose d'une Direction Régional en charge de l'Environnement dans la Région du Cavally qui assure le suivi de proximité. Cette Direction travaille de concert avec les autres représentations des Ministères techniques de la localité dont celles du

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, porteur du projet. Il s'agit de la Direction Région et des Directions Départementales en charge de l'agriculture et de l'ANADER.

La surveillance des mesures environnementales et sociales sera assurée par l'équipe du projet, à travers son responsable en charges des questions environnementales et sociales. Le suivi des mesures environnementales et sociales dans le cadre du projet est de la responsabilité exclusive de l'ANDE. L'équipe projet et l'ANDE s'appuieront sur les structures de l'Etat et la Société civile, susmentionnées dans le cadre de leur mission. Certaines de ces structures sont responsables de la mise en œuvre de certaines activités du projet selon leur domaine de compétence. C'est le cas (i) du MINEF qui, à travers de le CNDFB, assurera la lutte contre les feux de brousse ; (ii) de l'ANADER, pour le suivi et l'accompagnement des producteurs ; (iii) du CSRS, pour le suivi et l'accompagnement des producteurs ; etc.

Leica Geosystems AG
 Heinrich Wild Strasse
 CH-9435 Heerbrugg
 St. Gallen, Switzerland

Phone: + 41 71 727 3131
 Fax: + 41 71 727 4674

- when it has to be **right**



Coordinate System Report

Report created: 12/10/2022 09:31:37

Project Details

General	Customer Details	Master Coordinate System
Project Name: ECOTER CAVALY	Customer Name: -	Coordinate System Name: UTM29N
Owner: ONYX	Contact Person: -	Transformation Type: -
Lead Surveyor: MANDO SOULEYMANE	Number: -	Residual: None
Date Created: 12/10/2022 09:31:23	Email: -	Distribution: WGS 1984
Last Accessed: 12/10/2022 09:31:24	Skype: -	Ellipsoid: WGS 1984
Application Software: Infinity 4.0.1	Website: -	Projection Type: UTM
		Geoid Model: egm08_0N-90N_0W-180W_5x5
		CSCS Model: -
Path: C:\Users\Hp\Documents\Leica Geosystems\Infinity\Projects\ECOTER CAVALY\ECOTER CAVALY.iprj		
Size: 10,9 MB		
Comments: -		

Coordinate System: UTM29N

Summary

Transformation: None	Projection: UTM29N
Transformation Type: None	Projection Type: UTM
Residual Distribution: None	Geoid Model: egm08_0N-90N_0W-180W_5x5
Ellipsoid: WGS 1984	CSCS Model: None

Ellipsoid: WGS 1984

Semi-Major Axis: 6 378 137,0000 m
(a):
Reciprocal: 298,2572235630
Flattening (1/f):

Projection: UTM29N

Type: Universal
Transverse
Mercator
Zone Number: 29
Central Meridian: 9° 00' 00,00" W
Hemisphere: North

Geoid Model: egm08_0N-90N_0W-180W_5x5

Ellipsoid: WGS 1984
Apply on Local: No
Side:
Coordinate Type: Geodetic
Interpolation Type: Bi-quadratic
Description: -

North-East Corner

Latitude: 89° 54' 30,11" N
Longitude: 0° 04' 13,32" W

South-West Corner

Latitude: 0° 04' 36,61" N
Longitude: 179° 57' 37,35"
W

Spacing

North-South: 0° 02' 41,70"
East-West: 0° 03' 48,67"

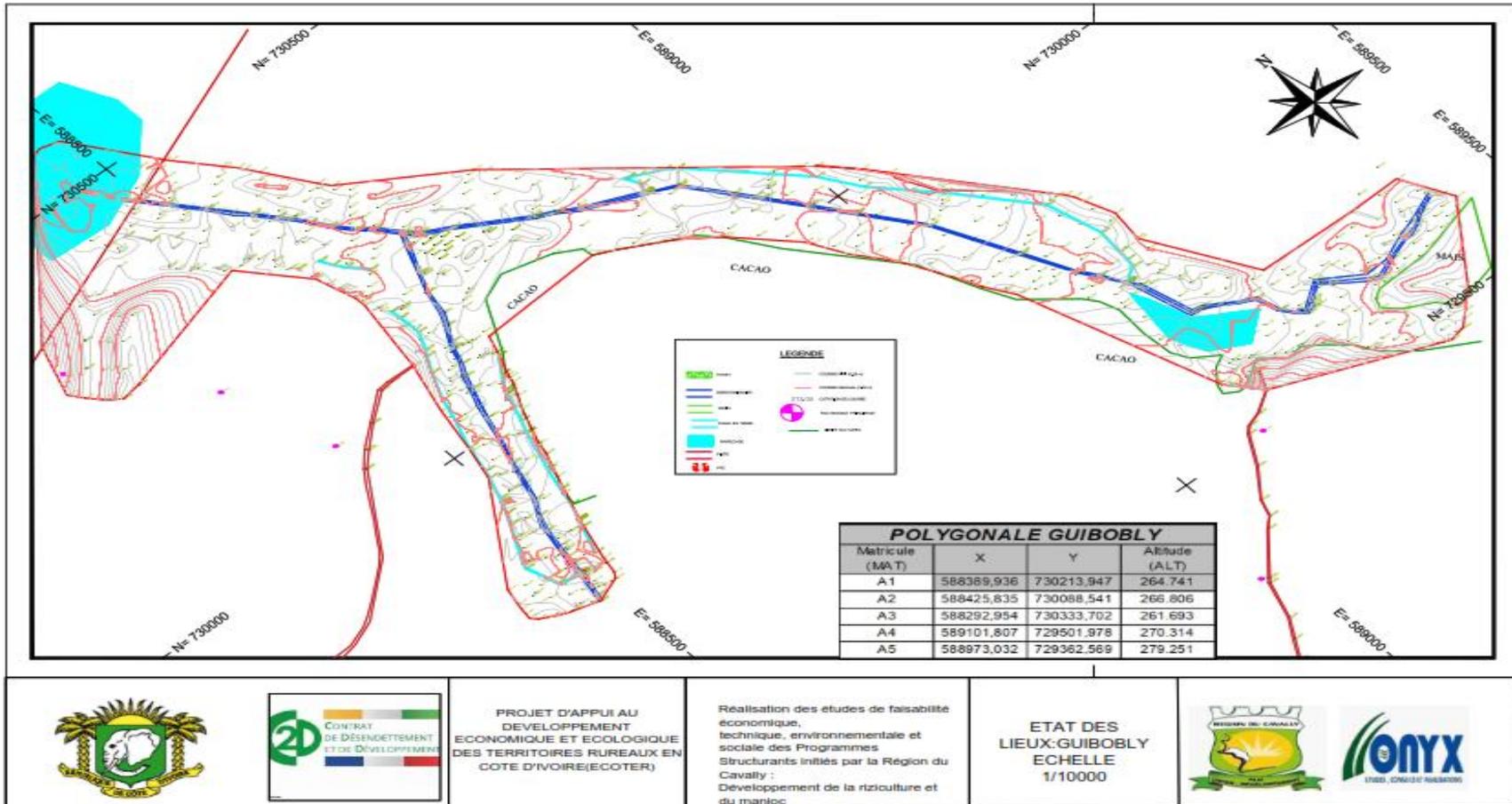
Tableau recapitulatif des coordonnees

POLYGONALE GOYA 2		
Matricule (MAT)	X	Y
G1	675877,931	727197,409
G2	675304,652	726628,287
G3	675441,552	726481,596
G4	676705,719	727485,797
G5	676760,850	727168,582

POLYGONALE GUIBOBLY		
Matricule (MAT)	X	Y
A1	588389,9357	730213,9465
A2	588425,835	730088,541
A3	588292,954	730333,702
A4	589101,807	729501,978
A5	588973,032	729362,569

POLYGONALE PANTROKIN		
Matricule (MAT)	X	Y
B1	573694,115	724941,879
P1	573673,016	724943,667

P.2	573557,428	724515,141
P.3	573637,859	724247,754
P.4	573679,789	724797,807
P.5	573673,015	724800,315



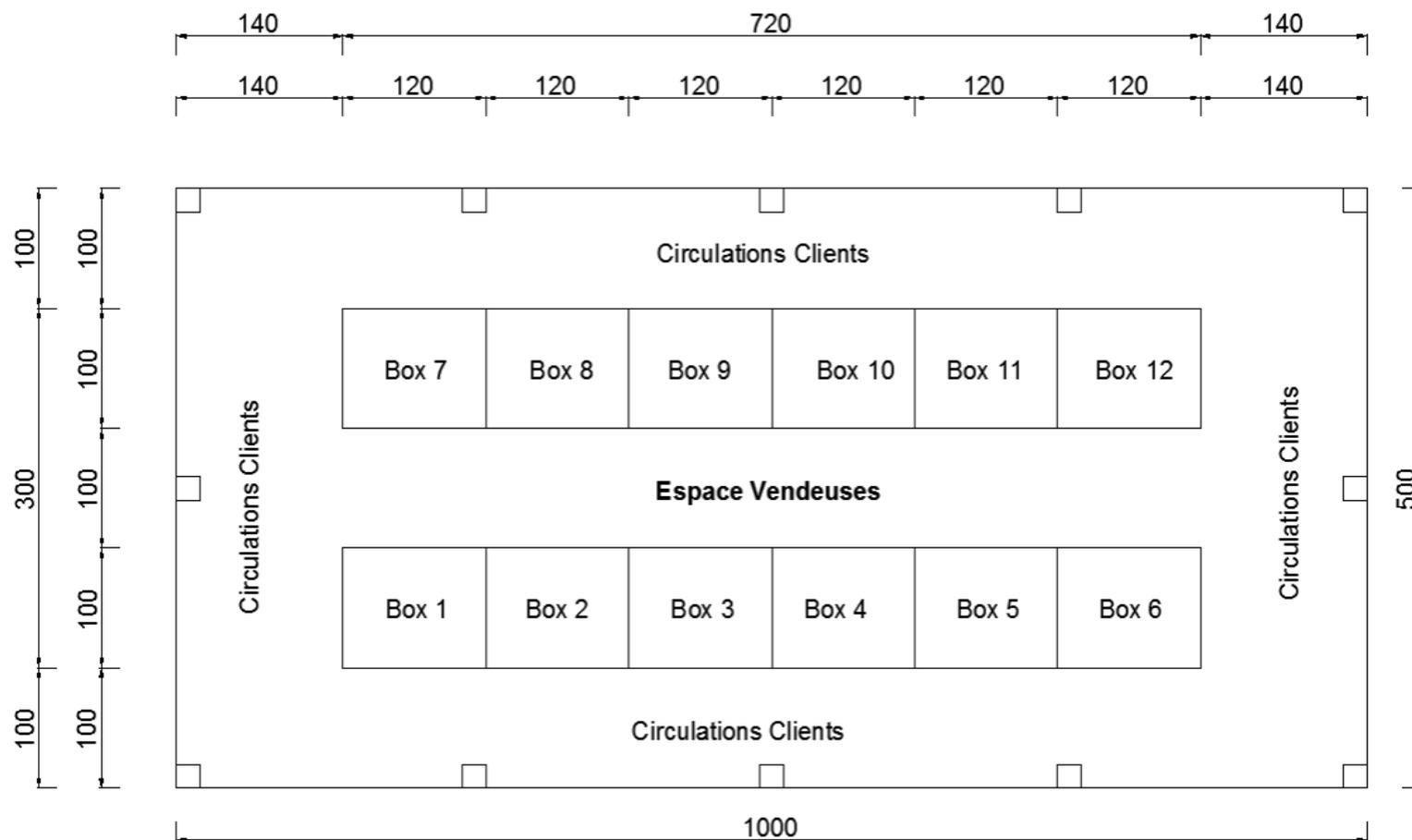
PROJET D'APPUI AU
DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET ECOLOGIQUE
DES TERRITOIRES RURAUX EN
COTE D'IVOIRE(ECOTER)

Réalisation des études de faisabilité
économique,
technique, environnementale et
sociale des Programmes
Structurants initiés par la Région du
Cavally :
Développement de la riziculture et
du marloco

ETAT DES
LIEUX: GUIBOBLY
ECHELLE
1/10000



Annexe 9 : Plan de l'espace / hangar commercial



VUE EN PLAN D'UN HANGAR COMMERCIAL

Annexe 10 : Documents pour la clarification et la sécurisation foncière des sites (périmètres rizières et centres intégrés de transformation du manioc)

CONSEIL REGIONAL DU CAVALLY

Comité Sous-préfectoral de Gestion Foncière Rurale de

.....

Comité Villageois de Gestion Foncière Rurale de

.....

Site de

.....

ATTESTATION D'APPROBATION D'ENQUETE FONCIERE

Je soussigné, Monsieur Président du Comité Villageois de Gestion Foncière Rurale de, atteste que l'enquête de clarification du site de :, effectuée à la demande du Programme Structurant du Développement Economique du Cavally (PS DE Cavally) a été approuvée par le Comité en séance de travail du :

En foi de quoi la présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président du Comité

REGION DU CAVALLY

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

DEPARTEMENT DE

Union - Discipline - Travail

CHEFFERIE CANTONALE

Fait à

le.....

ATTESTATION DE PROPRIETE FONCIERE

Le Chef de Canton de, atteste qu'à l'issue de l'enquête foncière rurale réalisée par les services de la Direction Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural du Cavally, que
Monsieur

.....
Né le :

.....
CNI : Etablie le : à

.....
Profession :, est le propriétaire de la parcelle
Sise dans le village de Sous-Préfecture de

.....
Identifiée comme site de et
faisant objet du projet de clarification foncière dans le cadre du Programme
Structurant du Développement Economique du Cavally (PS DE Cavally), dont les
caractéristiques sont les suivantes :

Superficie (Ha)	Nature du site	Nombre d'occupants	Limite
			-Nord :
			-Sud :
			-Est :
			-Ouest :

En foi de quoi la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président du CVGFR

Le Chef du Village

Le Chef de Canton

MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DE
L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL
DIRECTION RÉGIONALE DU CAVALLY
TEL : xxxxxx
Email: contact@regioncavally.ci
B.P 187 Guiglo

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

PROTOCOLE D'ACCORD

POUR LA CESSION DU SITE A AMENAGER ET/OU EQUIPER DANS LE CADRE
DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME STRUCTURANT :
Développement des chaînes de valeurs du riz et du manioc

L'AN

LE

Entre les soussignés

1. Monsieur/Madame demeurant à
Contact
De nationalité
Né à
Titulaire de la Carte Nationale D'Identité N° établie le
et délivrée par

Agissant au nom et au compte de la famille

La famille, sera ci-après dénommée dans
le présent acte, «**LE PROPRIETAIRE COUTUMIER**»

D'UNE PART

2. Madame/Monsieur, demeurant
à, sous-préfecture de ;
Contact.....
Née le à
De nationalité ;
Titulaire de la Carte Nationale d'Identité numéro, établie
le et délivrée par

Agissant au nom et en qualité de

Sise à, sous-préfecture de

La qualité de « » sera ci-après dénommées dans le
présent acte « **L'EXPLOITANT**».

D'AUTRE PART

Lesquels nom et qualités ont, préalablement exposé ce qui suit :

EXPOSE

La comparante de première part est détentrice de droits coutumiers sur une parcelle de terrain de culture d'une superficie de hectares, sise à dans la sous-préfecture de

Dans le cadre du Programme structurant de Développement des chaînes de valeurs du riz et du manioc, la localité de..... bénéficie de l'aménagement hydro-agricole d'une parcelle d'une superficie de hectares, au profil du groupement.....

Ne disposant pas de site propice pour accueillir la réalisation dudit projet, «L'EXPLOITANT» a approché le «PROPRIETAIRE COUTUMIER» qui accepte de mettre à sa disposition une parcelle de terre cultivable.

CECI EXPOSE, il est passé à la convention objet des présentes.

ARTICLE UN : OBJET DU CONTRAT

Par les présentes, le PROPRIETAIRE COUTUMIER, concède à l'EXPLOITANT, qui accepte, la jouissance d'une parcelle de terrain rural sise à, dans la sous-préfectures de, d'une superficie totale de hectare (..... ha), en vue de la création et l'exploitation de la culture de..... pour le temps, et sous les charges et conditions ci-après amplement énumérées.

ARTICLE DEUX : ORIGINE DE PROPRIETE

LE PROPRIETAIRE COUTUMIER est le détenteur ou gestionnaire exclusif de droits coutumiers sur la parcelle, objet des présentes.

ARTICLE TROIS : DUREE

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de (.....) ANS, à compter de la signature du présent protocole.

ARTICLE QUATRE: CHARGES ET CONDITIONS DES PARTIES

La présente convention est faite aux charges et conditions suivantes que les parties s'obligent chacune en ce qui la concerne à exécuter et à accomplir, à savoir :

1) LES OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE COUTUMIER

Par les présentes, le PROPRIETAIRE COUTUMIER s'engage à :

- Concéder au profit de l'EXPLOITANT, la jouissance exclusive et paisible de la parcelle objet des présentes ;
- Libérer ladite parcelle d'une quelconque occupation tant de son fait que du fait d'autrui ;
- Renoncer à toutes activités à l'intérieur du périmètre concédé ;
- Ne pas céder la parcelle à un tiers pendant la durée du présent protocole.

Par ailleurs, il affirme être le véritable propriétaire coutumier de la parcelle et n'avoir jamais conféré à des tiers des droits quelconques ; par conséquent, il s'engage à :

- Régler tout litige foncier concernant le bien cédé qui pourrait intervenir entre l'EXPLOITANT et un tiers.
- S'opposer à toute usurpation et à tout empiètement du bien donné à l'EXPLOITANT.

2) LES OBLIGATIONS DE L'EXPLOITANT

De son côté, l'EXPLOITANT s'engage également à :

- Effectuer exclusivement sur la parcelle cédée des activités agricoles, notamment la culture de conformément au projet **PSDE**.
- Jouir de la parcelle cédée suivant sa destination de bonne foi ;
- Ne pas permettre à d'autres personnes d'utiliser une portion ou la totalité de la parcelle pour quelque raison ou activité qui n'est pas en relation avec son utilisation à des fins autres que celui du projet.
- Respecter les prescriptions sécuritaires et environnementales.

Il ne pourra, sans l'autorisation écrite du PROPRIETAIRE COUTUMIER :

- Céder, le présent droit de jouissance ou sous-louer tout ou partie des biens, objet des présentes.

ARTICLE CINQ : RESILIATION DE LA CONVENTION

Elle ne peut avoir lieu avant le terme de la convention que sur accord écrit et signé de l'EXPLOITANT et du PROPRIETAIRE COUTUMIER, par-devant le comité villageois de gestion foncière rurale.

En cas de résiliation unilatérale du fait de l'EXPLOITANT, les travaux d'investissement réalisés par lui sur la parcelle reviennent au PSDE .

Dans le cas où la résiliation serait le fait du PROPRIETAIRE COUTUMIER, celui-ci sera tenu de rembourser à l'EXPLOITANT ou à ses ayants droits, la totalité des frais engagés pour la mise en valeur et l'entretien de la parcelle, dans les (.....) mois, à compter de ladite résiliation.

ARTICLE SIX : DECHEANCE

L'EXPLOITANT est dans l'obligation de mettre en valeur sans délai le site aménagé et/ou équipé après la remise dudit site.

Si au bout de (.....) **mois**, à compter de la remise du site aménagé et/ou équipé, aucun hectare n' a été mis en valeur par l'EXPLOITANT, ce dernier perd tous ses droits sur la totalité de la superficie, objet de la présente convention, sans préjudice de tout droit à remboursement de frais ou paiement de dommages et intérêt.

ARTICLE SEPT : INDIVISIBILITE ET SOLIDARITE

La présente CONVENTION lie irrévocablement le PROPRIETAIRE COUTUMIER et L'EXPLOITANT.

Il y a donc solidarité et indivisibilité entre eux et leurs mandataires, successeurs, ayants droits ou toutes personnes qui se seraient substituées à eux pour l'exécution des charges et conditions des présentes et le paiement de toutes les dettes et de tous les dommages et intérêts qui en résulteront.

ARTICLE HUIT : DISPOSITIONS GENERALES

La présente convention est faite et exécutée sous les conditions générales suivantes que les parties s'engagent à respecter, à savoir que :

- L'EXPLOITANT a le droit de sous-louer ou céder son droit à condition d'obtenir le consentement écrit du PROPRIETAIRE COUTUMIER qui ne peut retenir son consentement sans motif raisonnable et légitime.
- Il est expressément entendu et convenu que le présent protocole ne saurait être considéré comme créant une relation de partenariat, justifiant l'immixtion du PROPRIETAIRE COUTUMIER dans le cadre des activités de L'EXPLOITANT.

ARTICLE NEUF : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Toutes les dépenses liées à l'obtention de document légal officiel (certificat foncier) seront supportées par le PROPRIETAIRE COUTUMIER.

ARTICLE DIX : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile chacun en ce qui le concerne en sa demeure.

ARTICLE ONZE : ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les parties conviennent que tout différend qui naîtra de l'interprétation et de l'application des présentes fera l'objet d'un règlement amiable devant le CVGFR de, puis devant le sous-préfet de

Si le règlement amiable n'a pu intervenir dans un délai de (.....) mois, le différend ou litige est porté devant le tribunal de, par la partie la plus diligente.

ARTICLE DOUZE : VALIDITE DE LA CONVENTION

La présente convention entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties et restera en vigueur jusqu'au terme défini à l'article trois (3) ci-dessus ; seuls seront apportés les aménagements de droit liés à l'obtention de document officiel légal (Certificat Foncier) au profit du PROPRIETAIRE COUTUMIER.

Par suite de cette déclaration, le présent acte a été soumis à la signature de :
 Monsieur, Chef du village
 de, demeurant à
 Contact ;
 De Nationalité Ivoirienne,
 Né le, à ;
 Titulaire de la Carte Nationale d'Identité N° ;
 Etablie le, et valable, délivrée
 par
 TEMOIN INSTRUMENTAIRE requis et appelé par les parties et réunissant les
 voulues par la loi, ainsi qu'il le déclare.

Lequel a attesté les noms, prénoms, l'état, la demeure et la capacité civile des
 signataires, qu'il a déclaré bien les connaître.

Fait et passé à, les jours, mois et an sus-indiqués.

Et après lecture faite, ont signé.

LE PROPRIETAIRE COUTUMIER	L'EXPLOITANT
Monsieur/Madame	Monsieur/Madame

AUTORITES

Le Sous-Préfet

Le Directeur Régional
MEMINADER du Cavally

Le Président du CVGFR

Annexe 11 : Liste des personnes rencontrées

Département de Guiglo					
N°	Nom et prénoms	Genre	Structure/Localité	Fonction	Adresse (N° de téléphone/E-mail)
1	SEI Marius	H	PREFECTURE/GUIGLO	SG1	07 57 57 03 16/ seimarius@yahoo.fr
2	GOULOTHE Joseph	H	CRC/GUIGLO	3 ^{eme} VP CRC	97 49 65 37 44/ goulothej@yahoo.fr
3	SIAKA Maurice	H	Plateforme Manioc/Guiglo	Représentant, Bouturier de manioc	05 06 89 44 43/ siakamaurice@gmail.com
4	BAMBA Moussa	H	CODERIZ/GUIGLO/Nicla	PCA, Point Focal	07 07 12 28 69/ bambmous@gmail.com
5	MAHO Oulai Alain	H	MEMINADER/GUIGLO	DR Agriculture, Guiglo	07 09 66 40 39/ oulaimaho28@gmail.com
6	AKREGBE BLO Dielle Armande	H	CRC/GUIGLO	DDH	07 07 31 07 46/ blo2708@yahoo.fr
7	DIALLO Nama (Mme Sawadogo)	F	Plateforme Manioc/Guiglo	Présidente plateforme chaine de valeur manioc, Transformatrice	07 57 81 91 42/ diallonama1@gmail.com
8	DOHO Zahomo Suzane	F	SŒUR UNIES/GUIGLO	Transformatrice, Manioc	97 57 98 78 07
9	TOHIDJE T. Marie-Hortense	F	Association des producteurs de manioc	Présidente productrices	07 07 36 47 57 / marie_hthidje@yahoo.fr
10	KONE Ouede Sagne Marina	F	Association des commerçantes de manioc	Présidente des commerçantes de manioc et produits dérivés	07 07 26 53 58
11	GBOUA Marcellin	H	Marie/Guiglo	Responsable domaine	07 58 21 31 94
12	SONZAI Edgard Hyacinthe	H	CRC/Guiglo	Conseiller Agricole	07 47 01 50 80/ edgardhyacinte.sonzai@gmail.com
13	GUEI Bruno	H	CRC/Guiglo	Chargé d'agriculture	07 77 71 49 10/ dohobrunog@gmail.com
14	Ouattara Coulibaly	H	Projet ECOTER	Chargé de projet	
15	Gbognon Félicien	H	ADERIZ/GUIGLO	Delegue pool ADERIZ Guiglo, Blolequin, Tai	07 07 25 28 49
16	Oumega Adelin	H	MEMINADER	Agent du foncier rural	07 47 37 74 12
17	FEHON	H	CRC/ECOTER	SD Planification, S&E	
18	GLODE Rene	H	Village Goya 2/Guiglo	Président du Comité de Développement	07 07 72 46 98
19	GLODE Daniel	H	Village Goya 2/Guiglo	Point Focal Développement	
20	TAHOU Anselme	H	Village Goya 2/Guiglo	Président des jeunes	
21	GOULEH Severin	H	Village Goya 2/Guiglo	Représentant, chef de terre	
22	GLODE Tehe	H	Village Goya 2/Guiglo	Chef, Association de producteur de manioc	
23	GLODE Éric	H	Village Goya 2/Guiglo	Producteur de manioc	07 47 51 49 56
Département de Blolequin					
N°	Nom et prénoms	Genre	Structure/Localité	Fonction	Adresse (N° de téléphone/E-mail)
1	BAH BLO JEAN	H	CRC/BLOLEQUIN	CB	07 77 72 79 49/ 01 01 16 84 10
2	MEO Jean Michael	H	CRC/BLOLEQUIN	Secrétaire Général, CB	07 49 65 27 67/ 05 54 68 31 28

3	KOHON Michel	H	Chefferie Guibobly	Chef de village	
4	KAHAN Joseph	H	Chefferie Guibobly	1 ^{er} notable du chef de village	
5	SOHOU Désiré	H	Association des jeunes de Guibobly	Président des jeunes	
6	KANH Ida Clarisse	F	Association de productrices de manioc, AMOUGNAN	Présidente	07 89 31 78 46
7	GUEI Pélagie	F	Association de femmes, TIAZY	Présidente	07 57 96 20 15
8	GBOHO Virginie	F	Association de femmes, canton Boo	Présidente	07 77 79 97 47
N°	Nom et prénoms	Genre	Structure/Localité	Fonction	Adresse (N° de téléphone/E-mail)
1	TE JEAN CLAUDE	H	CRC/TOULEPLEU	CB	07 07 39 38 60/ jeanclaudete@yahoo.fr
2	DJIKE Theodore	H	CODERIZ/TOULEPLEU	Directeur	07 78 92 67 48/ theodoredjike012@gmail.com
	Mme BAHIRO	F	Mairie de Toulepleu	3eme Adjoint au maire (résidente)	07 07 94 84 25
3	GNANDE Bernard	H	Chefferie villageois/Pantrokin	Chef de village, Pantrokin	
4	GBEHI Euphrem	H	CGA/Pantrokin	Président, CGA Pantrokin	
5	BESSON Alain	H	CGA/Pantrokin	Secrétaire General	07 08 08 73 12
6	VOHIRO Beatrice	F	PAFAS/NEZOBLI	Productrice de manioc et fournisseur de bouture	07 07 36 10 53
7	TE Jean Claude	H	Chefferie villageois/Seizaibly	Chef du village	07 07 39 38 60
8	TEMON Firmin	H	Chefferie villageois/Seizaibly	Porte-parole du chef de village	07 07 32 14 87
9	BAIBO Augustin	H	Chefferie villageois/Seizaibly	Chef de tribu Keibobly	07 79 80 20 06
10	TENNIN Joseph	H	Chefferie villageois/Seizaibly	Chef de terre	
11	SEI Bertin	H	Chefferie villageois/Seizaibly	Adjoint au chef de village de Seizaibly	07 07 00 62 18
12	GUEI Pascaline	F	Associations féminines	Présidente des présidentes de groupements féminins	
13	BOKE Augustine, née BEY Pauline	F	Association féminines	Présidente	
Département de TAI					
N°	Nom et prénoms	Genre	Structure/Localité	Fonction	Adresse (N° de téléphone/E-mail)
1	PEHO RICHARD	H	CRC/TAI	CB	07 49 04 78 23/05 95 19 74 97/ richardpeho80@gmail.com
2	DOH Simon	H	Chefferie/DAOPLY	Chef de village	
3			Association féminine/DAOPLY	Présidente	
4	DIHIN Victor	H	Chefferie villageois/Djidjoubaye	Chef de village	05 45 56 93 51
5	SEA Jacques	H	Chefferie villageois/Djidjoubaye	secrétaire General du chef de village de Djidjoubaye	07 48 74 13 53
6	DOH Bruce	H	Association de jeunesse	Représentant de la jeunesse	07 09 09 89 78